



COURNON
d' A u v e r g n e

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU

MERCREDI 08 MARS 2017

ᄇᄇᄇᄇ

PROCES-VERBAL DE REUNION

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le HUIT MARS 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON D'AUVERGNE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2017

PRÉSENTS /

Mr Bertrand **PASCIUTO, Maire ;**

Mme Monique **POUILLE ;** Mr François **RAGE ;** Mr Olivier **ARNAL ;** Mme Myriam **SELL-DELMASURE ;** Mr Bernard **BARRASSON ;** Mme Claire **JOYEUX ;** Mr Philippe **MAITRIAS ;** Mme Fabienne **LOISEAU ;** Mr Marc **BOYER, Adjoints au Maire ;**

Mme Michèle **NOEL ;** Mme Irène **CHANDEZON ;** Mr Daniel **VOGT ;** Mr Yves **CIOLI ;** Mme Evelyne **BRUN ;** Mr Alain **CATHERINE ;** Mr Laurent **DIAS ;** Mme Encarnacion **GRIESSHABER ;** Mr Bruno **BOURNEL ;** Mme Géraldine **ALEXANDRE ;** Mme Céline **LACQUIT ;** Mme Mina **PERRIN ;** Mme Christiane **ROUGIER ;** Mr Henri **JAVION ;** Mme Danielle **GAILLARD ;** Mr Michel **RENAUD ;** Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET ;** **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS /

Mme Josette **PLANCHE Conseillère Municipale (à Mr Daniel VOGT) ;**

Mr Jean-Marie **DELPLANQUE Conseiller Municipal (à Mme Evelyne BRUN) ;**

Mr Romain **REBELLO Conseiller Municipal (à Mme Mina PERRIN) ;**

Mme Claudine **ALGARIN Conseillère Municipale (à Mr Henri JAVION) ;**

Mme Marie-Odile **BAUER, Conseillère Municipale (à Mr Joël SUGERE-GOUTTEQUILLET).**

ABSENT EXCUSÉ / Mr Michel **GEORGES.**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mina PERRIN

Madame Géraldine ALEXANDRE arrive avant le vote du rapport n° 1

Monsieur Alain CATHERINE arrive avant le vote du rapport n° 1 et reprend son pouvoir donné à Mme Claire JOYEUX.

Monsieur Philippe MAITRIAS arrive avant le vote du rapport n° 1 et reprend son pouvoir donné à Mr Marc BOYER.

Monsieur François RAGE arrive avant le vote du rapport n° 1.

Madame Encarnacion GRIESSHABER quitte la séance avant le vote du rapport n° 1 et donne pouvoir à Mr Bernard BARRASSON.

Monsieur Bruno BOURNEL quitte la séance après le vote du rapport n° 14.

Madame Céline LACQUIT quitte la séance après le vote du rapport n° 25 et donne pouvoir à Mr Laurent DIAS.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 janvier 2017

BUDGETS PRIMITIFS 2017

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

- N°1 - Finances : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°2 - Finances : Budget Primitif 2017 – Ville / Adoption
- N°3 - Finances : Budget Primitif 2017 – Camping municipal / Adoption
- N°4 - Finances : Budget Primitif 2017 – Cinéma municipal / Adoption
- N°5 - Finances : Budget Primitif 2017 – Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale / Adoption
- N°6 - Finances : Budget Primitif 2017 – Service des Transports / Adoption
- N°7 - Finances : Budget Primitif 2017 – ZAC du Palavezy / Adoption
- N°8 - Finances : Budget Primitif 2017 – Production d'électricité / Adoption
- N°9 - Finances : Emprunts 2017 – Budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy
- N°10 - Finances : Impôts locaux 2017 – Fixation des taux d'imposition

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

- N°11 - Budget Eau : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°12 - Budget Assainissement : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°13 - Budget Primitif 2017 : Eau – Adoption
- N°14 - Budget Primitif 2017 : Assainissement – Adoption
- N°15 - Budget Eau : Emprunts 2017
- N°16 - Budget Assainissement : Emprunts 2017

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

- N°17 - Travaux : Dépôt d'une déclaration préalable au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour des travaux de remplacement de la toiture du tennis couvert sis allée Pierre de Coubertin – Autorisation du Conseil Municipal
- N°18 - Travaux : Dépôt d'une autorisation de travaux au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour des travaux de transformation intérieure du Jardin des P'tits Potes sis 13 avenue du Maréchal Leclerc – Autorisation du Conseil Municipal

CULTURE

- N°19 - Culture : Convention d'objectifs avec l'association « l'APIRE »
- N°20 - Culture : Festival Puy-de-Mômes 2017 – Convention avec la Ville de Le Cendre
- N°21 - Culture : Festival Puy-de-Mômes 2017 – Convention avec la Ville de Pont-Du-Château
- N°22 - Culture : Partenariat entre la commune de Cournon-d'Auvergne, le Conseil Départemental et la compagnie Daruma autour d'un projet d'action culturelle
- N°23 - Culture : Convention de coopération culturelle avec l'association « Orchestre Symphonique des Dômes »

SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

N°24 - Scolaire : Classes d'environnement – Année scolaire 2016-2017 / Subventions aux coopératives scolaires / Modalités d'attribution de l'aide municipale

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

N°25 - Finances : Admission en non valeur de produits irrécouvrables – Budgets Ville, Camping, Cinéma et Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale

N°26 - Finances : Budget Ville – Garantie d'emprunt accordée à Logidôme pour l'acquisition en VEFA de 14 logements situés 31 avenue de la République / Résidence Terracota Bât A

N°27 - Finances : Budget Ville – Garantie d'emprunt accordée à Logidôme pour l'acquisition en VEFA de 13 logements situés 31 avenue de la République / Résidence Terracota Bât B

N°28 - Finances : Dispositif des garanties d'emprunts en matière de logement social – Mise en place d'un règlement intérieur

RESSOURCES HUMAINES – SECURITE – ECONOMIE – CAMPING – ENVIRONNEMENT – QUOTIDIENNETE

N°29 - Ressources Humaines : Mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cournon-d'Auvergne

N°30 - Ressources Humaines : Mise à disposition de personnel auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de Cournon-d'Auvergne

N°31 - Ressources Humaines : Contrat de collaboration de recherche dans le cadre du dispositif CIFRE

N°32 - Ressources Humaines : Tableau des effectifs – Modification

ADMINISTRATION GENERALE

N°33 - Aménagement du contournement routier des communes de Pérignat Sur Allier et de Cournon-d'Auvergne : Avis du Conseil Municipal

N°34 - Mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale : Partageables des transmissions – Convention avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme

N°35 - Adhésion aux associations environnementales « FREDON Auvergne » et « Plate-forme 21 pour le développement durable »

N°36 - Remboursement à la commune de Lempdes d'une partie de la facture relative au retrait de déchets amiantés déposés sauvagement sur le territoire des communes de Lempdes et de Cournon-d'Auvergne

N°37 - Marchés publics : Adhésion à un groupement de commandes pour la maintenance des installations thermiques – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cournon-d'Auvergne

=====

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

-- Informations municipales --

- **Pour Information** : **Décisions** prises en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par délibération en date du 19 octobre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- N° 1. Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à Monsieur Philippe BOST – Commerçant non sédentaire
N° 2. Cession d'un matériel réformé : Benne Ampliroll avec grue auxiliaire
N° 3. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers
N° 4. Régie de recettes de l'animation culturelle : Modification des modes de règlement

- *Pour information* : **Défenses et actions en justice** – Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22-16° du Code général des collectivités territoriales :

- * Affaire opposant la commune de Cournon-d'Auvergne à un agent titulaire
- * Sécheresse 2015 – Action en justice contre le refus de constatation de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Cournon-d'Auvergne

-- Informations communautaires --

- *Pour Information* : **Clermont Communauté** – Comptes-rendus succincts des mesures votées lors des Conseils Communautaires des 20 janvier 2017 et 10 février 2017

=====
=====

Monsieur le Maire indique que ce Conseil Municipal a été avancé car à l'occasion du budget, il faut prendre le temps de débattre. Le quorum étant atteint, il ouvre donc cette séance du Conseil Municipal et annonce d'ores et déjà la date du prochain, à savoir le mercredi 24 mai à 18 heures 30. Il rappelle à tous les élus qu'il y aura une réunion « toutes commissions » lundi 13 mars, afin de présenter un certain nombre de projets comme il s'y était engagé et annonce qu'il va organiser une manifestation avec son collègue de GERZAT pour la défense des commissariats samedi 25 mars à 14 heures 30 devant la Préfecture. Les collègues du CENDRE et de LEMPDES seront là, ainsi que ceux du secteur de GERZAT. Il invite donc la population à participer. Deux cars seront à disposition pour les amener à CLERMONT et ils seront comme d'habitude vers le lycée.

=====

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

Adopté à l'unanimité.

=====

BUDGETS PRIMITIFS 2017

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe ses collègues que pour ce budget, Monsieur Marc BOYER fera une présentation, puis les Adjointes pour chacun de leur secteur, détailleront les mesures. Cela sera un travail collectif et pas seulement celui de l'Adjoint aux finances.

Monsieur Marc BOYER rappelle comme l'a annoncé Monsieur le Maire, qu'il y aura des petits changements qui seront effectués lors de la présentation de ce budget primitif, même si effectivement, la dernière séance du Conseil Municipal qui portait sur les orientations budgétaires, avait permis déjà de déflorer plusieurs sujets. Le vote du budget primitif doit tenir compte de ce qui s'est passé l'année précédente et il faut évoquer les restes à réaliser et les résultats antérieurs 2016 qui ont permis de dégager un excédent qui était quand même assez important et les restes à réaliser étaient moindres que les années précédentes, tout simplement parce que la Ville avait avancé beaucoup dans les projets inscrits. Globalement, au niveau de l'investissement, ce seront 6 850 990 euros. Les propositions nouvelles de l'exercice sont de 4 980 033,40 euros. Il y a eu des reports de 2016, avec par exemple 200 000 euros pour l'espace multi-activités. Pour le résultat antérieur reporté, le besoin de financement était de 1 343 000 euros. Au niveau du fonctionnement, 24 680 840 euros. Pour les recettes, les propositions de l'exercice sont de 4 969 980 euros. Il évoque les reports, avec effectivement les subventions, les restes à débloquer au niveau de l'emprunt et puis une part du résultat de 2016 affectée. 2016 a permis de dégager un bon résultat d'où l'affectation de 1 110 000 euros de ce résultat pour les recettes d'investissement. Au niveau du fonctionnement, les nouvelles propositions de l'exercice sont inférieures par rapport à l'année précédente avec 22 410 101,72 euros. Le résultat de 2016 a permis de dégager un excédent de plus de 3 millions, soit 1 110 000 euros versés à l'investissement et 2 270 738,28 euros mis sur le budget 2017. Les prévisions pour 2017 ont été faites dans l'optique de contenir, voire de réduire les dépenses de fonctionnement. C'est une règle, un principe depuis quelques années maintenant tout simplement parce que les dotations de l'État baissent. La Ville est bien obligée de réduire ses dépenses de fonctionnement, mais pas d'une manière brutale, en faisant en sorte de conserver les services publics, le personnel et bien sûr, les règles qui sont imposées, que ce soit au niveau de l'augmentation du point d'indice, de la PPCR ou du GVT. L'année dernière, la Municipalité avait baissé les subventions de 10 % sauf celle du CCAS et d'autres domaines particuliers. Elles demeurent au même niveau que l'année dernière. La baisse de 745 200 euros du virement à la section d'investissement est à mettre en regard du montant des transferts d'investissement imputés sur l'AC. Il rappelle que le transfert de compétences au niveau de la communauté urbaine a fait que ces travaux d'investissement qui concernaient la voirie seront pris en charge par la communauté urbaine.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Clermont Auvergne Métropole.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute que ce n'est pas encore une métropole.

Monsieur Marc BOYER explique que cette compensation de dépenses d'investissement prise en charge par la communauté urbaine est retirée de l'attribution de compensation. L'attribution de compensation qui était versée par Clermont Communauté, était une recette de fonctionnement. Les autres postes présentent une contraction globale de 1 255 690 euros. Cette baisse touche essentiellement la masse salariale, soit 940 000 euros qui sont imputés avec transfert des agents qui travaillaient sur la voirie, soit 30 agents qui ont été mutés vers Clermont Auvergne Métropole, ce qui, bien sûr, fait une charge de personnel qui diminue d'autant. Les efforts constants sur l'organisation des services et la gestion des effectifs permettent d'absorber les hausses des cotisations et la valeur du point d'indice. Il rappelle que la valeur du point d'indice avait déjà été augmentée l'année dernière au mois d'octobre de 0,6 %. Au 1^{er} février 2017, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un mois, sur le mois de février, il a également été augmenté de 0,6 %. De plus, à partir du 1^{er} janvier 2017 a été mise en place une modification dans les échelles du traitement des fonctionnaires par le PPCR.

Cela a attribué quelques points à certaines catégories de personnel, mais en contrepartie, cela augmente bien sûr les cotisations de retraite tout simplement parce qu'à partir du moment où des primes sont intégrées dans le salaire, les cotisations retraite portent sur les nouveaux salaires de base. Il y a donc stagnation et même une légère baisse de la masse salariale, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en mettant de côté les 30 agents qui ont été transférés à Clermont Auvergne Métropole. Ceci est résumé bien sûr dans le tableau des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général concernent les carburants, le chauffage etc., tout ce qui concourt à faire fonctionner la collectivité. Pour le BP 2016, elles étaient de 4 945 560 euros. Pour le BP 2017, cette année sont prévus 4 795 190 euros. Bien sûr, cela baisse, mais il n'empêche qu'il y avait quand même des charges à caractère général qui étaient imputables aux missions de voirie, avec des véhicules de voirie qui consomment du carburant, des locaux également qui étaient occupés par les agents qui ont été transférés. Hors voirie, le budget de l'année dernière était de 4 717 560 euros, à comparer aux 4 795 190 euros de cette année. Il y a une très légère augmentation mais à l'intérieur de ces charges générales, plusieurs raisons expliquent cette légère augmentation. Monsieur BOYER relève que Madame Fabienne LOISEAU aura l'occasion d'y revenir. Il y a tout ce qui est acheté pour faire fonctionner le restaurant scolaire et la Majorité veut tendre, pour la fin du mandat, vers des menus bio toute la semaine. En 2017, il va y avoir un deuxième menu bio et cela entraîne un coût un peu supérieur.

Monsieur le Maire précise que chaque Adjoint parlera de sa délégation.

Monsieur Marc BOYER ajoute que les charges de personnel, hors voirie, étaient de 14 384 630 euros (2016) contre 14 004 695 euros en 2017. La mutualisation, l'optimisation des ressources, des personnels, lorsqu'il y a des chargements, fait que la Ville essaye de viser au plus juste. Les charges de gestion sont en légère augmentation, tout simplement parce qu'il y a des inscriptions cette année en non-valeur qui sont un peu plus importantes. Les trésoriers sont en train de faire le ménage dans tout ce qui traînait depuis pas mal de temps et ils ont demandé de régulariser tout ce qui était irrécouvrable. Pour les subventions et participations, c'est quasiment égal. La subvention au CCAS augmente légèrement cette année car le contexte n'est pas toujours favorable pour les plus pauvres, soit une hausse de 50 000 euros. Les frais financiers, soit les intérêts de la dette, les intérêts des emprunts baissent encore par rapport à l'année dernière parce que la période est favorable au niveau des taux. Le virement à la section d'investissement est inférieur, avec 804 800 euros au lieu de 1 550 000 euros l'année dernière, tout simplement parce que les dépenses d'investissement que prend en charge maintenant la communauté urbaine sont déduites de l'attribution de compensation qui était versée en fonctionnement. Pour les charges exceptionnelles et divers, il relève une augmentation, mais cela n'est pas significatif. Le passage de 15 980 euros à 140 410 euros correspond à un biais assez détourné pour reprendre un petit peu d'argent de l'État aux collectivités. C'est le fonds de compensation soit une péréquation qui, théoriquement, bénéficie aux communes ou aux collectivités pauvres en prenant aux collectivités dites plus riches et pour COURNON, cela a commencé il y a trois ans, avec 8 000 euros. L'année dernière, il avait fallu en inscrire un peu plus en DM pour arriver dans les 60 000 euros et cette année il faut provisionner 100 000 euros sur cette ligne.

En investissement, la diminution des dépenses prévisionnelles s'explique par le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine. C'est évident car avant, la Ville payait les travaux de voirie et inscrivait des crédits importants, soit pratiquement un tiers des investissements en année normale, sauf lorsqu'il y avait un gros projet bien sûr. Cette somme est prélevée en fonctionnement sur l'attribution de compensation. Malgré cela, ce qu'il faut bien noter c'est que cette année, les dépenses réelles d'équipement ne diminueront que de 94 500 euros, c'est-à-dire que même si la Ville fait moins de voiries, il y a un niveau d'investissement qui est quand même pratiquement à la hauteur de ce qu'il aurait été l'année dernière sans la voirie.

Concernant le déficit reporté, l'année dernière, il y avait plus de reports de restes à réaliser sur les projets et cette année, il y en a pour 1 340 000 euros, comme cela a été vu dans le tableau global. Emprunts et dettes, c'est le remboursement du capital de la dette, l'année dernière c'était 1 900 000 euros contre 1 826 000 euros désormais. Subventions d'équipement versées, il n'y en a pas cette année, car cela correspond au SIEG, or le SIEG maintenant, transite par la communauté urbaine. Pour les immobilisations incorporelles, l'année dernière la Ville avait fait une petite pause au niveau des investissements et de l'informatique. Immobilisations financières, cela concerne tout simplement les intérêts à l'EPF. L'EPF-Smaf est un organisme inter-collectivités qui permet d'acquérir du foncier ou autre, de manière à préparer les budgets et la Ville paye des intérêts. Avec la ZAC République et autre, la collectivité a été amenée à faire d'autres acquisitions ces dernières années et bien sûr, cela se ressent sur les intérêts. Les opérations d'ordre et divers représentaient 822 000 euros en 2016 contre 485 000 euros désormais car cela correspond aux travaux en voirie faits en régie, lesquels baissent du fait des transferts.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique POUILLE qui va présenter l'action sociale et c'est une nouveauté cette année puisque la Ville vote habituellement la subvention au CCAS dans le cadre du budget, mais peu de gens savent, à part ceux qui siègent au CCAS, à quoi sert la dotation de 1 675 000 euros.

Madame Monique POUILLE rappelle que les années précédentes, comme l'a dit Monsieur le Maire, le chiffre était donné sans grandes explications. Elle précise auparavant que les budgets seront seulement soumis au vote la semaine prochaine lors du CA du CCAS. C'est donc une information puisque ces budgets ne sont pas encore votés. Elle tient à apporter cette précision. Donc, au niveau du fonctionnement, il y a au CCAS quatre budgets bien distincts. Le budget de la petite enfance de 2 163 313 euros qui concerne toute la petite enfance, les crèches etc. Le foyer-logement qui permet donc de proposer aux anciens un hébergement, des animations et des activités. L'EHPAD représente 3 574 500 euros et le CCAS se situe, bien sûr, au milieu de toutes ces grandes actions. Au niveau du personnel, la petite enfance représente 1 968 680 euros, le foyer-logement 426 650 euros, l'EHPAD 2 592 600 euros et le CCAS 701 240 euros. Donc de ce fait, la subvention proposée au CCAS par la Ville est de 1 675 000 euros cette année avec une augmentation de 50 000 euros, ce qui représente un pourcentage de 3 %. Compte tenu de la situation actuelle, ce n'est pas une augmentation qui est très importante du fait des nouvelles activités mises en place cette année. Au niveau de l'investissement, la petite enfance représente 130 539 euros, le foyer-logement 149 292 euros, l'EHPAD 313 000 euros et le CCAS 82 299 euros. En fait, ces budgets participent à l'entretien du patrimoine, à l'achat du matériel de soins et de puériculture pour la petite enfance et l'équipement, le mobilier pour l'épicerie sociale. Au niveau du foyer-logement, elle relève des sommes importantes pour des travaux. Il y a des travaux de chaufferie, de sécurité, il faut mettre aux normes certaines choses, donc en attendant de voir un projet peut-être plus important, il faut bien parer à toutes ces réparations et à toutes ces mises en sécurité. Sur l'EHPAD, il y a des emprunts qui sont aussi assez importants et sur le CCAS, elle évoque l'épicerie sociale mise en place cette année et qui génère en fonctionnement des charges à caractère général de 59 800 euros. Des charges de personnel de 61 910 euros. Des charges financières de 170 euros et le total des dépenses de fonctionnement est de 121 880 euros. Au niveau des dépenses de fonctionnement, elle indique que ces personnes n'ont pas été recrutées mais qu'il y a eu une ventilation au niveau du CCAS, ce qui a permis de répartir le travail et de faire aussi des économies sur les charges de personnel. Le CCAS a travaillé avec des bénévoles qui vont maintenant pouvoir s'investir puisque cette épicerie a ouvert ses portes tout début février. Cela a commencé par un tout petit nombre de bénéficiaires et toutes les semaines, il y aura des entretiens.

Madame POUILLE précise que Madame CHANDEZON s'occupe de cela avec le personnel de l'épicerie pour que ces familles aient accès le plus rapidement possible à cette épicerie. Le groupe de bénévoles va pouvoir donc s'investir pour venir aider à l'épicerie. À l'épicerie, les personnes vont pouvoir acheter leurs produits mais vont pouvoir aussi bénéficier d'ateliers qui vont être mis en place par le personnel, afin de pouvoir initier les personnes qui viennent à cette épicerie, à savoir acheter, consommer correctement parce que malheureusement, les personnes qui bénéficient de ce service ont besoin aussi de savoir gérer. A l'épicerie maintenant, il y a un achat, personne ne vient plus chercher un colis. La prestation est quand même différente et intéressante pour ces personnes qui, il faut l'espérer, bénéficieront d'une aide à l'insertion via cette démarche. En investissement, les dépenses prévues ont été de 114 000 euros pour le réaménagement intérieur. Tout le monde sait où se situe l'épicerie et il a fallu investir pour 49 000 euros de mobilier. Au niveau des recettes de fonctionnement, la Ville a travaillé avec la commune de LE CENDRE pour mettre en place l'épicerie. Donc il y a une recette de cette commune de 8 000 euros. La Caisse d'Allocations Familiales a donné 1 000 euros. L'ANDES, qui est une association bien spécifique des épiceries sociales, a donné 2 300 euros qui ont servi à équiper la cuisine pour des ateliers. Elle cite la réserve parlementaire de Madame SAUGUES de 20 000 euros et bien sûr, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour 20 000 euros, ainsi que le Conseil Départemental qui a donné une subvention de démarrage de 15 000 euros.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Ville n'a pas eu d'aide de la Région, sachant que la Région, avant, aidait ce type d'investissement. La nouvelle Région ne doit pas savoir que les pauvres existent.

Madame Monique POUILLE veut préciser que cette épicerie sociale permettra de diminuer les bons alimentaires qui sont donnés tous les mois. Le CCAS a gardé une petite provision quand même cette année pour pouvoir faire face à des dépenses des personnes qui ne pourraient pas encore y avoir accès puisqu'il y a auparavant une enquête sociale et cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Monsieur le Maire demande à Madame POUILLE de passer à la Politique de la Ville et propose de poser les questions à la fin de la présentation.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que cela sera peut-être moins vivant et les élus pourraient peut-être oublier certaines choses. Il propose de poser une ou deux questions sur chaque sujet.

Monsieur le Maire fait part de son accord.

Monsieur Michel RENAUD revient sur l'épicerie solidaire et évoque le plan de financement. Il cite l'Agence Nationale, le Conseil Départemental, la réserve parlementaire de Madame SAUGUES et souhaite savoir pour l'année prochaine, quelles vont être les prévisions du budget pour l'épicerie solidaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'investissement. Le CCAS du CENDRE donne 8 000 euros mais il va donner après bien plus en fonctionnement.

Monsieur Michel RENAUD souhaite connaître le nombre de personnes intéressées par cet équipement ?

Madame Monique POUILLE répond que celui-ci est prévu normalement pour 100 personnes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 100 familles.

Madame Monique POUILLE ajoute qu'il y en aura 80 pour COURNON et 20 personnes pour la commune du CENDRE, soit une répartition proportionnelle au nombre d'habitants.

Monsieur Michel RENAUD demande quel est le chiffre d'affaires prévu au niveau de l'épicerie ? S'il y a achat et vente, il y a un chiffre d'affaires et ce n'est pas un vilain mot.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un chiffre d'affaires, mais une dépense sociale d'aider des gens qui sont en difficulté.

Monsieur Michel RENAUD précise que sa question porte sur la pérennisation des choses. Il souhaite savoir ce que vont apporter ces personnes au niveau de l'épicerie solidaire. Si pour 100 personnes cela fait un investissement de 1 000 euros. Est-ce qu'il est valable de leur donner plutôt de l'argent ou de faire l'épicerie solidaire ?

Monsieur Olivier ARNAL précise à Monsieur RENAUD que le choix a été fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Irène CHANDEZON qui est en charge de ce dossier.

Madame Irène CHANDEZON précise que la démarche pour cette épicerie sociale est effectivement bien différente d'une épicerie traditionnelle. Les familles vont payer les produits à peu près 10 à 20 % de leur prix moyen pour tout ce qui est alimentaire et un petit peu plus peut-être pour les produits d'entretien. L'épicerie est ouverte depuis le 23 février, donc cela fait à peu près 15 jours. Cela ne va pas rapporter et ce n'est pas à la Ville que cela va rapporter en plus.

Monsieur Michel RENAUD répond que ce n'est pas la question de savoir si cela rapporte et qu'il s'agit de savoir ce que cela va apporter aux gens.

Madame Irène CHANDEZON fait remarquer que cela va apporter beaucoup de choses et qu'ils vont pouvoir très certainement bien mieux gérer leur budget.

Monsieur Michel RENAUD relève qu'il s'agit du point le plus positif, avec une aide personnalisée.

Madame Irène CHANDEZON confirme.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'au niveau de l'APA, les pouvoirs publics donnent des sommes mais n'accompagnent pas suffisamment les gens pour qu'ils gèrent leur budget. Il s'agit d'un point très positif.

Madame Irène CHANDEZON rappelle qu'il avait été expliqué effectivement, il y a quelques mois déjà, qu'il allait y avoir des ateliers pour permettre aux gens de gérer. Il va y avoir un accompagnement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mina PERRIN.

Monsieur Henri JAVION qui avait également sollicité la parole dit « honneur aux femmes » en faisant référence à la journée de la femme.

Monsieur le Maire déclare ne pas aimer ces journées de la femme parce qu'il faut s'en occuper 365 jours par an, notamment sur les salaires.

Madame Mina PERRIN précise qu'il s'agit de la journée des droits de la femme.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la même chose.

Madame Mina PERRIN veut juste rebondir parce qu'elle est assez choquée par rapport au fait que l'épicerie pourrait rapporter financièrement. Cela ne rapporte rien mais cela rapportera humainement.

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il n'a pas dit cela. Il veut juste connaître les chiffres et sait que cela va coûter.

Madame Mina PERRIN exprime son accord.

Monsieur Michel RENAUD ajoute qu'il a discuté avec les gens d'Intermarché qui ont dit qu'ils seraient très contents de pouvoir apporter leur surplus, les produits qui sont en fin de course et qui vont être jetés parce qu'ils jettent des quantités énormes.

Madame Mina PERRIN confirme ce propos mais rappelle que Monsieur RENAUD s'est interrogé sur la possibilité de donner de l'argent.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que ce dispositif doit être efficace.

Madame Mina PERRIN trouve cela choquant. Donner de l'argent, c'est la facilité. Il faut un accompagnement et les gens viennent y rencontrer des associations, des bénévoles qui sont là pour les soutenir, avec les travailleurs sociaux. Ce n'est pas qu'un gain financier. Ils ont aussi besoin de cet accompagnement, d'être écoutés souvent. Ce sont des personnes qui peuvent être isolées, des femmes seules. Ce public qui est là cherche autre chose que des sous.

Monsieur Henri JAVION rappelle par rapport à l'épicerie solidaire, que les élus en ont très largement parlé déjà sur son but, ses objectifs qui sont effectivement l'accompagnement de gens qui sont en difficulté. Madame Irène CHANDEZON a donné d'ailleurs beaucoup d'informations sur le sujet. Par contre, en ce qui concerne la présentation de ce budget, il note, en tant qu'administrateur du CCAS, que la commune octroie + 50 000 euros pour le CCAS. Le Conseil ne va pas délibérer mais il pense que la Municipalité présente les choses à l'envers parce qu'il faut d'abord que ce soit le conseil d'administration du CCAS qui fasse part en fait de ses observations par rapport au budget du CCAS.

Madame Monique POUILLE précise qu'il s'agit d'une première.

Monsieur le Maire ajoute que le budget du CCAS sera voté, mais la collectivité a anticipé le fait que le CCAS allait avoir besoin de 50 000 euros de plus. Il précise que c'est toujours le Conseil Municipal qui vote ou pas. Donc, si le Conseil ne vote pas la subvention de 1 690 000 euros, le budget du CCAS ne pourrait pas se faire comme il est prévu de le faire.

Monsieur Olivier ARNAL précise que c'est bien pour cela qu'il y a un ROB, pour faire l'inventaire.

Monsieur le Maire confirme ce propos. Il faut bien voter le budget un peu avant pour que le CCAS puisse débattre. Après, s'il en faut plus, il y a des décisions modificatives en cours d'année.

Monsieur Joël SUGERE dit s'énerver un petit peu quand il voit les réactions autour de cette table. Il suffit de parler un tout petit peu d'argent pour être taxé des pires choses. Le but de la question, c'est simplement de dire que quand on calcule, ça fait 1 200 euros par famille et la question était toute simple. 1 200 euros pour ces gens-là, c'est beaucoup d'argent et il se dit ravi de leur donner et même pourquoi pas plus, mais la question était et merci pour l'explication « est-ce la meilleure façon d'aider ces gens-là ? ».

Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur Joël SUGERE remercie le Maire de sa réponse, mais ajoute qu'il serait bon que les questions soient un petit peu moins dévoyées.

Monsieur Olivier ARNAL explique que Monsieur SUGERE confond deux notions totalement différentes, d'une part la charité et d'autre part la solidarité. La charité, c'est ce qui se pratiquait sous l'ancien régime, c'était à la sortie de la messe le dimanche, l'aristocratie qui bien sûr très publiquement faisait l'aumône aux pauvres sur les marches de l'église. La solidarité, c'est autre chose, c'est une prise en charge collective par une instance, ici la Municipalité, pour qu'il y ait un transfert vers les gens dont la nécessité est apparente et réelle et c'est le cas. Donc ces gens-là vont aller faire leurs courses dans une épicerie comme si de rien n'était, avec des tarifs différents mais sans avoir quelque opprobre ou quelque honte à ce propos. Ce n'est pas la même chose que de recevoir une aumône.

Monsieur Joël SUGERE précise que les gens des Restos du cœur seraient ravis de l'entendre.

Monsieur Olivier ARNAL répond que ces derniers pratiquent exactement la solidarité et non pas la charité. C'est leur devise d'ailleurs.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas la même chose.

Madame Fabienne LOISEAU veut répondre précisément à la question. Ce n'est pas illégitime de demander quelles sont les recettes qui vont être engendrées parce qu'en fait, ce n'est pas de l'argent qui est donné aux personnes et aux familles qui vont en profiter. Les familles vont payer. Elles payent par contre un prix moindre. Donc il y aura effectivement, dans le budget de fonctionnement, des recettes assimilées à un chiffre d'affaires qui ne sera pas énorme puisque évidemment, en fonction du prix d'achat, il n'y aura pas de rentabilité comme dans une épicerie classique. Il y aura bien sûr les recettes des familles qui vont payer. La Ville ne donne pas 1 200 euros par famille. Les familles viennent payer et ce n'est pas la gratuité. Ce n'est pas exactement la même chose que les Restos du cœur. C'est une épicerie solidaire et l'usager vient acheter des denrées, les paye, mais en fonction de ses moyens. Elle évoque le fait que le point de TVA est inégalitaire. L'essence et les denrées alimentaires sont devenues très chères. Les familles payent à un juste prix et il est très important qu'il y ait aussi des recettes engendrées, même si elles ne sont pas énormes. La Mairie fait un travail un peu différent qui est aussi dans la prévention et l'accompagnement social puisque ce qui est très important et cela a été souligné, c'est tout ce qui est fait au niveau du travail auprès de ces familles, pour leur permettre de pouvoir gérer leur budget avec très peu d'argent. Elle met au défi les élus d'essayer de gérer un budget avec 450 euros à peu près de RSA par mois. Il est donc extrêmement important aussi qu'il y ait cet accompagnement.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet concerne non seulement la commune de COURNON, mais aussi celle de LE CENDRE et les deux CCAS. D'ailleurs, Madame Jacqueline BOLIS qui est la première Adjointe en charge du social, travaille avec Mesdames POUILLE et CHANDEZON et elles se voient pratiquement toutes les semaines sur ce dossier. C'est un dossier qui tient à cœur et avec la Ville du CENDRE, avec le Maire du CENDRE, le travail a été de qualité.

Madame Irène CHANDEZON précise à Monsieur SUGERE que les Restos du cœur sont partie prenante effectivement de cette démarche et qu'ils travaillent avec la Ville en tant que bénévoles.

Monsieur le Maire estime que les élus ont fait le tour de la question et que c'est une bonne chose que d'avoir des débats. C'est pour cela que les groupes ne sont pas du même bord politique. Il rappelle qu'avec son collègue du CENDRE, ils ne sont pas du même bord mais s'entendent bien pour faire du social.

Madame Monique POUILLE se propose de présenter la politique de la ville avec les dépenses de fonctionnement de 98 140 euros réparties ainsi : Alimentation 500 euros, fournitures et entretien 100 euros, petit équipement 700 euros, animations 2 000 euros et des subventions aux associations sociales et d'insertion de 94 840 euros. Pour cette somme de 94 000 euros, elle est plus importante que l'année dernière, mais cela tient à la répartition qui a été faite différemment et la subvention de l'insertion a été regroupée cette année sur le budget de la politique de la ville, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Elle évoque la subvention au Pôle-adulte pour 7 000 euros, Dom'Services pour 10 000 euros et la subvention aussi de la Mission Locale pour 72 840 euros.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait rencontré Monsieur SUGERE qui est le trésorier de cette association qui l'avait alerté sur les difficultés rencontrées. Il faut aider les associations qui font de l'insertion lorsqu'elles sont en difficulté.

Monsieur Michel RENAUD veut remercier Monsieur le Maire en tant que Président de Dom'Services pour ces 10 000 euros. Il est certain qu'actuellement Dom'Services traverse une période extrêmement difficile. Les diminutions des budgets de l'APA par le Conseil Départemental sont telles que le prix de revient des heures de l'APA par rapport à ce que donne le Conseil Départemental aboutit à un écart de 3,71 euros. L'association est obligée de prendre des décisions très graves et il remercie la collectivité de participer à cela. Cela a été fait très rapidement et très spontanément et cela fera beaucoup de bien.

Monsieur Marc BOYER veut juste aller dans le sens que soulève Monsieur RENAUD. Il est Président du SIVOS de BILLOM/COURNON et sa région. Ces structures sont partenaires effectivement pour l'aide à domicile et il est vrai que le seul financeur c'est le Conseil Départemental. Il a reçu, il y a deux jours, du Département, l'augmentation qui était attribuée pour la tarification horaire de l'aide à domicile. Elle était de 0,001 %.

Monsieur le Maire précise que c'est pour cela qu'il ne l'a pas voté au Département. Parfois, il ne vote pas parce que cela ne lui convient pas.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que les associations sont considérées comme des entreprises et vont payer les mutuelles qui sont arrivées.

Monsieur le Maire cite également le versement transport.

Monsieur Michel RENAUD regrette que Monsieur François RAGE ne soit pas là parce que cela représente quand même 40 000 euros alors que les Cournonnais n'utilisent pas le tram. Il a essayé de demander une exonération.

Monsieur le Maire fait observer qu'il y a la ligne C, la ligne 22, la ligne 34.

Monsieur Michel RENAUD répond que la population n'utilise pas les transports en commun à COURNON. Cette question plombe absolument les comptes et l'association ne peut plus s'en sortir de ce côté-là.

Monsieur le Maire déclare partager cet avis. Les associations de ce type devraient être exonérées, ce qui était le cas il y a quelques années. Il demande quel est le gouvernement qui a remis les associations dans le dispositif du versement transport ?

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il s'agit de Monsieur FILLON et qu'il était tout jeune président de l'association.

Madame Monique POUILLE évoque l'appel à projets « politique de la ville 2017 » avec 30 200 euros, dont 18 500 euros pour la Ville et 11 700 euros pour les associationsournonnaises. L'appel à projets « FIPD 2017 » est en cours mais la Ville a demandé des aides pour un montant de 15 500 euros.

Monsieur le Maire ajoute que cela concerne essentiellement les caméras et les moyens de surveillance, c'est notamment pour le local de la Police Municipale.

Madame Monique POUILLE explique qu'au niveau de la politique de la ville à la Maison des citoyens, il y a l'accueil physique du public soit 42 000 personnes par an, l'accueil téléphonique avec 4 000 appels, la gestion/planification des réservations de salles soit 1 200, la planification de permanences soit 700 permanences et la gestion des rendez-vous des conciliateurs de justice pour 150 séquences.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil parle rarement de la politique et qu'il est important que les élus sachent ce qui se fait.

Madame Monique POUILLE précise que c'est important parce que cet équipement est quand même très très utilisé et très apprécié des Cournonnais.

Madame Géraldine ALEXANDRE présente à son tour l'aménagement du territoire et du développement durable. Elle explique que l'aménagement du territoire brasse beaucoup moins d'argent que le CCAS ou d'autres services. Ce service est plutôt dans l'imagination de ce que va être la vie plus tard, le développement. Néanmoins, il est intéressant de voir un petit peu comment fonctionne le service. Pour le budget de fonctionnement, au niveau des dépenses, il y a des enquêtes, annonces et insertions pour 2 000 euros. Jusqu'ici, il y avait le PLU. Il y a les créances de TLPE, soit la taxe locale sur les enseignes et publicités que versent les entreprises. Elle évoque les impayés à hauteur de 24 450 euros liés aux faillites, aux fermetures. Il y a la taxe foncière.

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de bâtiments est éligible.

Madame Géraldine ALEXANDRE ajoute que la Ville paye la taxe foncière et puis il y a les intérêts qui sont versés à l'EPF-Smaf pour 80 000 euros. L'EPF-Smaf porte des dépenses quand la collectivité veut acheter un bâtiment. Pour les recettes maintenant, il y a la TLPE aussi pour 115 000 euros, les baux ruraux puisque la Ville a des exploitations sur ses terrains agricoles, notamment sur le Traps et la téléphonie mobile à hauteur de 21 000 euros avec Orange, Bouygues et SFR.

Monsieur le Maire évoque les pylônes des opérateurs.

Madame Géraldine ALEXANDRE cite Free.

Monsieur le Maire ajoute que les baux ruraux représentent 1 000 euros et 20 000 euros pour la téléphonie.

Madame Géraldine ALEXANDRE cite le bilan de gestion pour l'EPF-Smaf de 40 000 euros. Ils gèrent des locations et donc reversent 40 000 euros. Pour le budget investissement, elle évoque les acquisitions et réserves foncières pour l'EPF-Smaf pour 478 955 euros, des frais d'études urbaines pour 61 000 euros avec la création d'une ZAC République cette année. Pour les recettes, il y a la taxe d'aménagement pour 400 000 euros et les ventes de parcelles pour 200 000 euros. Quelques chiffres clés pour montrer que c'est un service qui travaille beaucoup, qui est très demandé, car il y a toujours du monde qui passe au service. Cette année, 238 déclarations et permis instruits, 463 certificats d'urbanisme délivrés, 266 déclarations d'intention d'aliéner déposées. Les DIA sont les formalités qui sont imposées aux propriétaires dans une zone où le bien est soumis à préemption. Elle cite également 66 logements autorisés cette année. COURNON est une ville qui bouge beaucoup et il y a beaucoup de constructions, avec les Fournariaux, le Grand Mail qui lui, est sur la fin de construction et puis le Palavezy.

Monsieur Olivier ARNAL expose le budget des Services Techniques. Il explique que pour le fonctionnement de ce service, le total du budget est de 2 348 430 euros qui se répartissent sur l'entretien du patrimoine soit 206 560 euros, le poste énergie avec 1 140 420 euros, le fonctionnement du CTM pour 1 001 450 euros dont les travaux d'accessibilité pour 72 900 euros. Il y a des travaux qui sont faits en régie, il y a des travaux qui sont faits par l'entreprise et cela concerne à la fois la voirie et les bâtiments municipaux. Pour la voirie, une grande partie sera prise en charge dorénavant par la CU. Le carburant représente 130 000 euros, la maintenance des installations de chauffage et climatisation 113 300 euros, les contrôles et maintenances et vérifications réglementaires, car il y en a de plus en plus avec les alarmes, les ascenseurs, les portes sectionnelles, les extincteurs et chaque année il se rajoute quelque chose à contrôler obligatoirement. L'investissement sera de 2 015 600 euros qui se répartissent de la manière suivante : sur le patrimoine 1 270 500 euros, sur l'énergie 139 000 euros, pour le CTM 606 100 euros avec essentiellement le programme de remplacement des menuiseries en aluminium sur les bâtiments communaux pour 135 000 euros. Il rappelle que la subvention est sur trois années et la ville a un programme d'entretien de trois années. Il cite l'installation de visiophones dans les écoles maternelles et primaires pour 16 500 euros. Une partie a été réalisée sur le budget 2016. Sur le gymnase Gardet, il cite la réfection des sanitaires des douches et des gradins pour 15 000 euros ainsi qu'un programme de vidéo-protection pour 42 300 euros. Le bureau de Police Municipale a été financé entièrement en 2016 et cette opération se monte à 100 000 euros. L'épicerie sociale et solidaire a coûté 118 000 euros. L'aménagement de la zone de loisirs en 2017, représente 231 400 euros d'investissement et les divers travaux ont été présentés en commission des travaux sur l'aménagement de cette zone, à savoir les équipements barbecues tables, les aires de jeux et les agrès qui vont venir, les plantations diverses qui sont en cours sur la partie qui borde le plan d'eau.

L'aération du plan d'eau et les travaux d'aménagement, notamment de voirie, ne sont pas compris ici, les travaux proprement de voirie seront pris en charge par la communauté urbaine mais la semaine prochaine, à la réunion « toutes commissions », les élus auront l'occasion de voir les principaux investissements faits par la communauté urbaine sur la Ville de COURNON.

Monsieur le Maire ajoute que cela sera présenté lundi en réunion « toutes commissions ». Sur le plan d'eau, les élus seront associés pour étudier les premières solutions. La Ville tient à ce plan d'eau et consacre beaucoup d'investissements. Les services vont de nouveau remettre des aérateurs et des films à bulles devant pour continuer à lutter contre la prolifération des cyanobactéries. Ce dossier sera vu en commission. Il demande s'il y a des questions ?

Monsieur Joël SUGERE veut dire un petit mot sur les 40 000 euros de vidéoprotection.

Monsieur le Maire répond que cela concerne uniquement la Ville parce qu'il y a des secteurs où la vidéoprotection sera partagée avec la communauté urbaine puisque l'Astragale est confrontée à de nombreuses effractions de voitures. Cela appartient à Clermont Auvergne Métropole, idem pour la piscine qui sera vidéosurveillée. Pour la Ville, il cite les ateliers. Les pompiers vont partir. Il faut mettre des systèmes de protection, des alarmes dans ce secteur-là. Il évoque la salle polyvalente, le secteur de la place des Dômes. Il faut rajouter, sur-rajouter de la vidéoprotection dans ce secteur pour surveiller afin que le local de la Police Municipale ne soit pas détérioré puisque cela a été le cas il y a peu.

Monsieur Michel RENAUD estime qu'il faudrait que le Conseil Municipal ait un débat beaucoup plus approfondi sur la vidéoprotection. Il y a quand même à COURNON, une augmentation très importante des cambriolages et des actes d'incivilités. Il vient d'être victime d'un troisième cambriolage à son cabinet et ce même pendant les consultations. Certains viennent voler les ordinateurs, des porte-monnaie.

Monsieur le Maire conseille à Monsieur RENAUD de mettre de la vidéosurveillance.

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il faut aussi en mettre dans le quartier. Il a passé quelques dimanches dans son cabinet pour faire des travaux et il explique avoir été obligé de téléphoner à la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait de la Police Nationale.

Monsieur Michel RENAUD confirme et explique qu'il y a des motos qui passent et il y a dans ce quartier des choses qui se passent. Il ne faut pas se fermer les yeux. Il y a eu, il n'y a pas très longtemps, une moto qui a brûlé sur le parvis. Il s'y est rendu et s'est fait agressé à coup de cailloux.

Monsieur le Maire répond que c'est pour cela que dans ce secteur là, la Ville va mettre de la vidéosurveillance.

Monsieur Michel RENAUD ajoute qu'il faut mettre de la visiosurveillance.

Monsieur le Maire répond qu'il n'en mettra pas partout parce qu'il faut aussi que les gens se protègent. Dans la zone industrielle, il y a des gens qui disent « on se fait voler le carburant ». Il leur dit « fermez vos portes, mettez des grillages ».

Il faut savoir que la plupart des cambriolages sont faits entre 12 heures et 14 heures par des équipes qui viennent souvent des pays de l'Est. Les gens laissent ouvert parce que lorsque les portes sont fermées, ils ne rentrent pas. La vidéoprotection ne servira pas à empêcher les cambriolages. Le meilleur système pour empêcher les cambriolages, c'est d'enlever les protections, en particulier les haies et les murs qui sont très hauts, puisque plus les murs sont hauts et plus les haies sont hautes, mieux les voleurs peuvent agir tranquillement. Donc la vidéoprotection est un outil parmi d'autres. La Ville va renforcer la Police Municipale avec un agent en plus, mais la vidéoprotection ne règlera pas tout. Elle permet de dissuader sur un certain nombre d'équipements. Là où la Ville en a mis, il n'y a pratiquement plus d'incidents. Il évoque pour qu'il y ait plus de policiers nationaux, la manifestation qui sera organisée pour éviter la fermeture d'un commissariat et sa transformation en commissariat subdivisionnaire. Un commissariat subdivisionnaire, cela signifie que les enquêteurs, les brigades de sûreté urbaine seront rapatriés à CLERMONT tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'effectifs. Il se dit fort mécontent, avec son collègue de GERZAT, du nombre de policiers qui est passé de 77 à 42 sous la mandature SARKOZY-FILLON. Ils ont enlevé plus de 30 policiers et la Ville en a perdu encore 4 sur cette mandature. Il faut revenir à un chiffre normal de policiers pour qu'ils puissent patrouiller et qu'ils puissent faire leur travail. La vidéoprotection ne remplace pas les policiers. Il faut des policiers, il faut de la vidéoprotection et il faut des médiateurs. L'État se désengage sur la sécurité publique qui est un bien, qui est un service public. La sécurité publique, c'est un service public et l'État se désengage depuis des années. Il est scandaleux que les élus soient obligés d'aller manifester à CLERMONT avec Jean ALBISETTI pour dire non à la fermeture, enfin au déclassement. Il explique que quelqu'un a vu des cambrioleurs chez son voisin et la Police Nationale n'a pas pu envoyer de patrouille puisqu'il n'y en avait pas pour faire un flagrant délit et tout ça, tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'hommes. Cela se règle au niveau national par l'embauche massive de fonctionnaires de police. Il faut une embauche massive alors que l'Etat en a supprimé 10 000. Le Gouvernement actuel en a recruté 7 000, donc il en manque encore. L'Etat les affecte dans les grandes villes où il y a plus de problèmes, ce qui fait qu'en province, comme à COURNON-D'AUVERGNE, on ne voit pas arriver de policiers nationaux. C'est un véritable scandale et la droite est en partie responsable, ceux qui prônaient la baisse des fonctionnaires parce que lorsqu'on propose moins 500 000, moins 120 000, il faudra bien dire où on prend les fonctionnaires. Les fonctionnaires, ce sont les policiers, c'est l'armée, les hôpitaux, les enseignants, les fonctionnaires territoriaux. A chaque fois que l'on demande où l'on doit supprimer des fonctionnaires, personne n'est capable de le dire parce que chacun dans son secteur veut les garder. C'est un débat. Selon lui, le Docteur RENAUD fait partie de ceux qui disent qu'il y a trop de fonctionnaires puisqu'il défend le candidat François FILLON. Il veut proposer 500 000 fonctionnaires de moins, soit encore moins de policiers. Il manifesterait le 25 pour dire qu'il faut plus de policiers. Il y a des jours où il n'y a qu'un équipage à COURNON, un équipage pour une Ville de 20 000 habitants et une zone de 35 000 pour 4 communes, LE CENDRE, COURNON, LEMPDES et PERIGNAT.

Monsieur Henri JAVION explique sa satisfaction alors que Monsieur le Maire adhère dans des conditions certes difficiles, au développement de la vidéoprotection demandée par son groupe depuis de nombreuses années, parce que le constat a été fait déjà qu'il y avait de nombreux actes d'incivilités, des vols, des agressions sur la commune. Il prend acte du développement de la vidéoprotection. En complément de ce que dit Monsieur RENAUD, il souhaite que cela aille vite sur la place des Dômes qui, actuellement, est particulièrement insécurisante. Cela a été vu pour certains magasins, pour la Police Municipale, pour les objets rénovés. Il y a une certaine insécurité qui s'installe et qui met mal à l'aise d'ailleurs sur cette place les commerçants. Il y a une attention toute particulière à porter dans ce quartier. Il évoque la zone industrielle et pense que la vidéoprotection, bien évidemment, pour une part, doit être prise en charge par les entreprises ou par les commerçants qui sont installés.

Il cite la sécurisation de certains carrefours pour voir quelle est la circulation des véhicules alors que des professionnels du vol arrivent à désosser des camions les dimanches après-midi. Donc il y a une demande et une attente des entreprises qui sont dans la zone d'activité. Il faut que véritablement des solutions soient apportées le plus rapidement possible pour que les gens puissent travailler dans de bonnes conditions et qu'il y ait une certaine sécurisation des citoyens sur le territoire.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'état d'âme. Il fera mettre de la vidéoprotection chaque fois qu'il y en aura besoin pour protéger, pour voir ce qui se passe. Par contre, pour les zones industrielles, il est prévu que cela soit fait et il est en charge de ce dossier à la communauté urbaine. Le précédent président y était opposé, le nouveau président est pragmatique et il faut faire en fonction des besoins. En ce qui concerne la place des Dômes, il est tout à fait conscient des difficultés puisque pour la personne qui posait problème, il a pris un arrêté d'internement, mais cela n'empêche pas qu'il faudra remettre des caméras. Il n'accepte pas qu'elle ait été cassée, avant sa mise en marche, à savoir la caméra qui surveillait l'entrée du poste de Police Municipale. Il y en aura deux de plus mais qui seront sur la place pour que l'on puisse voir ceux qui cassent la caméra. Elle sera positionnée très haut pour que l'on ne puisse pas la détruire.

Madame Fabienne LOISEAU rappelle que plusieurs élus pensent et cela avait déjà été dit, que la vidéoprotection n'était pas la panacée. Elle se dit contente d'entendre Monsieur le Maire dire que cela ne fait pas tout. Il faut arrêter d'être dans le fantasme. Très concrètement, il y a des études très précises internationales sur la vidéoprotection liée à la délinquance et aux chiffres de la délinquance. En Angleterre, ils en ont enlevé beaucoup, notamment à LONDRES, parce qu'il n'y a aucun lien entre la baisse de la délinquance et le nombre de vidéoprotectons. Cela veut dire que la vidéoprotection ne fait pas baisser la délinquance. C'est prouvé et il y a des chiffres dans plusieurs pays développés occidentaux. Par contre, cela peut permettre l'élucidation de certaines enquêtes pour trouver effectivement qui est l'auteur des délits. Cela ne fait pas baisser la délinquance, cela n'est pas dissuasif sauf pour les lieux fermés et les parkings. Elle ajoute que cela pose la question vis-à-vis des libertés fondamentales de chacun. Elle souhaite que chacun ait aussi à l'esprit cette question extrêmement importante et Dieu sait si le fait d'être en sécurité est extrêmement important.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que le débat porte sur Dieu.

Madame Fabienne LOISEAU explique que le sécuritaire a un côté extrémiste dans le fait de vouloir à tout prix la sécurité, sachant que le zéro risque n'existe pas. Pour les êtres humains, il y a forcément des risques en matière de délinquance et il est extrêmement important de se poser aussi la question de savoir si la population a envie d'être surveillée en permanence avec des vidéos partout. Cette question n'est pas à banaliser. Comme l'a très bien dit Monsieur le Maire, ce n'est pas cela qui va faire baisser la délinquance. Par contre, la prévention, la présence des policiers, les îlots dans les quartiers, sont des points importants. Il faut arrêter de dire des choses qui sont fausses, mais les caméras ont une utilité dans des espaces réservés et cela peut élucider certaines affaires. Il faut faire attention aux libertés fondamentales.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de mettre des caméras partout, mais de se servir de ces outils-là. Certains ont dit que cela ne servait à rien sur la Maison des citoyens. Or, elles ont permis d'identifier un individu. Monsieur le Maire explique que la mère de ce délinquant est venue le voir pour demander d'être exonérée de payer les dégâts et il a répondu non. Il lui a dit « quand on casse quelque chose, on le paye ». Un acrotère coûte 950 euros avec la pose et ils ont payé 950 euros. Il estime que c'est bien plus dissuasif de faire payer 950 euros aux parents des jeunes. Cela fonctionne puisque depuis, il n'y a plus aucun incident.

La Ville va par ailleurs renforcer sa Police Municipale et embaucher un adulte-relais qui va encadrer les médiateurs puisque la collectivité recrute chaque année trois médiateurs pour les périodes d'été.

Monsieur Olivier ARNAL précise, par rapport à ce qu'avait évoqué Monsieur JAVION sur la rapidité d'exécution, qu'il faut d'abord voter le budget et il sent que ce dernier va le faire avec la Majorité. La Ville ne met pas des caméras n'importe où n'importe comment. Il faut monter un dossier, l'envoyer à la Préfecture, le faire valider. C'est une opération qui est éligible à des subventions de l'État et dans ces conditions, il faut en même temps faire les demandes de subventions. Théoriquement, il faut même attendre le retour pour pouvoir installer les caméras. Les services accélèrent le processus mais cela ne sera pas fait demain matin.

Monsieur Henri JAVION remercie Monsieur ARNAL et constate que celui-ci n'a pas perdu son expression de professeur en expliquant les procédures. Cela étant, il dit les connaître déjà. Il évoque par ailleurs une confusion de la part de Madame LOISEAU entre la délinquance et les actes d'incivilités. La délinquance, c'est un problème de société, mais la vidéoprotection tend à responsabiliser ceux qui dégradent le bien public. Il faut faire payer à ceux qui dégradent, ce qui est payé par les impôts.

Monsieur Olivier ARNAL précise que la Ville ne surveille pas les rues mais les bâtiments municipaux.

Monsieur le Maire ajoute que pour les bâtiments municipaux, cela fait partie du travail de la Mairie. Il propose de passer maintenant au fonctionnement de la vie associative.

Madame Myriam SELL-DELMASURE explique, concernant le fonctionnement, au niveau des dépenses, que 213 745 euros de subventions sont octroyées aux associations. Elle rappelle qu'il y a 44 associations de loisirs qui sont subventionnées. Concernant les fêtes et cérémonies pour un montant de 128 350 euros, cela correspond d'abord à la fête nationale et au feu d'artifice du 14 juillet, aux animations du marché de Noël, à la foire de la Saint-Maurice, aux projets de nouvelles manifestations, au gardiennage lié au plan vigipirate, ce qui correspond notamment à 9 800 euros de plus pour subvenir à la sécurité des manifestations. Sont également concernés le jumelage, le patrimoine et également les 11 cérémonies commémoratives, ainsi que les marchés nocturnes de l'été, à savoir 6 marchés d'un côté et 4 de l'autre. Concernant les recettes, elle cite les recettes de droits de place pour 26 000 euros, sachant que cela correspond aux marchés hebdomadaires du jeudi, du vendredi et du samedi, à la foire de la Saint-Maurice, au marché de Noël avec la location des chalets, aux marchés nocturnes et aux emplacements fixes à l'année.

Monsieur le Maire ajoute un mot sur les marchés nocturnes car il y aura une nouveauté cette année avec deux manifestations qui auront lieu dans le vieux bourg sur la place de la Mairie. Les commerçants de la rue du Commerce ne jouent jamais le jeu, fermant à 17 heures quand le marché s'installe. Il y aura deux animations de ville dans le vieux bourg. C'est une nouveauté et il y en aura d'autres mais le Maire en reparlera plus longuement lors d'autres réunions.

Madame Myriam SELL-DELMASURE fait remarquer que c'est une nouveauté parce que les commerces sont de plus en plus fermés en été et les personnes habitant dans le vieux bourg sont contentes de cette animation qui sera effectivement testée deux fois en juillet. Au niveau sécurité, il n'y a aucun problème et la place sera suffisante. Cela amènera un petit peu plus d'ambiance sympathique. Les recettes de droits de place sont de 26 000 euros, avec les marchés hebdomadaires, la Saint-Maurice, le marché de Noël, les emplacements fixes et pour 30 000 euros, les recettes de locations de salles et matériel, les salles qui sont louées pour les réunions, la buvette-terrasse, la salle polyvalente, les salles de réunions donc diverses, les chalets, les matériels divers.

Concernant l'investissement, celui-ci porte sur 13 080 euros pour du mobilier pour les salles mises à disposition des associations, notamment de nouvelles tables qui vont être introduites à la salle Anne Sylvestre. Ce sont principalement des femmes qui occupent cette salle et les tables sont très lourdes et indémontables. Il faut les tirer pour le nettoyage, les superposer, donc la Ville va acheter 30 tables pliantes et facilement manipulables, notamment pour les assistantes maternelles et également des tables pliantes pour la salle polyvalente. Les tables mises à disposition ou louées à différentes associations sont très fortement manipulées car elles sont montées et démontées, pliées, mises dans les camions. Il faut toujours un roulement à peu près d'une centaine de tables par an, soit 3 760 euros. Il en est de même pour les barrières de ville, dans le cadre de Vigipirate puisqu'il faut également des barrières pour fermer les rues, pour sécuriser les lieux, comme pour la foire de la Saint-Maurice et le marché de Noël.

Monsieur le Maire évoque les lests pour empêcher les camions de foncer dans la foule.

Madame Myriam SELL-DELMASURE répond que la Ville a également effectivement les lests pour sécuriser, soit des plots qui sont facilement manipulables.

Monsieur le Maire ajoute que ces lests sont prévus pour empêcher les voitures bélier ou les camions de foncer dans la foule.

Madame Myriam SELL-DELMASURE fait état de 50 barrières et de 24 lests exactement. La rénovation complète de la buvette-terrasse est prévue pour 13 000 euros avec des travaux qui sont indispensables au niveau plomberie, peinture, les plafonds suspendus et tous ces travaux seront effectués en régie par le CTM, évalués pour un montant de 13 000 euros. Concernant les chiffres-clés, elle rappelle que plus de 5 000 visiteurs ont déambulé à la foire de la Saint-Maurice cette année avec la présence de 295 exposants. Le marché de Noël a rassemblé environ 10 000 personnes sur les trois jours, les 9, 10 et 11 décembre. C'est vrai que le climat a été favorable. Il faut savoir que sur les 40 exposants qui viennent régulièrement, il y a à peu près 50 % des demandes qu'il faut laisser de côté parce qu'il y a de plus en plus de demandes, mais seulement 40 chalets. A noter cette année, 5 130 tours gratuits de grande roue, de 20 minutes, ce qui n'est pas négligeable. Ce n'est pas de la charité, tout le monde a le droit de s'amuser, même sans avoir d'argent et cela a été vraiment la démarche. Il faut savoir que la salle polyvalente a été occupée 182 jours en 2016, avec 12 locations payantes en 2016, à savoir les AG du crédit agricole, de la caisse d'épargne, la bourse d'échanges de l'aéromobile club, le premier salon de tatouage de CLERMONT qui a amené beaucoup de monde, les arbres de Noël du Ministère des Finances et du COS du SDIS également, les olympiades pour les personnes âgées ainsi que le salon des antiquités.

Monsieur Bernard BARRASSON expose à son tour le budget de la communication. Il explique que pour ce poste, il ne va pas annoncer des chiffres importants. Il cite 600 euros pour les fournitures de petits équipements, c'est-à-dire les réparations d'appareils photos tout simplement. Il cite également 18 000 euros pour les fêtes et cérémonies. Cela englobe plusieurs choses, des T-shirts, des casquettes qui sont données aux villes jumelles quand elles viennent, aux enfants des villes jumelles par exemple, cela englobe les trousseaux, les dictionnaires que le Maire et l'Adjoint aux affaires scolaires remettent aux enfants pour la rentrée des classes en primaire. L'affichage et la signalétique du festival Puy de Mômes pour la culture. Ensuite 13 000 euros pour le stand de la foire. En effet, la Ville participe à la foire, avec un stand tous les ans. Les 13 000 euros concernent uniquement les fournitures pour la fabrication du stand. 81 530 euros pour les publications, soit les cartes de vœux du Maire. Certains disent qu'elles coûtaient très cher, or il y en a pour 200 euros.

Il cite les affiches ville, le journal municipal publié quatre fois par an, les flyers pour le service jeunesse, pour le CAM, les plaquettes de la saison culturelle et pour le festival Puy de Mômes par exemple, les supports pour l'urbanisme et pour l'économie de proximité. En 2016, le service a dépensé 6 590 euros en moins sur cette ligne budgétaire. Pourquoi ? simplement parce que le service affine au plus juste les tirages, dans un but d'économie évidemment. 9 200 euros pour les frais de distribution du journal municipal et pour les frais d'affranchissement. En fonctionnement, il y a 3 500 euros de recettes, soit les publicités qui se trouvent dans le bulletin municipal. Et puis cette année, il y aura une dépense supplémentaire en investissement, pour 42 000 euros car les panneaux lumineux en ville depuis le mois de septembre fonctionnent très mal.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'ils fonctionnaient nettement moins bien depuis la tempête Zeus.

Monsieur Bernard BARRASSON ajoute que la tempête a fini de les abîmer. La Ville a essayé de les faire réparer. Il s'avère que c'est impossible. Cela coûterait aussi cher que des neufs, donc il faut les remplacer, mais il faut un appel d'offres et cela va prendre encore plusieurs mois avant d'avoir des nouveaux panneaux en ville.

Monsieur Joël SUGERE veut juste dire que ses petites-filles ont trouvé que le bonnet de Noël lui allait particulièrement bien.

Monsieur le Maire trouve cette intervention sympathique.

Madame Claire JOYEUX passe au budget Culture. Elle veut commencer par le fonctionnement avec l'événement fort et marquant du territoire, le festival Puy de Mômes. Le coût artistique, soit les cachets, les hébergements et les transports des compagnies qui viennent, aboutissent à un budget de 190 000 euros environ. L'investissement des bénévoles par exemple de Puy de Mômes représente une quarantaine de personnes. S'il fallait embaucher autant d'intérimaires pour remplacer, cela ferait un coût beaucoup plus lourd et elle en profite pour les remercier. La saison culturelle dispose d'un budget de 100 200 euros avec les cachets, l'hébergement et les transports des compagnies qui sont engagées. Pour les recettes de fonctionnement, soit près de 200 000 euros. en gros, la moitié de ce montant concerne la billetterie et ensuite ce sont des subventions. L'État, enfin la DRAC, soutient la Ville à hauteur de 17 000 euros. La subvention la plus importante provient de la Région pour 31 000 euros, le Département participe avec 13 000 euros et le deuxième financeur reste la communauté urbaine avec 25 000 euros. Elle signale d'ailleurs que la Ville va sortir, à partir de cette année, du fonctionnement par appels à projet annuel et retrouvera un système de convention avec Clermont co de façon triennale, soit une garantie pour au moins les trois ans qui viennent. Elle cite d'autres organismes divers dont l'ONDA, les partenariats avec les villes de LE CENDRE, PONT-DU-CHATEAU, etc. Les recettes de fonctionnement du conservatoire sont de 142 000 euros avec la participation pour 100 000 euros des familles, 20 000 euros de l'État car la Ville a de nouveau contractualisé avec l'État.

Monsieur le Maire note un petit oubli. Il aurait fallu mettre toutes les dépenses de l'école de musique, soit 1 150 000 euros. L'école de musique, c'est un million d'euros.

Madame Claire JOYEUX répond que les dépenses de personnel n'ont pas été mises et ce, pour tous les services.

Monsieur le Maire observe que c'est un oubli et il s'en excuse.

Madame Claire JOYEUX ajoute que 28 personnes travaillent au conservatoire mais pas à temps plein. Dernier chapitre en termes de fonctionnement, ce sont les subventions aux associations culturelles pour 80 800 euros. 28 associations culturelles sont subventionnées, les plus importantes étant l'APIRE pour 40 000 euros, l'OSD pour 18 000 euros et puis Cobra, les amis de Puy de Mômes etc. En ce qui concerne les investissements, l'essentiel concernera cette année le conservatoire, avec des travaux de rénovation et de remise aux normes, un aménagement PMR. Actuellement, il y a encore des escaliers pour atteindre le hall du conservatoire. Un bureau a été descendu ainsi que celui du directeur du conservatoire, au rez-de-chaussée, ce qui permet maintenant plus facilement de les rencontrer. Le fait d'être au 3^{ème} étage ne leur permettait pas forcément de surveiller ce qui se passait en bas et le facteur humain est essentiel dans le cadre du vivre ensemble. Le changement de la chaudière est prévu, le remplacement des portes, notamment pour accéder à la salle de répétition qui est en bas et puis des travaux importants de rénovation des sanitaires. Elle évoque ensuite l'acquisition de matériel pour le conservatoire pour 13 400 euros, soit quelques ordinateurs et des instruments. Il y a le travail, la formation autour des musicalités par ordinateur et il faut utiliser des outils originaux et nouveaux, notamment pour l'enseignement du solfège, d'où l'acquisition d'ordinateurs. S'ajoutent du matériel de sono et puis des chaises qui permettent d'aménager rapidement l'auditorium. Pour la Coloc', il y a de l'optique et du matériel de son, l'acquisition du tapis de scène car la scène a dû être refaite au mois d'octobre. Elle s'affaissait et cela interdisait d'y accéder avec les engins élévateurs. La scène est devenue donc plus rigide et pour permettre de continuer à accueillir des compagnies, que ce soit en danse ou en cirque, il fallait acheter des tapis spécifiques pour amortir les chutes, les sauts etc. C'est un investissement de 10 000 euros mais qui est pris en charge dans le cadre de l'assurance décennale de la salle. Elle aborde quelques chiffres clés : 15 500 spectateurs au festival Puy de Mômes en 2016. Sur le conservatoire, ce sont 463 élèves, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes puisque la mise en place de la modification des rythmes scolaires et notamment la disparition du créneau du mercredi matin était un petit peu problématique. Avec l'action menée par le conservatoire dans les écoles, il y a de nouveau eu des inscriptions intéressantes et encourageantes depuis l'année dernière. 1 038 élèves des écoles élémentaires et maternelles, 345 enfants inscrits aux activités éducatives, de façon volontaire. Autant pour certaines activités des TAP certaines sont organisées pour les classes, pour les activités musicales le choix a été fait de permettre le choix des élèves en fonction de leur goût et de leur disponibilité. Tout cela encadré par 28 enseignants du conservatoire de musique. Le conservatoire a participé activement en 2016 à 118 manifestations. Au niveau de la CU, l'école détient le record des actions d'enseignement musical sur le terrain. Il y a un nombre important de concerts gratuits, la participation à des manifestations locales, même si elles ne sont pas culturelles. La Ville fait énormément appel à eux et il est très rare qu'ils ne répondent pas présents. C'est assez remarquable quand on voit ce qui peut se passer à côté et notamment au conservatoire de CLERMONT. Ce n'est pas le hasard si Monsieur Didier MARTIN a été consulté régulièrement et nationalement au Ministère pour une réflexion sur l'enseignement musical. La Coloc', scène régionale, est inscrite dans plusieurs réseaux. Ses actions sont reconnues par près de 15 partenaires publics et privés. Pour le conservatoire, elle relève deux actions importantes, une autour du devoir de mémoire, autour des manifestations de commémoration de la Grande guerre sur une programmation de quatre ans. Elle cite également « Lucie dans son quartier » qui est un projet qui démarre, essentiellement avec les élèves de l'école Lucie Aubrac, autour de la culture et des cultures, pour sortir des cultures identitaires de ce quartier-là parce que celui-ci a besoin d'être particulièrement accompagné avec des dérives qui peuvent être inquiétantes et certains replis identitaires. Elle précise que travailler sur leur culture avec les familles a semblé extrêmement intéressant et intelligent.

Monsieur le Maire fait observer que le budget est une occasion d'en parler.

Monsieur Philippe MAITRIAS prend la parole pour aborder le budget Education avec le pôle Jeunesse et Sports. Il évoque les animations prestations de services, soit l'ensemble des animations portées par le service jeunesse pour 116 500 euros. Pour les trois quarts, c'est essentiellement le CAM et les séjours, puis les activités, les actions au travers du Sidaction, les séances de cinéma en plein air et le SVE service volontaire européen, avec la jeune fille qui travaille pour une petite année. Il cite aussi les aides au permis de conduire. Il évoque également les subventions aux associations sportives et jeunesse qui représentent plus de 300 000 euros. Il y a 298 000 euros pour les associations sportives et 11 500 euros qui concernent des associations jeunesse. C'est exactement le même montant des subventions de 2016. En 2015, la Ville avait baissé une partie des subventions et en 2017, les subventions seront à la même hauteur. Les recettes du service représentent 619 000 euros. Il y a 178 000 euros liés aux droits des inscriptions des familles aux différents services jeunesse. Il cite la CAF pour 440 000 euros d'où les partenariats et le fait aussi de respecter leurs doléances, que ce soit en termes de tarification, en termes de quotient familial. Une partie de cette somme retourne au CCAS parce qu'il y a une partie qui concerne la politique petite enfance. Viennent ensuite les recettes liées à l'utilisation des équipements sportifs, soit 58 000 euros. Il y a 25 000 euros via le lycée pour le gymnase Boisset que les lycéens utilisent à l'année et les collèges La Ribeyre et Marc Bloch qui représentent 29 000 euros. S'ajoutent à cela 3 200 euros pour les manifestations, stages, animations sportives qui font l'objet de locations.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra réfléchir pour l'année prochaine, à inclure toutes les dépenses qui sont liées au personnel et affectées à ces secteurs-là. Il n'y a pas que des recettes dans ce secteur, il y a beaucoup de dépenses. Cela coûte bien plus cher que cela rapporte.

Monsieur Philippe MAITRIAS indique qu'il y a des investissements sportifs. L'année dernière c'était le skate-parc porté par le service Jeunesse. Il y a le transfert de la piste de BMX qui commence à être un peu vétuste et en dehors des normes pour pouvoir faire des compétitions. Elle correspond de moins en moins à l'activité BMX qui s'est développée ces dernières années. Il y avait le choix de la refaire sur place mais c'était compliqué parce que, a priori, cela ne passait pas, donc il a fallu choisir de la déplacer. Elle va être déplacée vers le rond-point du lycée sur un des terrains qui se situent là. Il y a eu des rencontres avec les gens qui utilisent ces terrains, soit l'aéromodélisme et les présidents du rugby et du foot. A priori, cela leur conviendrait puisque la Ville pourrait recycler l'ancienne piste de BMX pour refaire un nouveau terrain, ce qui serait plus intéressant pour eux. La piste va se déplacer pour une enveloppe de 200 000 euros. Il évoque un deuxième projet important, un équipement qui commence à vieillir et dont il faut se soucier avant d'être obligé de le reconstruire.

Monsieur le Maire indique que cet équipement a 25 ans.

Monsieur Philippe MAITRIAS précise qu'il s'agit de la piste d'athlétisme avec une réfection de la surface complète donc pour 120 000 euros. C'est un petit peu cher parce que la piste est pleine au milieu. Il y a une immense surface pour le saut en hauteur, le saut en longueur. Cette piste est utilisée par le club d'athlétisme, mais aussi par 1 000 lycéens. Il cite le remplacement de la toiture du tennis couvert qui commence à fuir depuis quelque temps. Elle est amiantée et il faut se débarrasser de cette toiture. Le toit va être remplacé par une toiture « Bac acier » qui sera isolée, ainsi que le bas des parois. Cet équipement quasiment neuf pourra repartir pour quelques années. Il poursuit avec les aires de jeux et d'entretien physique, et la création pour 162 000 euros de deux sols souples au parc des Epis. Il ajoute la création d'une aire de Fitness de plein air sur la zone de loisirs, vers la buvette-terrasse, sous les bois. Il y en a pour 20 000 euros pour cette aire de fitness. C'est un peu l'esprit de ce qu'il y a dans la coulée verte de la commune de LE CENDRE qui se développe de plus en plus.

Il cite l'aménagement multi-activités. Il s'agit notamment du boulodrome. La Ville réinscrit cette année 200 000 euros en plus des 200 000 euros de report de l'année dernière, ce qui fait 400 000 euros. La Ville va pouvoir entamer le début des travaux, même s'il en faudra un petit peu plus. Il y aura d'autres activités, mais pour l'instant il faut se concentrer sur cette partie boulodrome et son ouverture très prochainement. Il reste l'acquisition de matériel sportif, du matériel EPS pour les écoles primaires pour 2 000 euros, trois tables de tennis de table pour le centre de loisirs et les sections sportives du lycée pour 3 000 euros. Il cite le changement du filet de la cage de lancer pour 700 euros et l'achat d'une traceuse qui sert à tracer les terrains de foot et de rugby pour 1 600 euros. 1 228 enfants représentant 1 043 familles ont fréquenté le CAM durant l'année scolaire 2015/2016. 96 enfantsournonnais sont partis en séjour sur les séjours proposés par la Ville de COURNON. En termes de licenciés, la Ville compte 6 600 licenciés dans les clubs sportifs via 35 sections sportives. Il y a 1 100 lycéens et 1 500 collégiens qui fréquentent toutes les semaines les installations sportives, à savoir les gymnases, la piste d'athlétisme, la salle de judo, la salle de gym....

Monsieur le Maire note que ces chiffres sont énormes.

Monsieur Philippe MAITRIAS ajoute que 1 070 élèves des écoles élémentaires bénéficient toutes les semaines d'un créneau horaire qui va de 1 heure à 1 heure 30 suivant les classes d'EPS, dispensé par quatre éducateurs territoriaux qui sont diplômés ETAPS. La commune met en place beaucoup d'équipements mais essaye aussi de soutenir le sport pour tous dans les écoles puisque c'est important de pouvoir accompagner cette pratique sportive.

Monsieur le Maire donne la parole ensuite à Madame LOISEAU toujours pour le budget Education, mais concernant le pôle scolaire et périscolaire.

Madame Fabienne LOISEAU explique que le service Education a connu une mutualisation comprenant les services jeunesse, sport et scolaire. En termes de fonctionnement, cela a permis de faire des économies et aussi de créer des synergies de travail avec les personnels pour faire du qualitatif. Elle remercie d'ailleurs au passage notamment le Directeur des Services Adjoint et tous ceux qui ont participé à cette mutualisation. Il y a un budget alimentation scolaire de 377 000 euros. Il faut savoir que la Ville va faire un deuxième repas bio en 2017 et cela va coûter 50 000 euros. Le coût alimentaire d'un repas non bio est de 1,60 euros le repas et le coût alimentaire d'un repas bio est de 2,97 euros. Cela coûte un petit peu plus cher mais c'est un engagement pris et cela paraît extrêmement important en termes de qualité et d'apprentissage de ce qu'est le bio et la manière dont il est cuisiné. Il y a un projet qui va permettre justement de parler de cela aux enfants, afin de leur expliquer en fait l'alimentation bio. La facturation aux familles engendre des recettes des services périscolaires, soit 553 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. L'accueil périscolaire représente 73 000 euros et le restaurant scolaire 480 000 euros. La subvention de l'État, pour ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, donc pour la mise en place des activités éducatives de 15 heures 30 à 16 heures 30, est de 85 000 euros. Il faut ajouter 71 000 euros de la CAF puisque la Ville a conventionné pour ces activités. Le coût total des activités éducatives pour la collectivité est de 350 000 euros, ce qui fait à peu près 194 000 euros de coût final pour la Ville, sachant qu'à l'intérieur de ces 194 000 euros, il y a la mise à disposition des personnels municipaux avec les ATSEM, les ETAPS. Il y a donc 110 000 euros de mise à disposition des personnels, d'où 84 000 euros de dépenses spécifiques pour permettre de financer les matériels pour ces activités et des personnels hors-mairie puisque la Ville embauche aussi des contractuels, des artistes, des personnels d'associations etc.. Elle cite l'acquisition de matériel pour neuf écoles. Toutes les communes doivent donner un budget pour les écoles en fonctionnement. Cela sert aux fournitures, manuels scolaires, matériel d'activités diverses et variées et il y en a pour 94 860 euros ce qui représente 55 euros par enfant et par an.

Monsieur le Maire indique que ce chiffre est important.

Madame Fabienne LOISEAU confirme ce propos.

Monsieur le Maire rappelle que le budget du personnel n'est pas mentionné.

Madame Fabienne LOISEAU précise qu'à peu près, une centaine de personnes travaillent dans le service scolaire/périscolaire, sachant que cela correspond à un petit quart du personnel global de la Mairie. C'est un service de qualité qui est rendu à la population, aux familles, aux enfants directement. Pour l'investissement, la Ville équipe en vidéoprojecteurs interactifs 16 classes et c'est une première tranche. Il s'agit d'une demande au départ d'enseignants d'écoles maternelles et c'est une manière un peu novatrice d'enseigner. Le tableau est comme la tablette tactile que l'on peut avoir chez soi. Pour les maternelles, c'est vrai qu'il y a un impact pédagogique intéressant. Il a été décidé cette année, de faire en sorte que ceux qui auront ce matériel seront les classes volontaires qui disposent d'un projet. Cela sera surtout les maternelles puisque les projets sont développés sur cet outil de vidéoprojecteur interactif. Ensuite, elle cite la modernisation de la cuisine centrale pour 24 200 euros. Une thermoscelleuse va être achetée qui sert à mettre sous vide, un congélateur, des chariots de transport, des bains-marie.

Monsieur le Maire ajoute que la thermoscelleuse sert à transporter ce qui est produit à la cuisine centrale pour éviter les microbes. Il s'agit de respecter la législation.

Madame Fabienne LOISEAU évoque les travaux « entreprises et régie » dans les écoles pour 326 300 euros. Avec cette somme tous les ans, il y a énormément de travaux qui sont faits. La Ville investit en termes de travaux et de rénovation chaque année et ce, à peu près de la même manière. La collectivité ne laisse pas les écoles se détériorer. A CLERMONT-FERRAND il y a quelques années, ils ont fait du rattrapage mais il y avait bien dix ans de rattrapage à réaliser. La Ville priorise puisqu'elle ne peut pas, à chaque fois, tout faire et agit par tranche. A titre d'exemple, elle cite les services qui vont finir l'école Léon Dhermain pour 75 000 € pour le changement de toutes les menuiseries et huisseries. Elle relève que le changement de menuiseries et huisseries coûte assez cher.

Monsieur le Maire ajoute que la plupart des soubassements était amiantée, donc les travaux ne pouvaient se faire qu'en dehors des périodes d'école et avec des entreprises spécialisées.

Madame Fabienne LOISEAU cite la rénovation du local des ATSEM à la maternelle Lucie Aubrac pour 17 000 euros. 62 100 euros sont des travaux faits en régie, c'est-à-dire par les personnels municipaux. Il y a un travail de partenariat entre les techniciens et le service scolaire et même les directeurs sur place puisqu'il y a des choses qui sont faites directement par nos services ce qui, d'ailleurs, implique une grande réactivité. Elle cite la mise en place de visiophones dans les écoles, dans le cadre de la sécurisation par rapport aux actes de terrorisme. Il y a eu une demande nationale sur cette question. Cela permet aussi, de manière pratique, de voir qui vient et de ne pas non plus se déplacer à tout bout de champ pour ouvrir et fermer les portails.

Monsieur le Maire fait remarquer que Madame LOISEAU est favorable aux caméras utiles.

Madame Fabienne LOISEAU rappelle qu'il s'agit de visiophones pour les écoles. Pour les chiffres clés, elle fait état de 1 712 élèves scolarisés dans 74 classes dans 5 écoles maternelles qui comptent 26 classes et dans 4 écoles élémentaires qui comptent 48 classes. Il y a 1 050 enfants présents chaque jour sur le temps périscolaire, pour les activités éducatives, de 15 heures 30 à 16 heures 30. 62 % de l'ensemble des élèves sont présents tous les jours et 75 % des élèves participent à un moment donné aux activités. Sur la restauration scolaire, cela représente 946 repas/enfant/jour, soit 55 % de la totalité des élèves, pour près de 136 300 repas scolaires par an.

Monsieur Michel RENAUD demande si les produits bio sont locaux.

Madame Fabienne LOISEAU répond qu'il y en a mais que ce n'est pas le cas pour les fruits exotiques. Elle relève qu'effectivement il y a un travail qui est fait par le gestionnaire, Monsieur LACOMBE, sur le fait de contractualiser avec du local, des circuits courts. Cela vaut pour des produits laitiers par exemple. Tous les produits ne sont pas encore répertoriés en filières courtes parce que c'est compliqué. Il y a quand même une plate-forme au Conseil Départemental qui permet d'être en lien facilement avec tous les agriculteurs ou tous ceux qui, à un moment donné, peuvent produire assez de produits.

Monsieur Michel RENAUD fait référence à ce qui a été présenté en recettes pour l'accueil périscolaire et demande quel est le coût par élève. Il rappelle que jusqu'à présent, ce service était gratuit.

Monsieur le Maire répond négativement.

Madame Fabienne LOISEAU précise que l'accueil périscolaire a lieu après l'école, à 16 heures 30.

Monsieur Michel RENAUD fait part de son accord.

Madame Fabienne LOISEAU ajoute que ce qui s'appelait « la garderie », est aujourd'hui l'accueil périscolaire.

Monsieur Michel RENAUD demande quelle somme cela représente ?

Madame Fabienne LOISEAU ne peut répondre.

Monsieur le Maire explique que pour les TAPS, cela correspond à un choix qui a été fait. Il sera proposé une augmentation pour garder le service public, parce que la Municipalité a décidé de ne pas faire payer les TAPS, alors que toutes les communes importantes les font payer. Cela permet de faire découvrir le sport, la culture et tout un tas d'autres choses.

Madame Fabienne LOISEAU précise que les recettes sont de 73 000 euros pour l'accueil périscolaire par an. L'accueil périscolaire ne coûte pas très cher et il est même de l'ordre de quelques centimes la demi-heure pour les familles démunies.

Monsieur le Maire précise que les élus votent chaque année les tarifs en fin de Conseil.

Madame Fabienne LOISEAU confirme que cela correspond à 73 000 euros de recettes par an.

Monsieur Michel RENAUD la remercie.

Monsieur le Maire précise que le périscolaire correspond au matin avant 8 heures, car les gens laissent les enfants à partir de 7 heures 30 ou 7 heures 00 et le créneau 16 heures 30 - 18 heures 30 le soir.

Monsieur Marc BOYER aborde le budget du secteur Informatique. Il explique qu'au niveau du fonctionnement, il y a des petits équipements, des consommables comme des cartouches d'encre pour éditer ce que le Cabinet envoie pour les différents budgets, les locations mobilières, soit la location de certains logiciels que la Ville n'a pas forcément acquis. Il cite également l'entretien informatique et les autocoms, les maintenances de logiciels. L'Internet, pour le site, nécessite des formations et l'hébergement pour 44 400 euros. Le service informatique est très compétent et très réactif. Il y a une ligne aussi qui est importante, celle des télécommunications avec tout ce qui concerne la téléphonie. Et encore les Clubs utilisateurs avec des adhésions à partir du moment où la Ville utilise des logiciels applicatifs. Au niveau de l'investissement, il cite les acquisitions de licences et de logiciels. Il y a de nouvelles applications qui se font chaque jour, comme les paiements en ligne par exemple pour le camping. La collectivité est amenée à acquérir des logiciels. Les grands distributeurs se font du bénéfice sur les licences. Pour le matériel de bureau et informatique, en 2016, la Ville avait diminué. Un crédit est prévu essentiellement pour remplacer les postes de travail les plus anciens. Concernant quelques chiffres clés, la Mairie compte 380 ordinateurs dont 120 dans les écoles. 25 serveurs physiques ou virtuels. Ce chiffre est lié, bien sûr, aux applications métiers, mais aussi aux différents sites et à la vidéosurveillance. Toutes ces images sont stockées sur des serveurs, même si automatiquement elles sont effacées au bout d'un certain délai paramétré. Des tablettes pour applications métiers, il y en a une par exemple au niveau des écoles pour réserver les repas à 12 heures que les enfants vont prendre. Les tablettes sont connectées automatiquement vers les serveurs qui permettront de faciliter la gestion de ces différents points. Il évoque les 42 copieurs réseaux. Ils font des photocopies, du fax, du scann. Il y en a beaucoup parce que la Ville a beaucoup de sites et il y en a un à disposition pour les différents services. Il y a quand même 15 sites distants qui sont raccordés à la Mairie.

Monsieur le Maire souligne qu'il est important de montrer que la collectivité est une vraie administration avec de vrais outils, avec un fonctionnement, ce qui n'est pas le cas de toutes les Mairies. A part CLERMONT, la Ville est la seule commune à avoir autant de structures.

Monsieur Henri JAVION rappelle que la Ville est la deuxième du Département.

Monsieur le Maire répond que certaines ont 1 000 habitants de moins et n'ont pas les mêmes niveaux d'équipement.

Monsieur Marc BOYER fait observer que des communes effectivement sont à peu près équivalentes en termes de population, d'écoles etc., mais ne sont pas équipées à ce niveau-là pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas un service informatique. La Ville a fait le choix d'avoir un service informatique. Il y en a qui prennent un prestataire pour tout régler, y compris la maintenance des matériels. COURNON a un service informatique propre, avec des personnels compétents et réactifs. Lorsqu'il faut appeler NEYRIAL ou ARESTE pour une imprimante qui ne marche plus, cela peut prendre trois jours. Avec le service, l'intervention est immédiate.

Monsieur le Maire aborde le budget des ressources humaines et ses éléments clés. Les fonctionnaires sont 296, dont 11 à temps non complet. Les temps non complets sont choisis puisque les gens le demandent. Les non titulaires de droit public sont au nombre de 97 et les non titulaires de droit privé au nombre de 45. Pour les titulaires, il y a 16 catégorie A, 52 catégorie B et 228 catégorie C, ce qui fait que la Ville est très équilibrée en termes d'encadrement et d'agents.

Les non titulaires de droit public : 3 agents A en CDI, 9 agents B dont 2 agents en CDI. Les 2 agents en CDI dans les B viennent de l'école de musique. Les agents en CDI sont des cadres A recrutés il y a quelques années et qui sont devenus titulaires, mais qui sont en CDI de la fonction publique parce qu'ils sont restés un certain nombre d'années. Ils ne sont pas fonctionnaires mais non titulaires de droit public. Bientôt il y en aura beaucoup. 7 agents B en CDD et 85 C. Les 85 agents sont essentiellement les agents du CAM du scolaire. Il cite également les non titulaires de droit privé, avec 3 apprentis, 19 emplois d'avenir et 23 CUI. La répartition par filière est complexe car par exemple, dans la filière culturelle il y a aucun agent du service culturel, mais uniquement ceux de l'école de musique. La filière culturelle comporte 16 titulaires. La filière administrative représente 66 agents, la filière animation 11, la filière sécurité 7. La filière sécurité concerne uniquement les policiers municipaux. Les agents de sécurité de voies publiques sont dans la filière administrative. La filière sportive comporte 6 agents avec ceux qui ont le concours d'ETAPS. Et la filière sociale concerne les ATSEM. Enfin, la filière technique avec 172 agents est la plus importante en nombre. Les rémunérations sont mentionnées pour le personnel titulaire, le traitement des contractuels, les emplois d'insertion CUI/Emploi d'avenir, les apprentis, les NBI, le régime indemnitaire et les cotisations sociales patronales.

Abordant ensuite le secteur de la Police Municipale, Monsieur le Maire informe ses collègues que la Ville va recruter un agent de plus cette année qui est en cours de recrutement. Il cite la fourniture de petit équipement, le gardiennage et la cotisation fourrière animale. Cela fait un total de 25 000 euros. Pour l'investissement, des crédits sont prévus pour les équipements de protection et de défense, les radios portatives et les équipements pour la piste de sécurité routière, soit 12 500 euros pour la Police Municipale. L'augmentation du fonctionnement est liée cette année à la fourrière animale avec les opérations pour les chats errants.

Monsieur Marc BOYER explique que pour la présentation des Adjointes dans le cadre de leurs délégations, l'objectif n'était pas de faire une comptabilité analytique, mais de montrer quelles étaient les activités des différents services, de voir globalement en fonctionnement, à combien cela revient au niveau du matériel et autres fonctionnements divers. Il fallait aussi présenter les investissements qui étaient prévus cette année pour chacun de ces secteurs. Ce budget sera financé avec des recettes de fonctionnement pour le fonctionnement bien sûr. Les recettes des services sont en augmentation par rapport à 2016. Cela tient à des jeux d'écriture avec la communauté urbaine. La Ville va entretenir les espaces verts sur voirie alors qu'il s'agit d'une compétence obligatoire de la communauté urbaine. Les agents municipaux vont le faire avec le matériel de la Ville. Comme la communauté urbaine en est responsable, elle va payer la collectivité pour ceci, ce qui va augmenter d'autant, bien sûr, les recettes des services, il s'agit d'une mutualisation ascendante. Il y en avait déjà pour la zone industrielle et maintenant il y en aura pour l'ensemble des espaces verts sur voirie. Les recettes des services municipaux sont stables globalement. Pour les dotations et participations, ce qui correspond à une grosse partie des recettes de fonctionnement, il cite les dotations de l'État. Elles sont en baisse théoriquement par rapport à ce qui avait été annoncé en juillet 2016. La baisse devait être de 550 000 euros par an depuis 2014 et l'État avait annoncé que la baisse de cette DGF ne serait que de moitié par rapport à l'année précédente. Il n'empêche que pour Cournon et il a eu l'occasion de le dire au niveau du ROB, il y a bien sûr cette baisse, mais il y a aussi le fait que Cournon sorte de la DSU. La DSU est une dotation pour la solidarité urbaine qui rapportait 467 000 euros par an. La Ville en sort progressivement sur trois ans. La première année pour 10 %, c'est-à-dire qu'en 2017 il va déjà manquer 47 000 euros et puis les années suivantes cela sera 25 % avant de sortir complètement du dispositif. Il évoque les 100 000 euros provisionnés au niveau du fonds intercommunal. Dans la baisse des dotations, il y a deux choses. Il y a la baisse dite normale telle qu'elle est prévue, codifiée et que la Ville peut prévoir, mais il y a une autre baisse....

Monsieur le Maire fait observer que cette baisse n'est pas normale.

Monsieur Marc BOYER répond qu'elle est normale selon la loi et il y a l'écrêtement, un système de péréquation qui permet aussi d'ajuster les finances de l'État. Jusqu'à présent, ce système d'écrêtement était basé sur 3 % de la DGF. La Ville était considérée comme une commune riche par rapport au potentiel fiscal, c'est-à-dire que l'État considère que COURNON a un potentiel fiscal important. Donc cet écrêtement qui était de 3 % sur la dotation, subrepticement, sans que personne n'en parle beaucoup, est passé à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas la même chose.

Monsieur Marc BOYER ajoute que 1 % des recettes réelles de fonctionnement, cela ne fait pas la même chose puisque cela fait 250 000 euros. Cela a été prévu, mais il espère que cela sera un peu moins. Le nouveau Président, quel qu'il soit, fera peut-être différemment.

Monsieur le Maire répond avec ironie qu'il y croit.

Monsieur Marc BOYER indique qu'effectivement, encore une fois, cette année, au niveau des dotations et participations de l'État, il y a une baisse très significative des dotations et cela se cumule depuis trois ans.

Monsieur le Maire précise que cela fait un peu plus de 2 millions.

Monsieur Marc BOYER explique que pour les recettes de fonctionnement, en 2016, un groupe a travaillé sur les financements extérieurs. Il a obtenu de bons résultats. Il y avait déjà des subventions qui étaient prévisibles voire prévues, mais la Ville a une règle et sans notification, le service ne les inscrit pas. Il cite la DETR, le FIC.

Monsieur le Maire cite la Région, l'État s'ils donnent. Jusqu'à maintenant, ils n'ont rien donné mais il ne désespère pas.

Monsieur Marc BOYER ajoute le FEDER. Les travaux en régie génèrent bien sûr des recettes de fonctionnement, mais à partir du moment où la Ville n'a plus les travaux de voirie qui sont faits en régie, et bien les recettes correspondantes sont bien évidemment en baisse très significative. L'attribution de compensation était, depuis 2001, pour COURNON, versée par la communauté urbaine pour 4 300 000 euros. Elle va baisser cette année de 3 527 000 euros pour atteindre 770 000 euros. Clermont Communauté Urbaine retient plus de 3 millions sur l'attribution de compensation pour pouvoir payer les investissements de voirie qu'ils vont faire pour la Ville.

Monsieur le Maire indique que cela sert aussi à payer les fonctionnaires.

Monsieur Marc BOYER explique que les recettes fiscales diverses, TLPE, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle, sont à peu près stables. Les taxes locales sont des éléments importants au niveau des recettes de fonctionnement. Les taxes locales, en particulier la taxe d'habitation et la taxe foncière, vont voir leurs taux réévalués cette année. Cela sera réévalué, soit une augmentation des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie. Il cite 3,8 % pour la TH, 4,8 % pour le foncier bâti. L'effet sur les recettes représente un peu moins de 500 000 euros. Cela permet d'anticiper sur la disparition de la DSU. La DSU, à terme, c'est 470 000 euros qui vont disparaître. Par rapport aux dotations de l'État, jusqu'à présent, la Ville fait face et plus de 2 millions d'euros ont été perdus.

En 2018, ce sera 4 millions d'euros et la Ville doit faire face mais avec la perte de la DSU. Il y avait plusieurs hypothèses, soit rendre certains services publics payants ou bien en supprimer quelques-uns. Il rappelle qu'un des candidats à la présidentielle dit « les communes auront le choix pour les TAP de continuer à les faire ou pas ». La Ville les fait avec un service de qualité. Il y avait des choix à faire. Différentes hypothèses ont été étudiées. La Municipalité a attendu avant de prendre cette décision car les décisions du gouvernement n'étaient pas connues. Allait-il arrêter cette baisse des dotations ? Finalement, ils ont coupé la poire en deux mais avec le système d'écrêtement, cela revient exactement au même. Donc la Municipalité a décidé d'augmenter les taux de la manière la plus juste possible, la plus équitable possible, en privilégiant un tout petit peu la taxe d'habitation par rapport au foncier bâti. Cela fera une recette supplémentaire d'environ 500 000 euros qui servira à compenser, à terme, dans les trois ans, la perte de la DSU. Concernant la DSU, la Ville a joué le jeu, a été des bons élèves, l'argent a été injecté pour améliorer le quartier dit sensible chez nous.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un quartier prioritaire.

Monsieur Marc BOYER indique que lorsque les nouveaux préfets arrivent, ils se présentent au Maire de la deuxième ville du département et font le tour de ville. Lorsque le Maire leur dit « là, c'est notre zone sensible », ils répondent « Elle est bien votre zone sensible ». Parce que la ville a été une bonne élève, la dotation est supprimée. Il faudrait ne rien faire, ne pas injecter, de manière à pouvoir continuer à bénéficier de cette subvention. Cela n'a pas été le choix. C'est exactement comme dans le privé, il y a des gens qui ont travaillé dans le privé. Il y avait des notes, les notations comme dans la fonction publique. Il y avait des chefs des services qui avaient une enveloppe à répartir, une enveloppe de primes. Il était bon d'avoir des gens qui avaient une très mauvaise note parce que pour répartir, il était possible de sanctionner celui qui avait une mauvaise note. Cela revient un peu à cela et ce n'est pas un bon système de management. La Ville a fait beaucoup de travaux et n'a plus la DSU. Il faut quand même en tenir compte. Au regard de l'excédent reporté, la Ville a fait un bon résultat l'année dernière qui avait permis d'injecter en fonctionnement 2 270 000 euros au lieu de 1 359 000 euros. Pour les produits et services, il y a effectivement une augmentation liée à la recette versée par la communauté urbaine pour les travaux d'espaces verts sur voirie. Les travaux en régie baissent parce que la Ville ne fait plus de travaux en régie pour la voirie. Pour les impôts et taxes et même avec l'augmentation légère des taux TH et du foncier bâti, le chiffre est en diminution. Cela s'explique par la grosse diminution de l'attribution de compensation avec moins 3 millions et demis, mais cela se retrouve au niveau de l'investissement et de l'économie sur les agents qui ont été mutés. Il cite la baisse des dotations et participations de l'État avec l'écrêtement. Les atténuations de charges correspondent au remboursement par l'assurance des maladies et autres. Cela diminue tout simplement parce qu'il y a quand même des agents en moins qui ont été mutés à la communauté urbaine. Il évoque les produits financiers, soit 136 500 euros. Il y en avait pas en 2016 et cela équivaut au versement par la communauté urbaine des intérêts des emprunts qui ont été transférés à la communauté urbaine. Il en avait parlé au niveau du ROB. La communauté urbaine aura à gérer la voirie et les agents et elle impacte l'attribution de compensation. La communauté urbaine remboursera une partie de ces emprunts liés à la voirie qui ont été effectués. Outre les 136 500 euros d'intérêts, il y en aura une autre partie qui correspond au capital en investissement. Les produits exceptionnels et divers ne bougent pas. Le niveau d'emprunt pour 2017 est rigoureusement le même. L'emprunt nouveau inscrit est le même qu'en 2016. En 2016, la Ville avait une enveloppe d'emprunt qu'elle n'avait pas totalement réalisée. Pour 1 848 000 euros d'emprunt, il y a des reports pour 500 000 euros. Pour les recettes d'investissement, il cite le FCTVA, la taxe d'aménagement. Il évoque également les subventions d'investissement qui pourraient être obtenues. Pour les emprunts et dettes, la Ville a inscrit pour 1 848 000 euros, pratiquement le même montant que l'année dernière.

Les immobilisations financières sont la part du capital que la communauté urbaine remboursera sur l'emprunt pris en charge. Il y avait 136 000 euros d'intérêts et il y a 450 000 euros pour le capital. C'est un minimum. La négociation n'est pas finie avec clermont communauté, cela va reprendre entre l'exécutif et les différents Maires, mais au départ, ils se sont mis d'accord sur un montant minimum qui serait pris en charge par la communauté urbaine. La négociation aboutira peut-être à un montant de 600 ou 700 000 euros. Il ajoute que cela dépend de la marge de négociation du Maire de COURNON et du Vice-Président aux finances qui est le même.

Monsieur le Maire précise que c'est un avantage.

Monsieur Marc BOYER répond que c'est à lui de se débrouiller maintenant.

Monsieur le Maire fait observer que la Ville touchera plus.

Monsieur Marc BOYER précise que le virement de la section de fonctionnement est plus faible du fait des transferts de compétences. Il y a beaucoup moins de recettes de fonctionnement liées à la baisse de l'attribution de compensation mais la Ville a quand même viré 804 000 euros. Il n'y a plus besoin d'investir au niveau de la voirie et cela représentait quand même en moyenne entre 1 200 000 euros et 1 500 000 euros d'investissement. Pour les produits des cessions, il cite une parcelle à Sarliève qui sera cédée pour un montant 202 000 euros. Il y en aura peut-être d'autres. L'excédent de fonctionnement capitalisé est le résultat de l'année dernière qui était de plus de 3 millions, soit 2 200 000 euros en fonctionnement, 1 110 000 euros qui ont été remis au niveau de l'investissement. Donc, en conclusion, pour ce budget de la Ville contraint par la baisse des dotations, la sortie de la DSU et les transferts à la communauté urbaine, le budget 2017 préserve les grandes orientations : le service public proche de qualité, des investissements maintenus à un niveau très élevé, un soutien constant aux associations, à l'action sociale, à l'école publique, aux animations de ville et au devoir de mémoire et la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement. Il évoque la baisse du chapitre 012 des charges de personnel hors transferts qui est non seulement maintenue mais qui baisse très légèrement. Il ajoute la maîtrise du fonctionnement et de l'endettement puisque la Ville rembourse encore en capital un peu plus que ce qu'elle emprunte.

Monsieur le Maire indique que Monsieur BOYER présentera rapidement les budgets annexes.

Monsieur Marc BOYER précise que pour le camping, les dépenses sont prévues en légère baisse. Il cite le projet de réaménagement de la salle des campeurs, les travaux d'accessibilité, des travaux dans le restaurant à savoir les convecteurs, le plancher du bar, le remplacement d'un meuble réfrigéré, le remplacement des candélabres vers les locatifs. Il évoque le mobilier pour les locatifs, la salle des campeurs, la piscine, la modernisation de la gestion technique des bâtiments et vidéosurveillance. L'extension de la terrasse du bar vers le local électrique est prévue ainsi que les rénovations de quatre chalets. Il évoque ensuite quelques chiffres-clés au niveau du camping. L'année dernière, 5 333 campeurs qui représentaient 26 509 nuitées ont été accueillis.

Monsieur le Maire indique que cela prouve que COURNON est une ville touristique avec 5 330 campeurs.

Monsieur Marc BOYER confirme que ce chiffre est très important. Pour le cinéma, les prévisions de recettes guichet sur 2017 sont de 275 000 euros. Il faut en reverser une partie à ceux qui ont fait les films, soit 165 000 euros. Autres recettes liées à l'activité, la contribution numérique, les confiseries. Il évoque les subventions attendues du Conseil Départemental et du label « art et essai ». La Ville va investir dans les sièges, avec la salle 2 qui en a réellement besoin, soit 60 000 euros et dans la vidéoprotection du hall d'entrée. Le changement du système de gestion des alarmes est prévu ainsi que le changement des amplis et de certaines enceintes et l'acquisition d'un écran tactile et de deux terminaux pour la caisse. Le cinéma est en régie mais il marche bien. 61 665 spectateurs en 2016, soit un total jamais atteint.

Monsieur Olivier ARNAL relève avec humour que cela est grâce aux campeurs.

Monsieur Marc BOYER évoque les 196 films projetés en 2016, représentant 3 200 séances. C'est important pour un petit cinéma de quartier. 35,20 % de films « art et essai » ont été projetés, soit 69 films représentant 667 séances. Il y a quand même une grosse activité « art et essai » et cela ne fait pas baisser la fréquentation. Le prix d'entrée moyen payé par les spectateurs est de 5,00 euros et la Ville est imbattable là-dessus. La subvention d'équilibre est ramenée en 2017 à 95 000 euros du fait d'une activité supérieure.

Monsieur le Maire rappelle à chaque fois, pour le cinéma comme pour un certain nombre d'autres secteurs, qu'il y a aussi des amortissements, des travaux pour à peu près 20 000 euros.

Monsieur Marc BOYER précise que pour la salle de l'Astragale, la prévision de chiffre d'affaires est fixée à 63 000 euros. La subvention d'équilibre est maintenue au niveau de 2016. Il serait préférable de pouvoir la louer plus en semaine. Il cite la mise en place de la vidéosurveillance aux abords de l'Astragale et des parkings, car il y a des voitures cassées et des poubelles mises en feu. L'actualisation du système de télégestion alarme et chauffage est prévue, là aussi, comme pour le cinéma, ainsi que l'acquisition de petits matériels. En 2016, il relève 83 locations payantes qui ont été faites pour 136 jours d'occupation. 30 mises à disposition gratuite pour le don du sang, le PRIS, certains départs à la retraite, des réunions de travail du CD, de la CU etc... 61 dossiers sont enregistrés à ce jour pour 2017 concernant des forfaits mariages, des fêtes privées etc.

Concernant le budget transport, il n'y a pas de recettes, mais une subvention versée par la Ville. Cette année, la subvention va baisser de 25 000 euros, soit de 335 000 à 310 000 euros. La régie des transports peut autofinancer un minibus avec l'amortissement et des économies faites sur l'année dernière. Il y aura un minibus supplémentaire qui sera financé par la régie.

Abordant la ZAC du Palavezy, Monsieur précise que celle-ci avance et l'OPHIS va pouvoir maintenant commencer à construire. Tous les réseaux sont faits. Pour aménager et viabiliser ce terrain, la ZAC du Palavezy a emprunté et maintenant, la vente des terrains viabilisés permettra d'améliorer le stock de cette ZAC.

Concernant le budget de la production d'électricité, Monsieur BOYER relève qu'il n'y a rien à en dire et cela s'équilibre puisque les ventes d'électricité à EDF couvrent le remboursement d'emprunt fait pour pouvoir acheter et maintenir les panneaux qui sont installés sur le toit de la salle polyvalente.

En conclusion, Monsieur BOYER déclare que la présentation du budget telle qu'elle a été faite, est une nouveauté. L'Adjoint aux finances, d'une manière générale, présentait tout et cela pouvait paraître fastidieux au bout d'un certain temps. Le fait que chacun présente est important puisque c'est une manière de voir différemment. Mais il ne s'agit pas d'une présentation de comptabilité analytique. A l'intérieur de chacun des services, il n'a pas été dit « il y a tant de personnes qui représentent tant d'euros, qui travaillent pour tel ou tel service ». Cela pourra se faire à l'occasion des prochains budgets.

Monsieur Joël SUGERE remercie pour cette présentation qui est effectivement vivante et surtout très complète, tellement complète qu'il est difficile de la retenir. Il souhaite pouvoir disposer du PowerPoint.

Monsieur le Maire répond favorablement.

Monsieur Joël SUGERE explique que Monsieur le Maire et les élus majoritaires ont « les mains dans le cambouis », mais pour lui qui voit ce budget de l'extérieur, le BP 2017 est un exercice difficile tant les chiffres sont aujourd'hui brouillés par les premières interactions avec la communauté urbaine. Des chiffres sont pris dans une case, pour les remettre dans une autre et il faut attendre quelques évolutions réglementaires pour en déplacer certains et des arbitrages pour en modifier d'autres. Donc c'est un budget de transition entre deux époques et relativement opaque sans que ce terme soit péjoratif, pour ceux qui ne participent pas à sa rédaction. De plus, il faut travailler sur deux budgets prévisionnels non finalisés, donc sur 2016 et 2017 et dans ces conditions il faut attendre le budget définitif 2016. Il retient que les frais de fonctionnement restent toujours très hauts même s'il faut saluer le travail fait pour essayer de les stabiliser. Ils restent plombés par la masse salariale sur laquelle la Municipalité a travaillé mais qui va repartir à la hausse en 2017 avec les évolutions d'indices et de cotations qui sont annoncées. Et il faut quand même signaler pour ne pas citer beaucoup de chiffres, que ces dépenses de fonctionnement, plus le remboursement de la dette en capital, représentent aujourd'hui 114 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est au-delà de la zone rouge. En ce qui concerne l'investissement, son groupe continue à le trouver trop trop faible, même en tenant compte des transferts. Il reste toujours trop faible si on le compare aux villes comparables. Les changements ne sont pas énormes et l'investissement reste faible. Il veut orienter son discours vers une réflexion sur la responsabilité de la Ville dans le fonctionnement du pays. Il cite quelques points du rapport remis par Michel PEBEREAU le 14 février sur l'état des dépenses publiques. Ancien haut fonctionnaire, Inspecteur général des finances, dirigeant d'entreprise, personne ne peut nier ses compétences. Que dit-il ? En 2016, le déficit de l'État a atteint 70 milliards d'euros, les recettes de l'État ne couvrent plus que 80 % des dépenses, le reste passant par le recours à l'emprunt. Comment faut-il voir les choses ? Quand il est demandé à l'État de maintenir les dotations, il lui est demandé en fait d'emprunter à la place de la Ville pour pouvoir continuer à dépenser tranquillement sans rien changer aux habitudes. Est-ce responsable ? Il dit que non. C'est déplacer un problème pour vivre confortablement et il regrette d'ailleurs qu'il y ait des voix dans l'Opposition qui soutiennent ce raisonnement. Un jour de grande forme, François HOLLANDE a dit « ça ne coûte rien, c'est l'État qui paye ». C'est faux car cela coûte sur le budget de l'État et donc sur la fiscalité des citoyens et des entreprises. Ceci est éloigné des valeurs de solidarité et il évoque le royaume de l'égoïsme municipal. Par ailleurs, la part des dépenses publiques dans le PIB de la France est passée de 35 % dans les années 60 à 50 % dans les années 90, pour dépasser 57 % aujourd'hui. Dans le même temps, l'Allemagne est autour de 45 % et la moyenne de l'OCDE à 48. Il faut absolument inverser cette situation mais cela ne se fera pas sans les collectivités locales, sans les municipalités. Il ne faut pas penser que c'est impossible, d'autres pays l'ont fait : la Suède est descendue de 63 à 50 %, le Canada est passé de 49 à 40 % et il explique ne pas avoir choisi des pays sous-administrés. Ceci est faisable mais avec une véritable mobilisation nationale bien différente de l'addition des petites facilités égoïstes locales. Concernant la dette, la dette nationale est aujourd'hui autour de 2 200 milliards d'euros. L'État pourrait-il indéfiniment trouver des prêteurs à des taux acceptables ? Ces taux appliqués à la France sont d'ailleurs en train de remonter et seule l'épargne des Français qui culmine, à 11 000 milliards d'euros, empêche de sombrer au niveau de la Grèce et du Portugal. En fait, la confiance accordée à la France n'est pas une confiance accordée au pays, c'est une confiance accordée à l'épargne des Français. C'est une fuite en avant à court terme, irresponsable et il apprécie que la Ville renonce à recourir à plus d'emprunts pour ce budget. D'autant plus que l'effondrement de la CAF rallonge exagérément les capacités à rembourser la dette de ce budget.

En France, 71 % de l'investissement public sont portés par les administrations locales. Cela veut dire que si les frais de fonctionnement ne sont pas contenus, c'est tout l'investissement qui s'effondre et toute l'économie qui ralentit. Il renvoie au PowerPoint présenté par Monsieur BOYER lors du débat du ROB. La tendance nationale des communes aboutit à ce que de 2010 à 2015, les frais de fonctionnement ont augmenté de 10,30 % et mathématiquement, les investissements ont logiquement baissé de 10,20 %. C'est la porte ouverte au chômage, à la précarité.

Monsieur le Maire répond « pas chez nous ».

Monsieur Marc BOYER confirme « pas chez nous ».

Monsieur Joël SUGERE explique qu'il parle de la responsabilité générale des villes dans le fonctionnement du pays et il met en avant le fait qu'il ne faut pas être égoïste. Quand le Maire dit « pas chez nous » c'est de l'égoïsme. La responsabilité d'élu local commande aussi d'élargir le champ de la réflexion à un contexte national. Et pour revenir au budget et devancer un petit peu la délibération n° 10, il ne peut que refuser l'idée même d'une augmentation de la fiscalité. Il a bien pris note de l'explication de Monsieur BOYER concernant la compensation de la baisse de la DSU. Il fait preuve d'anticipation puisque la Ville va ponctionner dès aujourd'hui une baisse qui va s'étaler sur trois ans. Il renvoie au BP à la ligne 73111 page 13, soit les lignes « taxes foncière et d'habitation ». Il se dit désolé d'infliger quelques chiffres en l'absence d'un PowerPoint. Le BP 2016 pour « taxe foncière, taxe d'habitation » faisait état de 12 370 000 euros. Au BP 2017, 13 167 000 euros, soit 797 000 euros de plus, ce qui fait 6,44 %. Alors il est vrai que cela intègre la variation des bases.

Monsieur Marc BOYER demande s'il peut répondre.

Monsieur le Maire souhaite que Monsieur SUGERE puisse terminer.

Monsieur Joël SUGERE ajoute que cela intègre la variation des bases qui pèse pour un peu plus de 49 000 euros et le dynamisme des bases à 1,40 % qui pèse pour 173 000 euros. Il reste donc quand même 574 340 euros, ce qui représente 4,64 %. Cela veut dire que dans la réalité, le budget va bénéficier d'une augmentation de 6,44 % de fiscalité brute. Ce sont les chiffres que la Municipalité communique. Il récuse l'éternel argument « les impôts sont élevés mais regardez tout ce que l'on offre ». Il récuse les propos de Monsieur RAGE qui ne s'y attendait pas, pendant la campagne des municipales « ce n'est pas grave si c'est élevé, l'important c'est que l'argent soit bien employé ». Ce sont des raisonnements de nantis. Il faut savoir garder raison et ne pas sombrer dans le somptuaire. Pour sa part et pour une maison modeste sur environ 400 m² de terrain, il paie pour les deux taxes 3 357 €.

Monsieur le Maire demande si cette maison modeste à 3 300 € comporte une piscine.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'il y en a une petite.

Monsieur le Maire dit bien connaître les taxes et dans un appartement il paye 1 100 euros.

Monsieur Joël SUGERE veut quand même préciser que lorsque l'on a une piscine, cela veut dire que l'on a travaillé et déjà payé des impôts sur cet argent.

Monsieur le Maire répond que c'est un choix. Il ne lui semble pas que toutes les maisons de COURNON soient modestes avec des piscines.

Monsieur Joël SUGERE ajoute qu'avec 400 m², il est loin des villas de 300 m² évoquées. Mais il faut quand même rappeler que cet argent là, a été travaillé et il a payé des impôts, des artisans...

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne conteste pas ce choix.

Monsieur Joël SUGERE ajoute qu'il a payé de la TVA.

Monsieur le Maire précise que les maisons modestes n'ont pas de piscine. Le mot « modeste » l'a dérangé.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'elle est à peu près aussi modeste que celle de Monsieur BOYER, avec une petite flaque en plus.

Monsieur le Maire ajoute qu'elle comporte des murs bien plus hauts.

Monsieur Joël SUGERE souhaite sortir des faux débats. Il paye donc 3 357 euros pour les deux taxes, somme qui sera majorée de 82 euros cette année. Pour lui, la Ville va au-delà des limites du raisonnable. Il y a des gens dans cette salle qui ont des maisons un tout petit peu plus grandes et qui payent plus de 5 000 euros. S'il lui arrive quelque chose demain, son épouse ne pourra pas rester à COURNON et c'est inacceptable dans une Ville qui se dit de Gauche. C'est aussi, pour la polémique, une bien triste façon d'alimenter le soi-disant dynamisme immobilier de la Ville. Gérer une ville, c'est aussi savoir dire non, savoir où s'arrêter, ne pas multiplier les projets qui plombent peu à peu les finances, mais surtout les poches des administrés. Il revient sur les propos de Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL appréciés lors de sa dernière intervention « la fiscalité c'est la facilité ». Oui certainement la facilité pour la Municipalité, mais la difficulté pour ceux qui doivent payer. Et enfin, il ne peut pas terminer sans rappeler à nouveau l'engagement de campagne « maintenir la stabilité de la pression fiscale », traduction « ne pas augmenter les impôts ». De tous les engagements, c'était le principal. Il termine son propos avec ces mots « carton rouge Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire réagit concernant les propos tenus sur Jean-Yves GOUTTEBEL. Il a écouté le docteur RENAUD, sur le positionnement du Conseil Départemental de ne pas augmenter les impôts qui met en difficulté les SIVOS, les associations qui s'occupent de l'aide à la personne. Il ne pense pas avoir un cactus dans la poche et sa façon de gérer est un peu différente. C'est vrai qu'il y a une baisse qui est anticipée, mais la Ville fera 50 000 euros d'informatisation dans les écoles, mettra 50 000 euros pour le CCAS parce qu'il y en a besoin pour l'action sociale, mettra 50 000 euros pour les repas bio des enfants parce que c'est important que les enfants qui mangent à la cantine évitent d'avoir des cancers dans quelques années. A cela s'ajoutent 50 000 euros de plus aux associations en général, dont celle de Monsieur RENAUD, avec 10 000 euros de plus, 50 000 euros de moyens supplémentaires pour la Police Municipale, 30 000 euros pour les animations de ville et 30 000 euros pour la vidéoprotection en termes de fonctionnement. Ce sont des choix politiques. Il a été décidé de ne pas baisser le nombre de fonctionnaires et de maintenir le service public parce que le service public, c'est ce qui reste quand les gens n'ont plus rien. Il voit chaque année les DIA, les ventes de maisons qui prennent plus de 10 000 euros en moyenne chaque année de valeur à COURNON. C'est une envolée qui est trop importante. Depuis des années, dans les lotissements, les maisons sont passées de 150 000 à 230 000 euros en quelques années. Il y a des impôts mais la situation de COURNON est très demandée et les gens continuent à acheter des terrains. Plus de 300 maisons s'échangent à COURNON. Les gens continuent à vendre et bien vendre leurs maisons et il y a toujours des gens qui cherchent des maisons à COURNON.

Selon Monsieur le Maire, Monsieur SUGERE est un décliniste et fait partie de ceux qui pensent que tout va mal. Le choix de maintenir les services publics de qualité a été fait. Il y a qu'un juge, les Cournonnais qui décident ou pas au bout de six ans. Le problème, ce n'est pas de payer des impôts, mais de savoir ce qu'on en fait. La Ville aurait pu économiser les 400 000 euros, faire payer les TAP pour que cela rapporte 200 000 euros. Il redit que c'est un choix de ne pas faire payer les familles. Quand une famille a habité à COURNON, avec ses enfants, elle n'a pas assez d'une vie pour rembourser ce que la commune a fourni comme service. C'est cela aussi la solidarité. Elle se fait à long terme. C'est vrai que ceux qui ont moins d'enfants bénéficient d'un peu moins de choses, mais il y a les associations, tout un tas de choses qui permettent de vivre et de bien vivre à COURNON. Le discours tenu est décliniste. Il faudra voir en 2020 si cette politique est bonne ou pas. Cela ne se verra pas avant. C'est le rôle de l'Opposition de s'opposer, mais en restant raisonnable. Il ne faut pas exagérer. Il sait que c'est difficile, que les retraites ne sont pas bonnes et qu'il faut changer la politique gouvernementale. Le Gouvernement baisse les dotations depuis trois ans, depuis cinq ans et même depuis vingt ans si on ajoute tous les gouvernements successifs, soit 4 millions d'euros en moins pour la Ville. La dernière fois que la Municipalité a augmenté les impôts, c'était il y a neuf ans, neuf années sans toucher les impôts. C'est dire que la Ville a été gérée de façon correcte. Sur neuf années, les hausses de 3,8 % ou 4,8 % font un peu moins de 0,6 et 0,7 par an. La Municipalité a fait un petit rattrapage.

Monsieur Henri JAVION précise que lors de la discussion qui a eu lieu sur le ROB, son groupe avait demandé de ne pas augmenter les taxes locales. Il reste bien sûr sur cette demande et ne souhaite pas une augmentation des taxes locales. Pourquoi ? COURNON est la deuxième ville du département la plus taxée. Dans la construction du budget primitif 2017, la Municipalité met une nouvelle fois en évidence le désengagement de l'État socialiste qui a baissé la DGF depuis trois ans. Cette baisse qui va d'ailleurs se poursuivre pour l'année 2017, représente en gros, environ plus de 2 millions d'euros. Bien évidemment, l'État a des choix à faire et l'État a tort de pénaliser les collectivités locales, notamment les communes car elles ont un certain nombre de missions à remplir. En diminuant les aides, la DGF, cela met les communes en difficulté au niveau économique et au niveau social. Cette orientation n'est donc pas nouvelle et il aurait fallu la prendre en compte pour l'établissement des budgets précédents et en particulier bien sûr pour le budget 2017. Les taux d'imposition sur les revenus sont devenus difficilement supportables pour beaucoup de concitoyens, pour les concitoyens qui sont assujettis à l'impôt et malheureusement, il y a des citoyens qui, de par leurs revenus, ne le sont pas. Cela veut dire qu'ils sont en grande précarité. Les conséquences de cette politique fiscale imposée par l'État a pour effet une baisse du pouvoir d'achat qui entraîne un ralentissement de la consommation, avec une répercussion bien évidemment sur l'emploi. De plus, la pauvreté se voit dans certaines structures type le CCAS par exemple. Elle ne cesse de croître et il y a de moins en moins de citoyens qui, aujourd'hui, contribuent à l'impôt. C'est pourquoi, il avait fait part lors des derniers échanges sur le sujet, de son hostilité à toute augmentation des impôts locaux déjà élevés puisque la taxe d'habitation est à 21,48 % et la taxe foncière à 24,05 %. Le niveau de ces taux dissuade beaucoup de personnes et notamment les jeunes, les jeunes hors logement social, de s'installer sur la ville. En poursuivant donc l'effort fait au niveau du fonctionnement et en différant certains investissements, la Ville aurait pu ne pas augmenter les impôts locaux. Le budget 2017 étant bâti à partir de cette augmentation des taxes, son groupe votera contre. Par contre, en ce qui concerne la DSU, il pense que l'État a baissé la barre au niveau des contributions comme il avait su le faire d'ailleurs pour le potentiel fiscal. En fait, c'est une reconsidération des critères d'attribution qui aboutit à cette perte.

Monsieur le Maire donne raison à Monsieur JAVION. Simplement pour les critères d'attribution, la Ville a changé de classement. Elle était 450^{ème} et vient de passer à la 670^{ème} place, c'est-à-dire que le fait que des efforts sur le peuplement aient été faits, avec de la mixité, aboutit à ce que la moyenne des gens qui sont dans ce secteur est moins pauvre. Cela fait sortir la Ville de la DSU, mais c'est un choix politique pratiqué depuis 20 ans qui est assumé.

Monsieur François RAGE souhaite répondre à Monsieur SUGERE, en essayant de garder raison puisque la Majorité est très déraisonnable. Deux éléments sont très intéressants, à savoir les différences de point de vue. Monsieur SUGERE passe de la politique nationale à la politique locale. Si ce dernier avait deux enfants qui allaient à l'école de musique et bien cela ne paierait pas leur adhésion à l'école de musique. Il faut voir ce à quoi le citoyen a droit et ce que le contribuable permet à d'autres Cournonnais d'avoir droit au nom de la solidarité. Il est faux de dire que COURNON est la ville la plus taxée, c'est extrêmement faux puisque l'on sait bien que le taux ne veut rien dire. Il faut le mettre en lien avec la valeur locative et dans chaque commune, la valeur locative n'est pas la même, il faudrait même aussi tenir compte des abattements, il y a des abattements importants à COURNON à 15 % d'abattement général à la base. Il y a des abattements pour les familles nombreuses que n'ont pas les autres communes. Donc, il est faux de dire « le taux est de 20 et quelques ». En termes de calcul, c'est erroné.

Monsieur le Maire ajoute, concernant les taux, que COURNON n'est pas la première ville.

Monsieur Henri JAVION répond à Monsieur RAGE que ce qu'il dit est inexact.

Monsieur le Maire fait remarque que son propos est vrai.

Monsieur François RAGE précise qu'il peut l'assurer.

Monsieur le Maire indique que cela sera présenté dans un prochain Conseil. Dans la plupart des villes de Droite, il n'y a pas d'abattement pour les personnes seules, alors que la Ville met 15 % soit le taux maximum pour les personnes seules. Sur les taux, COURNON est encore en-dessous de CLERMONT, en-dessous du CENDRE et en dessous de CHAMALIÈRES.

Monsieur Henri JAVION fait observer que ce n'est pas le cas pour CLERMONT.

Monsieur le Maire répond que tel est le cas sur la taxe foncière.

Monsieur Henri JAVION indique avoir les chiffres et malgré l'augmentation de 9 % à CLERMONT, COURNON est au-dessus en taxe d'habitation.

Monsieur François RAGE rappelle que ce que payent les gens, c'est la multiplication du taux par une valeur et cette valeur est différente selon la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'elle n'est pas pareille à CLERMONT et à COURNON.

Monsieur François RAGE propose qu'à la prochaine commission des finances, Monsieur BOYER fasse un point là-dessus. Il revient sur l'intervention de Monsieur SUGERE et sur le concept de la responsabilité de l'élu local. Il laisse de côté l'élu national en espérant que le prochain élu national se situe dans cette pièce, car cela permettra d'avoir des débats intéressants. La priorité de l'élu local serait de participer à l'effort de solidarité nationale pour diminuer l'endettement de la France. Est-ce que sa responsabilité d'élu local ne serait pas de s'occuper avant tout du citoyen, du Cournonnais, qui a voté pour lui, qui aujourd'hui paye des impôts à COURNON et qui est en droit d'avoir quelque chose ? Telle est la responsabilité de l'élu local. Ce n'est pas de se soucier d'abord du déséquilibre financier de la nation.

Qu'est-ce que c'est qu'un budget ? Le budget n'est qu'un outil. C'est aussi un cadre bien évidemment parce que la collectivité ne peut pas faire n'importe quoi et être en dehors de contingences budgétaires, mais ce n'est qu'un outil au service d'un projet. Piloter aujourd'hui une collectivité au filtre de chiffres ne doit pas être enthousiasmant. Le budget ne doit être qu'un outil et c'est aujourd'hui comme cela que la Majorité travaille à COURNON. Elle définit un projet sur lequel elle a été élue. Chaque année, elle redéfinit des priorités et puis il faut un juste équilibre entre les priorités, les capacités et ce qui permet aujourd'hui de présenter un budget. Il est déjà ambitieux au niveau de l'investissement et va permettre aux Cournonnais d'avoir encore plus de services, d'équipements. Il va permettre aux entreprises locales et de l'agglomération d'avoir du travail et donc il va participer à l'emploi. C'est un budget solidaire avec un effort qui est maintenu sur les associations, en direction du social du CCAS. C'est un budget qui crée donc du lien social et c'est donc un budget solidaire qui est conforme à des valeurs. Et puis c'est un budget maîtrisé, taux d'endettement, maîtrise sur les RH, maîtrise sur les dépenses de fonctionnement. Cela concourt à rendre la Ville attractive pour que des gens aient envie de venir et rendre notre Ville facile à vivre pour les gens qui y habitent. Ce budget est en lien avec le projet. L'environnement est très contraint. En tant qu'élu local, il est possible d'être décliniste et il est possible d'arrêter de travailler en laissant les services travailler. Ils feront très bien leur service parce qu'ils sont très compétents, notamment à COURNON. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Dans la tempête, la Majorité continue à avancer en faisant quelques bords. En faisant quelques aménagements, bien évidemment, car ce n'est pas le moment de jouer petit, d'abandonner le fil du projet et parce que la commune, c'est l'échelon qui peut aujourd'hui amortir les difficultés de nos citoyens et qui peut leur permettre de mieux vivre demain.

Monsieur le Maire remercie Monsieur RAGE.

Madame Claire JOYEUX indique qu'après le débat du ROB, voilà le moment de voter le budget prévisionnel pour l'année 2017. Ce budget est marqué par la création de la nouvelle communauté urbaine entraînant de nouveaux transferts de compétences et de nouvelles mutualisations. Elle sera vigilante sur leur mise en œuvre pour que ces transformations structurelles ouvrent de nouvelles ambitions à travers des services publics toujours plus proches des habitants. Malheureusement, ce budget primitif est encore et toujours dominé par la contrainte budgétaire imposée par des années d'austérité étatique avec le gel, puis la baisse des dotations. Les élus ne peuvent que regretter la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à 645 000 euros. A cela, il faut ajouter les baisses déjà pratiquées les années précédentes, soit plus de 2 millions d'euros depuis 2012. Les élus ont déjà eu maintes fois l'occasion de condamner cette mesure et d'en démontrer le caractère injuste. Et à regarder la tournure que prend le débat de l'élection présidentielle, assez navrant, il y a matière à s'inquiéter avec cette surenchère irresponsable et insupportable dirigée contre la fonction publique. Tous les candidats de Droite basent leur projet politique sur la réduction des dépenses de l'État et en grande partie financée, par un petit tour de passe-passe par les collectivités locales grâce à la suppression de très nombreux fonctionnaires. 120 000 chez Monsieur MACRON jusqu'à 500 000 chez Monsieur FILLON, chiffre non communiqué chez Madame LE PEN qui est peut-être plus maligne que les autres et dont une grande partie sera supportée par les collectivités. Elle cite le maintien, voire une augmentation, de la baisse des dotations de l'État et grande nouveauté aussi, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants. L'action publique municipale, à travers ses investissements et le fonctionnement de ses services, garantit une égalité entre les habitants ou amortit les inégalités. Elle permet à chacun un égal accès à la culture, à l'éducation, aux loisirs, à un cadre de vie de qualité. Les services publics ont un rôle fondamental auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Ils sont la richesse de ceux qui n'en ont pas et à travers cela ils permettent à tous d'exister en tant que citoyen. Sa volonté est simplement de défendre l'action publique et de développer les services publics qui sont les éléments essentiels de cette quête de justice et d'égalité.

C'est ce que traduit ce budget en s'attachant, malgré la contrainte, à ne sacrifier aucun service rendu à la population. Ce choix se traduit donc par une augmentation, même maîtrisée, de la pression fiscale, qui ne devra pas toucher les ménages à revenus faibles, à travers les exonérations et les atténuations et représente une augmentation nécessaire qui permettra de maintenir la gratuité des TAP et des transports pour les scolaires, de maintenir l'engagement auprès des associations qui sont des acteurs incontournables du lien social et qui font la richesse de la Ville, qui permettra également de poursuivre les investissements nécessaires à la vie du territoire et au maintien de l'emploi dans les entreprises et du BTP. Ce budget reste également ambitieux en matière d'action sociale qui constitue un axe fort. Le CCAS est, dans ce domaine, le fer de lance de l'action municipale et elle note la nécessité de réajuster à la hausse sa dotation, traduisant ainsi une volonté politique forte dans le domaine de la solidarité, qui permettra encore de conforter cette politique en direction de la petite enfance, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et qui permet d'accueillir les plus jeunes dans de bonnes conditions au sein des différentes structures d'accueil municipales. Ces structures qui, depuis quelques années, ont sensiblement augmenté leur capacité d'accueil. Cependant, les élus Front de Gauche refuseront, bien entendu, d'entrer dans une spirale injuste d'augmentations répétées. Le groupe Front de Gauche attend donc que les candidats de la Gauche aux présidentielles, aux législatives et aux sénatoriales, s'engagent pour que cesse cette politique de casse des collectivités locales qui prépare le lit du libéralisme, visant à confier les services municipaux au secteur privé et à écarter les marchés de l'intérêt public. Les communes ne sont pas à vendre et la lutte des classes ne relève pas seulement du passé. D'ailleurs, elle a trouvé assez intéressant que la dernière cérémonie récompense le film « merci patron ». Ceci est révélateur de ce qui se passe actuellement dans la société. Alors, si les candidats manquent d'inspiration, il faut leur signaler qu'il existe déjà un texte qui est tout prêt et qui date de 2012 justement pour mettre en œuvre cette concertation et ce partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Ce texte, c'est la promesse 54 de Monsieur François HOLLANDE : « un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'État et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel ». Elle poursuit : « je réformerai la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie aux communes, aux départements et aux régions, en contrepartie d'une plus grande responsabilité. Une véritable péréquation sera mise en œuvre ». Avec un peu de courage politique, cela aurait peut-être pu marcher mais il reste des regrets. En conclusion, le groupe Front de Gauche, par sa présence au sein de la Majorité, suit régulièrement la constitution et l'exécution du budget communal. Au sein de l'équipe municipale et dans les commissions, il veille à ce qu'il soit en adéquation avec sa volonté politique et avec ses convictions. C'est pourquoi, il assume ce budget dans son ensemble, tant dans ses qualités que dans ses fragilités et c'est convaincu que, malgré la contrainte, il comprend, vis-à-vis de ses exigences, davantage de forces que de faiblesses qu'il l'approuvera.

Monsieur le Maire remercie et propose de passer au vote sur la première partie.

Monsieur Michel RENAUD veut faire une petite intervention et s'adresse à Monsieur RAGE qui a dit « je tirerai un bord ». Tirer un bord, c'est aller à 90°, donc pas à l'opposé de ce qu'il a dit.

Suite au brouhaha, Monsieur le Maire demande le silence.

Monsieur Michel RENAUD ajoute qu'il a été dit « dans ce budget, on n'a rien oublié ». Or il n'a rien vu passer, aucune projection pour l'avenir et pense qu'il faut très rapidement s'occuper des anciens et du projet d'un deuxième EHPAD. Rien n'est prévu. COURNON vieillit, il y a beaucoup de personnes âgées et il va falloir s'en occuper, c'est un problème important et donc il faut poser le problème sur la table. Il constate 400 000 euros ici, 200 000 euros là pour le boulodrome. Il va demander aux gens qui jouent aux boules d'attendre pour pouvoir pratiquer dans un boulodrome. Il sait que c'était une des promesses mais il y avait d'autres promesses qui n'ont pas été tenues.

Monsieur le Maire répond négativement.

Monsieur Michel RENAUD insiste sur le fait qu'il s'agissait d'une promesse.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas lu la même chose.

Monsieur Michel RENAUD souhaite que la Ville prévoit pour l'avenir, dispose de réserves pour pouvoir créer ce deuxième EHPAD. La Municipalité veut déplacer par exemple des équipements sportifs. Il s'interroge sur cette urgence alors qu'il y a d'autres demandes sociales pour les personnes âgées. Ils sont de plus en plus nombreux et cela a été oublié.

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été oublié.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que cela n'a pas été dit.

Monsieur le Maire indique que cette intervention tient, soit à de l'incompétence et Monsieur RENAUD pourra porter plainte, soit à de la malhonnêteté intellectuelle...

Monsieur Michel RENAUD répond que Monsieur le Maire n'a pas dit menteur.

Monsieur le Maire précise que les élus ont voté à l'unanimité ici la demande de création d'un nouvel EHPAD. Il ajoute que Monsieur RENAUD sait très bien que le nouvel EHPAD ne dépend pas de la Ville mais de l'ARS qui n'a toujours pas reçu le Maire, malgré ses lettres recommandées. Ce ne sont pas les mêmes budgets. De plus, cela concerne le budget du CCAS et pas le budget de la Ville. Quand l'EHPAD construit, elle s'autofinance, du fait de la loi. La Ville, dans son budget, intervient pour les animations des personnes âgées, pour le repas des personnes âgées. Il prend note et expliquera aux Cournonnais que Monsieur RENAUD ne veut pas le déplacement du BMX et la construction du boulodrome, tout en sachant que le boulodrome se fera quand même.

Monsieur Michel RENAUD confirme qu'il vient clairement de le dire et autorise le Maire à le dire. Il argumentera et pourra argumenter sur le fait que la Ville ne fait rien pour l'EHPAD.

Monsieur le Maire déplore ce mensonge.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que la preuve tient au fait que le dossier n'avance pas.

Madame Monique POUILLE indique qu'elle peut fournir les courriers qui ont été envoyés à l'ARS et au Conseil Départemental justement pour ce nouvel EHPAD. Selon elle, Monsieur RENAUD sait très bien qu'il faut des autorisations. Chaque fois qu'elle se rend au Département, elle va aux nouvelles pour ce projet d'EHPAD. Les nouvelles sont un petit peu meilleures. Il y a plusieurs EHPAD qui ont été construits dans le milieu rural. La réponse qui est faite est : « il y a des places à LA TOUR D'AUVERGNE, il y a des places à SAINT-SAUVES, à ROCHEFORT donc il faut remplir ». Elle n'est pas d'accord et a montré son opposition car il y a besoin dans l'agglomération d'un nouvel EHPAD. À COURNON, 160 demandes sont en attente. Les chiffres sont fournis à l'ARS, au Département, régulièrement et cette demande est portée de façon récurrente. Elle ajoute qu'avec le Maire, ils font le maximum et elle espère que ce dossier aboutira.

Monsieur le Maire précise que ce dossier est suivi sérieusement. Il se dit scandalisé par ces propos qui traduisent de la méconnaissance ou de la malhonnêteté intellectuelle. L'Opposition ne votera pas le budget mais il n'empêche que pour les personnes âgées, la Municipalité continuera à se battre. La Ville n'a pas pensé à faire un EHPAD privé, hors de prix, pour les riches. Il fait référence à « La Montagne » qui a publié le prix moyen des EHPAD. La Ville ne fera pas d'EHPAD privé parce que personne ne pourra y aller. S'ils veulent venir, il faudra qu'ils achètent un terrain, ils feront ce qu'ils voudront mais ils ne seront pas favorisés. Il faut que cela soit clair. Mais par contre, la Municipalité continuera à se battre pour un deuxième EHPAD à COURNON. Il rappelle qu'il est prévu d'agrandir légèrement l'EHPAD existant pour permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions, pour les infirmières et les médecins. Il redit que cela concerne le budget du CCAS et ce n'est pas le budget de la Ville. L'Opposition veut mélanger les deux, ce qui est adroit mais la ficelle est grosse. Il faut faire attention à ne pas tirer trop sur la ficelle pour éviter les retours. Il propose de passer au vote.

- Rapport N° 1 -

FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation, aussi bien pour le budget Ville que pour les budgets annexes : Camping, Cinéma, Transports, Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale, ZAC du Palavezy et Production d'électricité.

- Rapport N° 2 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – VILLE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de la Ville et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	4 980 033,40 €	24 680 840,00 €
Reports 2016	527 305,00 €	
Résultat antérieur reporté	1 343 651,60 €	
TOTAL DÉPENSES	6 850 990,00 €	24 680 840,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	4 969 980,00 €	22 410 101,72 €
Reports 2016	771 010,00 €	
Résultat antérieur reporté		2 270 738,28 €
Part du résultat 2016 affectée	1 110 000,00 €	
TOTAL RECETTES	6 850 990,00 €	24 680 840,00 €

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2016 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 6 850 990,00 €**
- **Section de fonctionnement : 24 680 840,00 €**

Le rapporteur présente en outre les annexes au budget primitif 2017, en particulier celles relatives aux subventions allouées aux associations, les cotisations et participations communales 2017 à divers syndicats, associations et établissements publics.

Après délibération et à la MAJORITE (26 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 du budget Ville, assorti de ses annexes.

- Rapport N° 3 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – CAMPING MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du Camping Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	233 450,00 €	537 046,00 €
Résultat antérieur reporté	119 785,00 €	44 954,00 €
TOTAL DÉPENSES	353 235,00 €	582 000,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	248 235,00 €	582 000,00 €
Reports 2016	105 000,00 €	
TOTAL RECETTES	353 235,00 €	582 000,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

• **adopte** le budget primitif 2017 du Camping Municipal qui s'équilibre, reports 2016 inclus, aux montants suivants :

- Section d'investissement : 353 235,00 € (HT)
- Section d'exploitation : 582 000,00 € (HT)

- Rapport N° 4 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – CINÉMA MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du Cinéma Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	189 275,00 €	484 541,00€
Résultat antérieur reporté	4 725,00 €	
TOTAL DÉPENSES	194 000,00 €	484 541,00 €

<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	144 000,00 €	427 775,00 €
Résultat antérieur reporté		56 766,00 €
Reports 2016	50 000,00 €	
TOTAL RECETTES	194 000,00 €	484 541,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

• **adopte** le budget primitif 2017 du Cinéma Municipal qui s'équilibre, reports 2016 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 194 000,00 € (HT)**

- **Section de fonctionnement : 484 541,00 € (HT)**

- Rapport N° 5 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	95 950,00 €	172 600,00 €
TOTAL DÉPENSES	95 950,00 €	172 600,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	76 760,00 €	165 000,00 €
Résultat antérieur reporté	75 915,00 €	7 600,00 €
TOTAL RECETTES	152 675,00 €	172 600,00 €

Monsieur Henri JAVION indique que son groupe votera pour, tout en renouvelant une nouvelle fois qu'un effort tout particulier est à faire pour une meilleure utilisation de l'Astragale pendant la semaine, notamment auprès du monde entrepreneurial.

Monsieur le Maire répond que cela est fait. Il y a de la concurrence, mais la Ville fait son possible.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 152 675,00 € en recettes et 95 950,00 € en dépenses (HT)**
 - **Section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 172 600,00 € (HT).**

- Rapport N° 6 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE DES TRANSPORTS / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du service des Transports et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	78 501,00 €	374 274,00 €
TOTAL DÉPENSES	78 501,00 €	374 274,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	72 250,00 €	321 010,00 €
Résultat antérieur reporté	6 251,00 €	53 264,00 €
TOTAL RECETTES	78 501,00 €	374 274,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 du service des Transports qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 78 501,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 374 274,00 € (HT)**

- Rapport N° 7 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – ZAC DU PALAVEZY / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de la ZAC du Palavezy et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	2 352 585,00 €	2 068 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	2 352 585,00 €	2 068 000,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	2 216 000,00 €	2 068 000,00 €
Résultat antérieur reporté	136 585,00 €	
TOTAL RECETTES	2 352 585,00 €	2 068 000,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 de la ZAC du Palavezy qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 2 352 585,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 2 068 000,00 € (HT)**

- Rapport N° 8 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017 – PRODUCTION ÉLECTRICITÉ / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 Production d'électricité et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2016 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	136 917,00 €	18 400,00 €
TOTAL DÉPENSES	136 917,00 €	18 400,00 €

<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	137 530,00 €	16 200,00 €
Résultat antérieur reporté	13 650,00 €	2 200,00 €
TOTAL RECETTES	151 180,00 €	18 400,00 €

Monsieur le Maire explique qu'un conseiller s'abstient chaque année, car il est contre l'énergie renouvelable.

Monsieur Henri JAVION précise que cela vaut aussi pour lui.

Monsieur le Maire fait observer qu'il s'agit du « gang de l'EDF ».

Monsieur Henri JAVION répond que lorsqu'il faudra renouveler les panneaux, la Ville devra payer l'addition.

Monsieur le Maire relève, concernant ce vote, une étrange alliance.

Après délibération et à l'UNANIMITE (6 abstentions), le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2017 de Production d'électricité comme suit :
- Section d'investissement : excédentaire avec 151 180,00 € en recettes et 136 917,00 € en dépenses (HT)
- Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 18 400,00 € (HT).

- Rapport N° 9 -

FINANCES : EMPRUNTS 2017 – BUDGETS VILLE, CAMPING, CINÉMA ET ZAC DU PALAVEZY

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée les programmes d'investissement inscrits aux budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy et indique le montant de l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre de ces budgets.

Considérant la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ces budgets, l'enveloppe d'emprunts, tenant compte des inscriptions de l'exercice, s'élève globalement, hors reports, à **2 815 069 €** et se décompose comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ▪ Budget Ville : | 1 848 695,00 € |
| ▪ Budget Camping : | 69 666 € |
| ▪ Budget Cinéma : | 46 708 € |
| ▪ Budget ZAC du Palavezy : | 850 000 € |

Pour information, les reports de crédits consacrés à l'emprunt se répartissent comme suit :

- Budget Ville : 500 000,00 €
- Budget Camping : 50 000,00 €
- Budget Cinéma : 50 000,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2017, nécessaire à l'équilibre des budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy, hors restes à réaliser, pour un montant global de 2 815 069 €.

- Rapport N° 10 -

FINANCES : IMPÔTS LOCAUX 2017 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les taux d'imposition appliqués dans les rôles des contributions directes en 2016 :

- taxe d'habitation	20,67 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	22,95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21 %

Considérant que pour l'année 2017 :

1/ - Les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2017 sont estimées à :

- taxe d'habitation	27 823 858,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	29 467 775,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	73 051,00 €

2/ - Le produit fiscal de référence, calculé avec les taux indiqués ci-dessus, s'élève à :

- taxe d'habitation	5 751 191,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	6 762 854,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	<u>109 000,00 €</u>
	12 623 045,00 €

3/ - Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 13 167 000,00 €, déduction faite des allocations compensatrices versées par l'État au titre des taxes d'habitation, foncières et professionnelle pour un montant estimé à 421 000,00 € et se répartissant de la manière suivante :

- taxe d'habitation :	315 000,00 €
- taxes foncières :	65 000,00 €
- taxe professionnelle :	41 000,00 €

Après délibération et à la MAJORITE (26 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :

- **adopte**, pour l'année 2017, les taux d'imposition fixés à :
 - taxe d'habitation : 21,45 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,05 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 149,21 %

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

Monsieur Olivier ARNAL présente le **BUDGET DE L'EAU ET LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**.

Il explique que pour le budget de l'eau, la section d'investissement s'équilibre à 798 000 euros. L'inscription sur le chapitre 20 est de 127 525 euros. Il y a deux inscriptions pour des études, pour la procédure d'exploitation du puits de captage n° 2 pour mener à terme cette procédure longue et fastidieuse d'établissement des périmètres de protection. La deuxième dépense vise à l'étude de géolocalisation du réseau d'eau potable pour 120 000 euros, subventionnée à 75 %. Sur le chapitre 21 : 584 975 euros, des travaux de réhabilitation et de nettoyage des conduites d'eau potable sont prévues. Il y a un report de 2016 et le chantier qui s'est terminé la veille de Noël a été payé en partie en janvier 2017. 220 000 euros sont réinscrits pour une tranche supplémentaire de nettoyage des conduites sur 2017, pour l'avenue de l'Allier, la rue Voltaire, l'avenue du Pont. Il faudra rejoindre dans deux ans l'avenue de la Gare qui a été faite cette année. Des travaux de changement de conduites impasse des Dômes auront lieu prochainement, le long de la place Lichtenfels. Il évoque des changements de conduites avenue des Dores et rue du Huit Mai parce qu'elles sont très vieilles et usées ainsi que pour l'avenue de la Gare dans la partie basse du carrefour de l'avenue d'Aubière jusqu'à la Gare. La remise à niveau du puits de captage est prévue pour 40 000 euros. Il faut refaire la couronne du puits, la protection, afin que personne ne puisse pénétrer dans le puits et que les agents ne puissent pas tomber quand ils interviennent. Il cite l'achat de compteurs d'eau, comme chaque année, car au bout de 15 ans, il faut les remplacer systématiquement. La Ville a rattrapé une grande partie du retard laissé par le fermier. Sur le chapitre 16, soit le remboursement du capital de la dette, l'encours de la dette au 1^{er} janvier était de 962 593 euros. Pour l'investissement, les recettes proviennent essentiellement de l'emprunt. Sur 2017, il n'y a que 150 000 euros d'emprunt et les 200 000 euros qui se rajoutent ici pour faire 350 000 correspondent à l'emprunt 2016 qui n'était pas réalisé au 1^{er} janvier. La régie n'avait pas payé les dépenses de nettoyage des conduites. Au regard des taux, il est préférable de faire un emprunt tout de suite. Il évoque la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Sur l'exploitation, la section s'équilibre à 1 541 600 euros. Les principales dépenses sont essentiellement les charges à caractère général : l'électricité, les pièces de fontainerie, la sous-traitance, la maintenance des installations, les frais d'affranchissement, l'achat d'eau, soit ce qui est acheté à CLERMONT-FERRAND chaque année, les redevances de l'agence de l'eau qui ne font que transiter par le budget. La deuxième dépense correspond à la masse salariale, soit 540 000 euros pour les deux budgets de l'eau et de l'assainissement. Le budget de l'assainissement reverse 200 000 euros, 180 000 euros exactement au budget de l'eau. L'intérêt de la dette est de 35 000 euros. Il évoque le virement à la section d'investissement pour 64 130 euros et les amortissements pour 186 000 euros. Les recettes, soit 1 541 600 euros, proviennent essentiellement de la vente d'eau pour 670 000 euros, c'est-à-dire 51 % à peu près des recettes. L'abonnement, c'est l'autre partie, c'est la partie fixe de la location des compteurs. La redevance de l'agence de l'eau rentre en recettes mais ressort comme vu précédemment.

Sur l'assainissement, la section d'investissement s'établit à 736 337 euros. Les principales dépenses sont les études. Il faut faire une petite étude sur la rue des Acilloux et les environs pour recréer un séparatif, afin d'éviter d'envoyer les eaux pluviales à la station d'épuration de CLERMONT-FERRAND. Il y a un problème sur l'avenue du Pont, avec les eaux qui viennent de la rue des Garennes et il faut faire une étude pour construire un poste de relevage qui éviterait d'inonder la voirie par période de grandes eaux. Les principales dépenses sont les déversoirs d'orage, avec un reliquat de 2016. La régie va refaire le réseau d'assainissement de l'impasse des Dômes parce qu'il est très dégradé. L'aménagement du regard en amont du poste des Toulaitis est prévu et il faut construire un désableur. L'aménagement d'un regard de répartition au droit de la rue du Morvan est évoqué. Un jour, le lotissement Le Palavezy sera occupé et il y aura un problème d'encombrement d'eaux pluviales. Il cite l'allée des Rivages, sachant que cette dépense ne se fera pas. Il s'agit de construire un poste de relevage pour les trois maisons, mais ces habitations seront achetées quand elles seront à un prix raisonnable, ce qui n'est pas le cas tout de suite. Sont également présentés des travaux de branchement des particuliers dont les reports 2016 pour 65 000 euros et les divers travaux qui arrivent en cours d'exercice pour 145 000 euros. Le remboursement de la dette s'établit à 3 396 000 euros au 1^{er} janvier de l'année. L'investissement bénéficie d'une somme de 736 337 euros. Le résultat excédentaire est ici quand même confortable et il n'y aurait pas eu besoin de faire d'emprunt mais encore une fois, les taux sont bas.

L'exploitation correspond au budget de fonctionnement pour 1 763 700 euros. Le principal poste reste les charges à caractère général qui sont constituées par les frais d'électricité, la sous-traitance et le curage, la maintenance des installations, la redevance de l'agence de l'eau pour 190 000 euros qui ne reste pas chez nous, qui ne fait que transiter par le budget. La masse salariale représente 180 000 euros reversés au budget de l'eau. La dépense d'assainissement, soit 570 000 euros versés au SIAVA pour faire traiter l'équivalent de 12 000 habitants. Le reste va à Clermont Métropole. Les intérêts de la dette sur l'assainissement sont de 173 000 euros. Le virement à la section d'investissement est de 27 000 euros. Sur l'exploitation, les principales recettes viennent de la redevance d'assainissement et la modernisation des réseaux, les travaux remboursés par les particuliers, les résultats antérieurs et les amortissements. La section s'équilibre à 1 763 700 euros.

Monsieur Henri JAVION rappelle qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter le prix de l'eau à COURNON, compte tenu de la bonne gestion réalisée par la régie de l'eau. C'est simplement pour uniformiser le prix de l'eau entre les communes de la communauté urbaine et c'est regrettable parce que finalement, la ville paie pour les autres.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas tout à fait d'accord.

Monsieur Olivier ARNAL précise qu'il s'attendait à ce que dans deux ou trois ans, la CU augmente. Il aurait crié « au loup » en disant « vous voyez que c'était mieux lorsque c'était la commune qui gérait », ce qui n'est pas faux d'ailleurs. C'est quand même de bonne intelligence de monter progressivement plutôt que d'un seul coup, d'autant qu'il y a des investissements importants à faire. La régie met 250 000 euros chaque année de nettoyage des conduites. Il va falloir aussi acheter de l'eau à l'extérieur puisqu'il n'y a qu'un puits et il faut en racheter 40 % des besoins à l'extérieur. Donc, il faut le prévoir et ne pas attendre que la facture arrive avant de pouvoir augmenter le prix de l'eau. Cela fait trois centimes.

Monsieur le Maire répond qu'il faut bien aider les pauvres Chamaliérois. La solidarité a un coût.

- Rapport N° 11 -

BUDGET EAU : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de la clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation du budget Eau.

- Rapport N° 12 -

BUDGET ASSAINISSEMENT : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de la clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation du budget Assainissement.

- Rapport N° 13 -
BUDGET PRIMITIF 2017 : EAU – ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le projet de budget primitif Eau pour 2017. Il précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats sont repris dès l'établissement de ce document.

Ce budget s'établit à :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT (MONTANT HT)	SECTION D'EXPLOITATION (MONTANT HT)
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	588 352 €	1 541 600 €
Reports 2016	209 648 €	/
Résultat antérieur reporté	/	/
TOTAL DEPENSES	798 000 €	1 541 600 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	400 280 €	1 431 488 €
Reports 2016	299 400 €	
Résultat antérieur reporté	13 620 €	110 112 €
Part du résultat 2016 affecté	84 700 €	/
TOTAL RECETTES	798 000 €	1 541 600 €

Le budget primitif 2017 Eau s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2016 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement :** 798 000 €
- **Section d'exploitation :** 1 541 600 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 du budget Eau.

- Rapport N° 14 -

BUDGET PRIMITIF 2017 : ASSAINISSEMENT – ADOPTION

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le projet de budget primitif Assainissement pour 2017. Il précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats sont repris dès l'établissement de ce document.

Ce budget s'établit à :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT (MONTANT HT)	SECTION D'EXPLOITATION (MONTANT HT)
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	718 000 €	1 763 700 €
Reports 2016	18 337 €	/
Résultat antérieur reporté	/	/
TOTAL DEPENSES	736 337 €	1 763 700 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	408 992 €	1 534 932 €
Reports 2016	/	/
Résultat antérieur reporté	307 345 €	228 768 €
Part du résultat 2016 affecté (1068)	20 000 €	/
TOTAL RECETTES	736 337 €	1 763 700 €

Le budget primitif 2017 Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2016 inclus, aux montants suivants :

- o **Section d'investissement :** **736 337 €**
- o **Section d'exploitation :** **1 763 700 €**

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2017 du budget Assainissement.

- Rapport N° 15 -

BUDGET EAU : EMPRUNTS 2017

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le programme d'investissements inscrit au budget Eau.

Il précise qu'en regard à la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ce budget, l'enveloppe d'emprunts nécessaire à son équilibre s'élève globalement à **150 000 €**

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **fixe**, pour l'exercice 2017, à **150 000 €** l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget Eau.

- Rapport N° 16 -

BUDGET ASSAINISSEMENT : EMPRUNTS 2017

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le programme d'investissements inscrit au budget Assainissement.

Il précise qu'en regard à la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ce budget, l'enveloppe d'emprunts nécessaire à son équilibre s'élève globalement à **130 000 €**.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **fixe**, pour l'exercice 2017, à **130 000 €** l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget Assainissement.

=====

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

- Rapport N° 17 -

TRAVAUX : DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne pour des travaux de remplacement de la toiture du Tennis Couvert sis Allée Pierre de Coubertin – Autorisation du Conseil Municipal

Dossier étudié en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser des travaux au tennis couvert sis allée Pierre de Coubertin à COURNON-D'Auvergne.

Ces travaux comprennent le remplacement de la toiture en fibro-ciment amiantée par un bac acier comprenant un isolant de 50mm. Il est également prévu de conserver la luminosité naturelle grâce à la mise en œuvre de panneaux translucides.

Le rapporteur précise que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - programme 2017.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire, conformément aux dispositions combinées des articles L.421-1 et L.421-4 du Code de l'urbanisme, de déposer une déclaration préalable.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, en vertu des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt de ladite déclaration.

Monsieur Olivier ARNAL rappelle que la Ville se propose de refaire la toiture du tennis couvert. Il faut une déclaration de travaux préalable et il demande d'autoriser le Maire à pouvoir établir ce document pour commencer le chantier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable relative aux travaux de remplacement de la toiture du tennis couvert sis allée Pierre de Coubertin à COURNON-D'Auvergne.

- Rapport N° 18 -

TRAVAUX : DÉPÔT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne POUR DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION INTÉRIEURE DU JARDIN DES P'TITS POTES SIS 13 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC A COURNON-D'Auvergne – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé d'aménager un local biberonnerie de 5 m² dans un recoin disponible d'une circulation du Jardin des P'tits Potes sis 13 avenue du Maréchal Leclerc à COURNON-D'Auvergne, afin d'améliorer le service aux enfants.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de déposer une autorisation de travaux, en vertu des articles R.111-19-17 et R.123-22 du Code de la construction et de l'habitation.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt de ladite autorisation.

Monsieur Olivier ARNAL explique qu'il s'agit de construire une biberonnerie aux P'tit Potes. Il faut une déclaration de travaux parce que c'est un établissement sensible et donc il n'est pas question qu'un jour, la commission de sécurité passe et découvre une modification des plans.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux relative à la transformation intérieure du Jardin des P'tits Potes sis 13 avenue du Maréchal Leclerc à COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 19 -

CULTURE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION L'APIRE

Dossier étudié en commission le 09 février 2017

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'intervention de la loi du 18 mars 1999, le versement d'une subvention au profit d'une association titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles doit s'accompagner de la signature d'une convention d'objectifs entre la commune et l'organisme bénéficiaire de la subvention.

De plus, le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités d'établir des conventions avec les associations percevant une subvention d'un montant égal ou supérieur à 23 000 €.

L'association l'APIRE étant titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles et bénéficiant d'une subvention communale supérieure à 23 000 €, une nouvelle convention d'objectifs s'impose.

En conséquence, le rapporteur propose qu'une convention soit établie entre l'APIRE et la commune, pour une période de trois ans, prévoyant notamment qu'en contrepartie de l'aide financière communale, dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif, l'APIRE s'engage à :

- pratiquer des tarifs préférentiels au profit du public scolaire couronnais et des détenteurs du « passeport trois spectacles » délivré dans le cadre de la saison culturelle couronnaise ;
- mettre à disposition de la commune, à titre gracieux, la salle de spectacle de la Baie des Singes quatre journées par an ;
- harmoniser avec la commune, ses interventions en direction du milieu scolaire ;
- poursuivre ses collaborations avec le tissu associatif couronnais (harmonisation de la programmation des spectacles, accueil d'expositions à la Baie des Singes...) ;
- faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la commune, au moyen de l'apposition de son logo ;
- fournir à la commune les comptes annuels de l'association.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits à l'article 6574-30 « associations culturelles ».

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention d'objectifs joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX indique qu'il s'agit de la même convention, mais il est proposé de passer une convention d'objectifs avec l'APIRE sur trois années. Elle devient pluriannuelle. C'est un des éléments aussi qui a permis de faire contractualiser La Baie des Singes sur un conventionnement pluriannuel avec la communauté urbaine.

Monsieur le Maire précise à un élu qu'il ne l'a pas voté. Il convient de voter la convention. Le Conseil a voté le budget et doit maintenant voter les conventions.

Madame Claire JOYEUX précise que le montant de la subvention a baissé.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur Henri JAVION fait observer que par rapport à l'enveloppe globale donnée au milieu associatif et qui est de 80 800 euros, l'APIRE représente la moitié. Il fallait qu'il y ait une remise en cause de la gestion par l'APIRE elle-même, par son conseil de gestion, or la subvention reste toujours au même niveau. Il faut, bien évidemment, apporter comme pour les autres associations une aide financière à l'APIRE mais pas à ce niveau là. Donc il votera contre.

Madame Claire JOYEUX indique que le budget de la Ville est de 100 000 euros. Il y a une saison culturelle et l'accent a été mis sur le jeune public. La saison culturelle est relativement réduite par rapport à des communes de même strate, par exemple LEMPDES qui bénéficie de 200 000 euros. Avec la subvention de 40 000 euros, il y a sur le territoire de COURNON une association qui fait une proposition d'une trentaine de spectacles par an. Si la Ville devait prendre en charge, cela coûterait trop cher et sans cette subvention, l'association mettrait la clé sous la porte. Elle souligne que si la Ville devait prendre en charge la même programmation, cela coûterait 300 000 euros pour l'animation de ville.

Monsieur le Maire précise que cela fait presque 30 ans qu'il est au Conseil Municipal et que chaque année, il est question de la subvention de l'APIRE. Dans ces conditions, il estime que chacun ne se convaincra pas et il propose de passer au vote.

Monsieur Henri JAVION souligne pour qu'il n'y ait pas de malentendus, qu'il ne dit pas qu'il ne faut pas aider l'APIRE mais pas à ce niveau-là, ce qui est autre chose.

Madame Fabienne LOISEAU demande pourquoi ce dossier le rend aussi agressif et en colère.

Monsieur Henri JAVION souhaite que l'ordre du jour se poursuive.

Après délibération et à la MAJORITE (25 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention d'objectifs qui interviendra avec l'association l'APIRE, au titre de la période 2017-2019 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport N° 20 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2017 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE LE CENDRE

Dossier étudié en commission le 09 février 2017

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de LE CENDRE de participer à l'édition 2017.

Ainsi, le spectacle *7m²* de la compagnie « Le Pied en Dedans » a été retenu pour être diffusé sur deux séances à l'espace culturel Les Justes à LE CENDRE le vendredi 14 avril 2017.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des deux représentations du spectacle ;
- les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- le versement par la Ville de LE CENDRE d'une participation financière d'un montant de 3 000 € correspondant au coût du spectacle.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX indique que les 3 000 euros correspondent à ce que versera la Ville du CENDRE pour le coût du spectacle qui est décentralisé là-bas.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de LE CENDRE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport N° 21 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2017 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE PONT-DU-CHATEAU

Dossier étudié en commission le 09 février 2017

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de PONT-DU-CHATEAU de participer à l'édition 2017.

Ainsi, le spectacle *On m'a dit que* de la compagnie « Fée d'hiver » a été retenu pour être diffusé sur trois séances à la salle Le Caméléon à PONT-DU-CHATEAU le samedi 15 avril 2017.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des trois représentations du spectacle ;
- les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- la prise en charge financière par la Ville de PONT-DU-CHATEAU de deux des trois représentations du spectacle.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX précise qu'il s'agit de la même chose pour PONT-DU-CHATEAU.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de PONT-DU-CHATEAU ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport N° 22 -

CULTURE : PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMPAGNIE DARUMA AUTOUR D'UN PROJET D'ACTION CULTURELLE

Dossier étudié en commission le 9 février 2017

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de COURNON-D'Auvergne s'est donnée comme objectif le développement de l'action culturelle et artistique, notamment en matière de spectacle vivant et en direction de la jeunesse.

Dans ce cadre, la commune de COURNON-D'Auvergne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont construit un projet à destination d'un groupe d'une dizaine de jeunes Couronnais issus de familles bénéficiaires de l'action sociale. Ce projet, se déroulant sur plusieurs mois, a pour objectifs de créer du lien entre l'action sociale et les acteurs culturels locaux, de faciliter l'accès à l'offre culturelle et enfin, d'initier une dynamique de projet, de participation et d'engagement à travers une action collective.

Durant l'année 2017, cinq temps seront réalisés avec et pour le groupe d'adolescents, comprenant notamment des visites, des spectacles, 50 heures d'ateliers avec la compagnie de danse Daruma et une restitution de leur travail le 30 juin 2017, lors de la présentation de la saison culturelle 2017-2018 à la Coloc' de la culture.

En conséquence, le rapporteur propose qu'une convention de partenariat soit établie entre la Ville de COURNON-D'Auvergne, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la compagnie Daruma, précisant les engagements de chacun, à savoir :

Engagements de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE /

- Mise en place et suivi du projet par la mise à disposition d'une personne chargée de la médiation.
- Mettre à disposition de la compagnie Daruma les espaces nécessaires aux 50 heures d'ateliers de pratique.
- Fournir son personnel technique le jour de la présentation du spectacle.
- Mentionner sur les documents de communication relatifs au projet : « En collaboration avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ».
- Prendre à sa charge une partie des frais du projet, soit 1 100 € TTC, correspondant environ à un tiers de son coût total.

Engagements du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme /

- Suivre et accompagner le groupe d'adolescents sur la durée du projet par la mise à disposition des assistants sociaux référents de l'action.
- S'assurer des autorisations en lien avec les familles.
- Réaliser et fournir à la commune de COURNON-D'AUVERGNE les documents d'information que celle-ci doit diffuser et faire figurer, pour chaque opération, les partenaires concernés.
- Prendre en charge une partie des frais du projet, soit 2 170 € TTC, correspondant environ aux deux tiers de son coût total.

Engagements de la compagnie Daruma /

- Assurer 50 heures d'ateliers à la Coloc' de la culture.
- Présenter une restitution finale du travail dans le cadre de la présentation de la saison culturelle 2017/2018 programmée à la Coloc' de la culture le 30 juin 2017.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette participation sont inscrits à l'article 6232-33 « actions culturelles ».

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX explique qu'il s'agit d'un partenariat entre la Ville, le Conseil Départemental et la compagnie Daruma autour d'un projet d'action culturelle. Daruma est une compagnie de danse qui a souvent animé le parvis, notamment pendant le festival. C'est un projet qui est porté à la fois par la Ville et le Conseil Départemental et qui s'adresse à une dizaine de jeunes du quartier, qui sont pris en charge et suivis par l'action sociale, par les assistantes sociales du Conseil Départemental. Il y a un certain nombre d'ateliers qui leur seront proposés. Il ont visité un certain nombre d'équipements. Ils vont voir des spectacles avec des tarifs préférentiels et c'est ce qui est important.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention de partenariat qui interviendra entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la Ville de COURNON-D'AUVERGNE et la compagnie Daruma selon les conditions précisées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport N° 23 -

CULTURE : CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE AVEC L'ASSOCIATION « ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES DÔMES »

Dossier étudié en commission le 9 février 2017

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur rappelle que l'Orchestre Symphonique des Dômes (O.S.D), créé en 1984 et en résidence à COURNON-D'AUVERGNE depuis 1990, veille par un travail de créations, de répétitions et de représentations, à offrir un cadre de formation complémentaire aux musiciens enseignants ainsi qu'aux futurs musiciens professionnels.

Un des objectifs majeurs de la politique culturelle de la Ville de COURNON étant le développement des activités à caractère artistique telles que la musique, la danse et le théâtre, il est proposé d'accompagner dans ses projets cette association cournonnaise composée de plus de 70 musiciens qui donnent notamment chaque année, entre 15 et 20 concerts sur le territoire auvergnat.

Considérant qu'une coopération avec l'O.S.D est de nature à contribuer aux objectifs poursuivis par la Ville en matière culturelle, il est proposé d'établir une convention pour une période de trois ans (2017/2019) ayant pour objet d'une part, de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'association et d'autre part, de déterminer les actions à réaliser et les engagements respectifs des deux parties.

Les principales dispositions de cette convention seraient les suivantes :

Engagements de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE /

- Soutien financier avec l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant maximum de 18 000 € sur la période de la convention.
- Mise à disposition de l'O.S.D d'un équipement municipal, de préférence la Coloc' de la culture, pour la ou les répétitions publiques précédant le concert annuel donné dans cette salle.
- Promotion du concert annuel.

Engagements de l'association « Orchestre Symphonique des Dômes » /

- Programmation d'un concert annuel à la Coloc' de la culture.
- Mise en place d'actions de médiation.
- Insertion du logo de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE sur ses principaux documents informatifs et promotionnels.
- Communication à la Ville de ses bilans et comptes de résultat.
- Transmission des procès verbaux des assemblées générales et des modifications de statuts.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération.*

Madame Claire JOYEUX indique qu'il s'agit d'une convention qui est nouvelle également sur trois ans avec l'Orchestre Symphonique des Dômes. Jusqu'à présent, la Ville subventionnait l'Orchestre Symphonique des Dômes à hauteur bien moindre, autour de 3 000 euros. Le responsable de l'orchestre, Monsieur Gilles RAYNAL, a longuement hésité à partir en retraite et il a fait le choix de cesser son activité professionnelle. Pour que l'association puisse l'indemniser et lui permettre de compléter ses trimestres, il y a une aide à hauteur de 10 000 euros par an pour l'association. Cette somme correspond à l'achat d'un spectacle de l'Orchestre Symphonique des Dômes, soit un concert.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il souhaite que cette orchestre marque de temps en temps le logo de COURNON plutôt que de trouver sur son pupitre un CD avec le sponsoring du Conseil Départemental. Il rappelle que la Ville donne 40 000 euros à l'année. Il était fort mécontent et entend que cela soit respecté.

Madame Claire JOYEUX répond que cela figure dans les termes de la convention.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre l'association « Orchestre Symphonique des Dômes » et la Ville de COURNON-D'Auvergne au titre de la période 2017-2019 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

SCOLAIRE – PERISCOLAIRE

- Rapport N° 24 -

SCOLAIRE : CLASSES D'ENVIRONNEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 / SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES / MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE

Dossier étudié en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Madame Fabienne LOISEAU

Le rapporteur rappelle, que chaque année, la commune participe au financement des classes d'environnement des écoles publiques du 1^{er} degré, afin que le maximum d'enfants puissent y participer.

Pour l'année scolaire 2016/2017, sept nouveaux projets ont été actuellement déposés et concernent l'école élémentaire Léon Dhermain :

- à THEIX (Puy-de-Dôme) : 3 classes du 20 au 22 mars 2017 et 3 classes du 22 au 24 mars 2017, étant précisé que le coût du séjour par enfant s'élève à 175 € ;
- aux CONTAMINES MONTJOIE (Haute Savoie) : 1 classe du 26 au 31 mars 2017, étant précisé que le coût du séjour par enfant s'élève à 375 €.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Léon Dhermain une subvention de 9 306,25 €.

Cette aide municipale concernerait 127 élèves en application du barème ci-dessous s'adressant aux familles domiciliées à COURNON-D'Auvergne, dont le quotient familial périscolaire est situé entre les tranches 1 et 6 :

Tranche	Quotient familial	% d'aide
1	< 352	50 %
2	> 352 / 449	45 %
3	> 449 / 525	40 %
4	> 525 / 747	35 %
5	> 747 / 984	30 %
6	> 984 / 1264	25 %
7 à 11	> 1264	0

Madame Fabienne LOISEAU fait observer qu'il s'agit d'une délibération habituelle. La Ville subventionne les classes d'environnement pour les écoles qui souhaitent faire partir les enfants à l'aventure. Il y a des classes qui partent à THEIX et d'autres en Haute-Savoie aux CONTAMINES MONTJOIE et c'est l'école Léon Dhermain qui est donc concernée. Elle propose une subvention à hauteur de 9 306,25 euros. Bien évidemment, il y a des aides qui sont attribuées en fonction du quotient familial.

Monsieur Michel RENAUD indique que ce n'est pas la peine d'avoir 150 ordinateurs...

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé une étude et il faut que les services lui répondent.

Monsieur Michel RENAUD remercie le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que ce point sera vu lors de la prochaine commission.

Après délibération et à l'UNANIMITE DES VOTANTS (Monsieur François RAGE ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le barème d'intervention figurant ci-dessus et prévoyant des aides de 25 à 50 % ;
- **autorise** le versement d'une subvention de 9 306,25 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Léon Dhermain.

=====

**FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION –
MARCHES PUBLICS**

- Rapport N° 25 -

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGETS VILLE, CAMPING, CINEMA ET COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le Receveur municipal a fait connaître que, malgré les différentes poursuites et démarches engagées, il n'a pu effectuer le recouvrement de plusieurs titres émis au cours des exercices 2001 à 2016.

Il demande, en conséquence, leur admission en non-valeur :

Budget	Objet	Montant
Budget Ville	Centre d'animations municipal	6 626,22 €
	Restaurant scolaire	8 330,35 €
	Droits de voirie	653,03 €
	Conservatoire de musique	105,18 €
	Accueil périscolaire - Études	601,84 €
	Location de matériel	185,20 €
	Location salle polyvalente	2 793,50 €
	Régie publicitaire journal municipal	860,00 €
	Régularisation sur traitement	526,61 €
	Total	20 681,93 €
Budget Camping	Séjour	699,00 €
Budget Cinéma	Commissions	50,20 €
Budget Complexe animations culturelles et festives de l'Astragale	Location salle	0,50 €

Monsieur Marc BOYER explique qu'il s'agit d'une délibération pour admissions en non valeur de produits irrécouvrables sur les budgets Ville, Camping, Cinéma, Complexe de l'Astragale. Les lignes concernent le centre d'animations municipal, le restaurant scolaire etc. Pour la Ville, cela représente un total de 20 681,93 euros. Cela peut paraître énorme mais le trésorier met ses dossiers à jour depuis 2001.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus pour les budgets Ville, Camping, Cinéma et Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale.

- Rapport N° 26 -

FINANCES : BUDGET VILLE – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LOGIDOME POUR L'ACQUISITION EN « VEFA » DE 14 LOGEMENTS SITUES 31 AVENUE DE LA REPUBLIQUE / RESIDENCE TERRACOTA BAT A

Dossier présenté en commission le 13 février 2017
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée qu'afin de financer l'acquisition de 14 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA) sis 31 avenue de la République à COURNON-D'Auvergne, Logidôme sollicite la garantie de la Ville de COURNON-D'Auvergne, à hauteur de 50 %, pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapporteur précise que la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté a été sollicitée pour garantir cet emprunt à hauteur de 50 % .

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu le contrat de prêt n° 58060 annexé à la présente délibération signé entre Logidôme, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

ARTICLE 1 /

La commune de COURNON-D'Auvergne accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 840 219 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 58060 constitué de 4 lignes de prêt :

- Prêt PLAI sur 40 ans : 376 560 €
- Prêt PLAI Foncier sur 50 ans : 146 176 €
- Prêt PLUS sur 40 ans : 972 605 €
- Prêt PLUS Foncier sur 50 ans : 344 878 €

Ledit contrat, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 /

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 /

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur Marc BOYER indique qu'il y a deux garanties d'emprunt pour Logidôme. Logidôme a racheté deux blocs du bâtiment qu'ils sont en train de faire avenue de la République. Bouygues, le promoteur, a revendu deux blocs à Logidôme pour en faire des logements sociaux. La garantie d'emprunt est demandée, sachant que la Ville est à égalité avec la communauté urbaine qui garantit 50 %. Le premier bloc représente 14 logements et le deuxième bloc 13 logements. Il suppose que l'Opposition fera les mêmes remarques que d'habitude sur les garanties d'emprunt.

Monsieur Joël SUGERE constate simplement que petit à petit, tous les interlocuteurs concernés, que ce soit le Département, la communauté urbaine, le constructeur, les banques, éprouvent le besoin de se couvrir et qu'au niveau de la commune, il n'y a pas de risque et tout va bien.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **accorde** une garantie d'emprunt à Logidôme, à hauteur de 50 %, pour le prêt faisant l'objet du contrat n° 58060, destiné à l'acquisition de 14 logements en « VEFA » sis résidence Terracota Bât A, 31 avenue de la République à COURNON-D'Auvergne.

- Rapport N° 27 -

FINANCES : BUDGET VILLE – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LOGIDOME POUR L'ACQUISITION EN « VEFA » DE 13 LOGEMENTS SITUES 31 AVENUE DE LA REPUBLIQUE / RESIDENCE TERRACOTA BAT B

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée qu'afin de financer l'acquisition de 13 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA) sis 31 avenue de la République à COURNON-D'Auvergne, Logidôme sollicite la garantie de la Ville de COURNON-D'Auvergne, à hauteur de 50 %, pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapporteur précise que la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté a été sollicitée pour garantir cet emprunt à hauteur de 50 % .

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu le contrat de prêt n° 58857 annexé à la présente délibération signé entre Logidôme, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

ARTICLE 1 /

La commune de COURNON-D'Auvergne accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 643 668 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 58857 constitué de 4 lignes de prêt :

- Prêt PLAI sur 40 ans : 300 382 €
- Prêt PLAI Foncier sur 50 ans : 130 470 €
- Prêt PLUS sur 40 ans : 899 369 €
- Prêt PLUS Foncier sur 50 ans : 313 447 €

Ledit contrat, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 /

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 /

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **accorde** une garantie d'emprunt à Logidôme, à hauteur de 50 %, pour le prêt faisant l'objet du contrat n° 58857, destiné à l'acquisition de 13 logements en « VEFA » sis résidence Terracota Bât B, 31 avenue de la République à COURNON-D'AUVERGNE.

- Rapport N° 28 -

FINANCES : DISPOSITIF DES GARANTIES D'EMPRUNTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL – MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dossier présenté en commission le 13 février 2017

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que le Conseil Départemental a décidé de suspendre unilatéralement sa participation aux garanties d'emprunts du logement social sur le territoire de Clermont Communauté à compter du 10 novembre 2015. Cette situation avait conduit à adopter sur l'année 2016 un dispositif transitoire jusqu'au 31 décembre 2016.

Par courriers en date des 27 juin et 14 octobre 2016, le Département a fait part à la Communauté Urbaine des nouvelles orientations de sa politique de l'habitat en matière de garanties d'emprunts. En effet, sa participation sera plafonnée à 4 millions d'euros par an sur le territoire de la Communauté Urbaine à compter de la programmation 2017.

Par ailleurs, il est précisé que sans l'accord de garanties d'emprunts à hauteur de 100 %, l'organisme bancaire ne peut accorder de prêts aux bailleurs sociaux et les programmes de construction de logements sociaux publics ne pourraient se réaliser.

Aussi, afin d'éviter un blocage de la construction de logements sociaux à partir du 1^{er} janvier 2017, le conseil communautaire de Clermont Auvergne Métropole, dans sa séance du 9 décembre 2016, a voté un nouveau règlement intérieur précisant les modalités d'octroi des garanties d'emprunts en matière de logement social.

En effet, par ce règlement intérieur, la Communauté Urbaine propose la mise en place d'un dispositif de garanties d'emprunts permettant :

- un maintien de la participation de la commune à la hauteur de ce qui était mis en œuvre en 2015 avant le changement d'orientation du Département (taux d'engagement constant),
- la prise en charge du différentiel par Clermont Auvergne Métropole dans une logique de solidarité communautaire.

Ce dispositif serait le suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition amélioration /

	Communauté Urbaine	communes
Pour les PLAI	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	--*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Pour la zone 3 : communes de Pont-du-Château, Pérignat-Lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines

** Les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.*

Sur les autres opérations /

	Communauté Urbaine	communes
Pour les rénovations thermiques (éco-prêts logement social, prêts amélioration de l'habitat PAM, éco-PAM, prêt anti-amiante)	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

Compte tenu des éléments qui précèdent et afin d'harmoniser les dispositions en matière de garanties d'emprunts avec la Communauté Urbaine, le rapporteur propose que la commune de COURNON-D'Auvergne adopte son propre règlement intérieur qui est, bien évidemment, en cohérence avec celui de Clermont Auvergne Métropole.

Monsieur Marc BOYER explique qu'il s'agit de l'adoption d'un règlement intérieur pour les garanties d'emprunts. Pourquoi ce règlement intérieur ? Tout simplement parce que le Conseil Départemental, il y avait plus d'un an, avait décidé de mettre en sommeil ses garanties d'emprunts pour les bailleurs sociaux et il avait décidé de se positionner définitivement fin 2016. Fin 2016, ils ont décidé de ne plus garantir ces emprunts. Suite à cela, l'exécutif de la communauté urbaine, le conseil de la communauté urbaine, a décidé de prendre la place du Conseil Départemental pour les garanties d'emprunts, c'est-à-dire qu'il adopte les mêmes garanties que faisait le Département à l'époque. Pour les PLAI, la communauté urbaine garantira maintenant à partir du 1^{er} janvier 2017 75 % et les communes 25 %. Pour les PLUS de zone 2, 60 % pour la communauté urbaine et 40 % pour les communes. Pour les zones PLUS 3 et pour les PLS, la communauté urbaine garantira 100 % et les communes ne garantiront rien du tout. Donc ce règlement de changement de taux de garanties est applicable à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les emprunts en matière de logement social, mais uniquement pour ceux qui concerneraient des logements sociaux co-garantis par Clermont Auvergne Métropole et les communes. Il va de soi que si la commune de COURNON veut prendre l'initiative seule de garantir un emprunt, elle le décidera en son âme et conscience et en fonction de ses finances et de ses possibilités. Cela baissera, d'une manière très significative, les taux de garantie pour la commune.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le règlement intérieur joint à la présente délibération, régissant le dispositif des garanties d'emprunts en matière de logement social.

- Rapport N° 29 -

RESSOURCES HUMAINES : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne

Dossier étudié en commission le 08 février 2017

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune de COURNON-D'Auvergne met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale un adjoint administratif à temps complet, afin de prendre en charge des tâches administratives qui ne pourraient pas être assurées par le CCAS en raison d'absence de moyens.

A cet effet, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il y a lieu d'établir une convention avec cet établissement public prévoyant :

- la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition,
- les conditions d'emploi de l'agent concerné,
- les conditions de contrôle et d'évaluation de ses activités,
- les modalités de remboursement s'il y a lieu.

Il est précisé que cette mise à disposition serait reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2017. Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, le Centre Communal d'Action Sociale étant un établissement public administratif rattaché à la collectivité, cette mise à disposition peut être consentie à titre gracieux.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention. Un agent est détaché auprès du CCAS pour le logement.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la mise à disposition d'un agent titulaire auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de COURNON-D'Auvergne, selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra avec le CCAS ;
- **se prononce favorablement** sur l'exonération totale du remboursement de la rémunération et des charges sociales.

- Rapport N° 30 -

RESSOURCES HUMAINES : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE DE LOISIRS DES ŒUVRES LAIQUES DE COURNON-D'Auvergne

Dossier étudié en commission le 08 février 2017
Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la commune met depuis plusieurs années des fonctionnaires territoriaux à disposition d'associations locales et notamment auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE, en raison d'absence de moyens.

Il est envisagé de reconduire ces mises à disposition pour l'année 2017/2018.

A cet effet, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il y a lieu d'établir une convention avec le Centre de Loisirs prévoyant :

- la nature des activités exercées par les fonctionnaires mis à disposition,
- les conditions d'emploi des agents concernés,
- les conditions de contrôle et d'évaluation de leurs activités,
- les modalités de remboursement des rémunérations par l'organisme d'accueil.

Ces mises à disposition d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017, s'effectueraient comme suit :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 31H30 hebdomadaires
- 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à raison de 14H00 hebdomadaires maximum,
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 22H00 hebdomadaires maximum.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention joint à la présente délibération*.

Monsieur le Maire note qu'il s'agit de la même chose pour la mise à disposition du personnel au Centre de loisirs des œuvres laïques de COURNON.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la mise à disposition de personnel titulaire auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra avec le Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE.

- Rapport N° 31 -

RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CIFRE

Dossier étudié en commission le 08 février 2017
Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur informe ses collègues que la commune de COURNON-D'AUVERGNE peut bénéficier, à compter du 1^{er} avril 2017, d'une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE) signée avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Le dispositif CIFRE repose sur une collaboration entre l'employeur du salarié doctorant et le laboratoire de recherche auquel il est rattaché. Il prend la forme d'un contrat de collaboration qui doit être transmis à l'ANRT dans les six mois qui suivent la décision d'accorder une thèse CIFRE.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de COURNON-D'Auvergne, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille qui agit pour le compte du laboratoire « ADEF EA 4671 Equipe d'accueil Apprentissage, Didactique, Education, Formation », a élaboré un projet dont le thème de recherche est axé globalement sur l'environnement, servant de base à la thèse du doctorant.

Cette thèse portera plus précisément sur la réappropriation par les Cournonnais de leur plan d'eau et de leurs espaces naturels. La proposition est notamment de piloter un projet d'amélioration de la qualité de l'eau grâce à une démarche recherche/action.

Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser ce partenariat par un contrat de collaboration signé entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et l'Université d'Aix-Marseille et de le transmettre à l'ANRT. Ce contrat définit entre autres la répartition du temps de travail entre la commune et le laboratoire, les règles de confidentialité et les modalités de suivi des travaux du doctorant.

Le rapporteur ajoute enfin que ce contrat d'une durée de trente-six mois, reçoit de l'ANRT qui gère les conventions CIFRE pour le compte du Ministère chargé de la Recherche, une subvention annuelle de 14 000 euros pendant trois ans.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de contrat de collaboration joint à la présente délibération.*

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du recrutement pour les problèmes sur le plan d'eau et sur les secteurs environnementaux, en ZNIEFF, en Natura 2000 puisque toute l'Allier est en Natura 2000, soit à peu près 200 hectares, d'un doctorant de l'université de Aix-Marseille. Il est déjà là en contrat CDD. Il ne s'agit pas d'un jeune, mais de quelqu'un qui reprenait ses études à 52 ans.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes du contrat de collaboration qui interviendra entre la commune de COURNON-D'Auvergne et l'Université d'Aix-Marseille ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et toutes les pièces y afférentes.

- Rapport N° 32 -

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Dossier étudié en commission le 08 février 2017

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 08 décembre 2016, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne.

Afin de permettre d'une part, la promotion d'agents à l'issue de la commission administrative paritaire, d'autre part, le recrutement d'un policier municipal et enfin la poursuite du plan de déprécarisation, il convient d'ouvrir les postes suivants au tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne :

Filière technique :

Agent de maîtrise : 4 postes à temps complet

Adjoint Technique : 3 postes à temps complet

Filière sécurité :

Brigadier Chef Principal : 1 poste à temps complet

Filière administrative :

Adjoint Administratif : 1 poste à temps complet

Monsieur le Maire indique des modifications pour des gens qui ont eu les concours ou qui sont nommés. Il y a une création de poste de brigadier-chef principal qui sera recruté et la personne vient d'une ville qui est en Normandie. Elle est policière municipale depuis 17 ans et revient sur COURNON. Il y a aussi des promotions.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la création des postes énoncés ci-dessus au tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne.

=====

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport N° 33 -

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CONTOURNEMENT ROUTIER DES COMMUNES DE PERIGNAT SUR ALLIER ET DE COURNON-D'Auvergne : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal l'impérieuse nécessité pour la commune de COURNON-D'Auvergne, tant en termes de sécurité qu'en termes de réduction des pollutions nombreuses engendrées par la très importante circulation de transit sur la route départementale n° 212 (RD 212), à savoir bruits, gaz d'échappement, vibrations, bouchons, risque de pollution en cas d'accident sur le pont actuel, etc, d'aménager le contournement de la commune.

En effet, le trafic en augmentation constante en provenance de BILLOM (20 000 véhicules, 3 000 camions par jour), emprunte la RD 212 et l'unique franchissement de l'Allier pour traverser la totalité de notre agglomération sur un itinéraire de 5,4 km avec un impact négatif très fort pour les riverains et d'une manière générale en contradiction avec un développement harmonieux de la Ville.

Si l'insécurité et les nuisances se concentrent sur COURNON-D'Auvergne en raison d'un trafic de transit excessif, la question d'un projet de contournement sud-est intéresse aussi tout le département du Puy-de-Dôme : liaisons entre les cantons du Livradois et l'agglomération clermontoise, accès aux communes riveraines de COURNON, organisation des modes de circulation futurs (développement des transports en commun avec parkings relais vers la Grande Halle).

En ce qui concerne le choix du projet proposé, le tracé au sud de PERIGNAT SUR ALLIER et de COURNON-D'Auvergne est maintenu (variante B1 pour le franchissement de l'Allier), lequel s'inscrit dans la continuité naturelle du contournement de la commune de LE CENDRE mis en service en 2006. De plus, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé en novembre 2011 et récemment modifié, prend bien en compte, dans ses orientations relatives au réseau de voirie, le contournement de COURNON-D'Auvergne.

En conséquence et dans le cadre du dispositif de concertation inter-administrative, la commune est amenée à donner son avis sur le dossier du projet du Conseil Départemental du Puy-de-dôme, préalablement au dossier d'enquête sur la déclaration d'utilité publique.

Monsieur le Maire évoque le projet du contournement. La première délibération sur le contournement date de 1995 ou 1993. La Ville est consultée par le Département pour donner un avis sur ce contournement et pour savoir s'il faut lancer la DUP. Il sent que les services de l'État ne veulent pas de ce contournement, parce qu'ils viennent encore de rajouter quelque chose. La dernière fois, il s'agissait de la loi sur l'eau, la loi sur les espaces et les espèces protégées, les espèces sensibles. Il y a une loi qui est sortie, sur l'environnement, le 13 ou le 16 juillet. Le Département avait déposé son dossier le 20 juin et ce nouveau texte est opposé alors qu'il n'y a pas d'effet rétroactif en droit français, sauf sous le régime de Vichy. Il propose ce soir de délibérer pour donner un avis très favorable sur ce contournement et pour demander le déclenchement immédiat de l'utilité publique par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Ce dossier est consensuel et tous les élus sont favorables depuis des années. Il y a toujours 2 000 ou 3 000 camions et les gens se plaignent. Il était avec l'association ENPA dont il salue le président qui est resté dans la salle du Conseil au fond sans bouger en écoutant patiemment depuis quatre heures. Il faut accélérer ce dossier. Il faudra peut-être que la Ville lance une mobilisation, après le commissariat. Il ajoute que pour la sécheresse, il a intenté un recours au Tribunal avec 27 autres Maires. Pour le pont, il faut un avis favorable et continuer à se battre. Il y a des communes qui disent qu'elles sont favorables comme LA ROCHE NOIRE qui ont fait un coup de Jarnac car ils ont décidé de mettre à leur PLU un bois remarquable qui est un bois d'acacias et il faut une enquête d'utilité publique pour pouvoir l'enlever. Chaque fois, ce dossier est repoussé. Il faudra peut-être attendre la fin des élections.

Monsieur Michel RENAUD fait remarquer que cela fait 40 ans qu'il est installé à COURNON et 40 ans qu'il est question du pont. Il y a eu les grenouilles et autres choses. C'est un vœu un peu naïf, selon lui. Il pense que certaines autorités ne le veulent pas et la collectivité ne l'aura pas.

Monsieur le Maire espère bien que ce pont sera obtenu.

Monsieur Michel RENAUD se dit très pessimiste.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas du tout pessimiste et qu'il faut se battre. Il faut relancer la mobilisation.

Monsieur Henri JAVION fait observer qu'il est quand même malheureux d'en arriver là. Les élus l'ont déjà fait.

Monsieur le Maire répond qu'il le fera.

Monsieur Henri JAVION ajoute que si véritablement il faut se mobiliser, alors il faudra le faire le plus rapidement possible pour bien montrer cette détermination. Ce n'est plus possible. Il n'y a pas de dialogue possible. Il y a toujours quelque chose qui se passe et il faut montrer la mobilisation des citoyens par rapport à ce projet.

Monsieur le Maire exprime son inquiétude alors qu'il s'est rendu à une réunion publique à MIREFLEURS avec une présentation un peu particulière et un peu partielle, mais surtout un fonctionnaire de haut niveau, un cadre de haut niveau, de l'État, prenant la parole en tant que Haut fonctionnaire et habitant, pour dire qu'il était défavorable au pont. Il faudra se mobiliser tous ensemble de nouveau.

Monsieur Michel RENAUD indique que l'intercommunalité veut augmenter sa population et ne souhaite pas qu'elle se déplace du côté de BILLOM. Avec un pont, il y aura forcément des mouvements.

Monsieur le Maire répond qu'ils y sont déjà et qu'ils ont déjà passé l'Allier.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que ce phénomène est moindre aujourd'hui.

Monsieur le Maire fait part de son désaccord.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'avec un pont, ils le passeront davantage. Il y a deux politiques qui s'opposent et malheureusement, la Ville en est la victime. Mais il vote des deux mains le texte et viendra manifester avec le Maire.

Monsieur le Maire le remercie.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** le déclenchement de la demande de déclaration d'utilité publique par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- **se prononce très favorablement** sur le projet de déviation de COURNON-D'Auvergne et de franchissement de l'Allier.

- Rapport N° 34 -

MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE RADIOCOMMUNICATION SUR L'INFRASTRUCTURE NATIONALE – PARTAGEABLES DES TRANSMISSIONS / CONVENTION AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante que conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 14 avril 2015 sur la généralisation de l'expérimentation portant sur l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat, une interopérabilité des réseaux de radiocommunication est proposée aux communes qui seraient intéressées.

La Ville de COURNON-D'Auvergne souhaite s'inscrire dans ce dispositif dont l'objectif est de renforcer la coopération opérationnelle entre la police municipale et la police nationale, en

- permettant un échange permanent sécurisé et fiable entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la police municipale ;
- transmettant immédiatement les informations opérationnelles nécessaires au bon exercice des missions de voie publique ;
- renforçant la sécurité des équipages par la possibilité de déclencher des appels d'urgence.

Concernant les moyens matériels nécessaires à l'utilisation de ces fonctionnalités de radiocommunication, la commune de COURNON-D'Auvergne fera l'acquisition de deux terminaux, pour un montant d'environ 3 500,00 euros, étant précisé que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2017, chapitre 21.

Par ailleurs, la police municipale ne bénéficiant que d'un service limité à l'interopérabilité, aucune contribution ne sera sollicitée.

Afin de fixer les modalités tant techniques que financières et de préciser les engagements de chacun, il est nécessaire d'établir une convention qui prendrait effet à compter de la date de sa signature, pour une durée initiale de un an, renouvelable tacitement par période d'un an.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une convention pour partager les radiofréquences avec la Police Nationale puisque la Police Municipale va acheter des radios sécurisées pour que personne ne puisse entendre normalement ce qui se dit.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale, partageable des transmissions, qui interviendra, sous l'autorité de Madame la Préfète, entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme et la commune de COURNON-D'Auvergne ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport N° 35 -

ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES « FREDON AUVERGNE » ET « PLATE-FORME 21 POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Concernant en premier lieu l'association « FREDON Auvergne », le rapporteur rappelle qu'en 2014, celle-ci a été reconnue par l'Etat en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire « OVS » pour le domaine « végétal ». Les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) se sont associées à cette évolution et sont devenues, par leur appartenance la FREDON Auvergne, section départementale. En mutualisant leurs forces au sein d'un réseau régional qui œuvre au service de l'intérêt général, ils interviennent dans les différents domaines liés au végétal et notamment dans :

- la gestion des dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux (organismes nuisibles) par des actions de surveillance et de prévention en zones agricoles et non agricoles ;
- l'animation et la coordination des luttes contre les ravageurs des végétaux (campagnols, taupes, ragondins, etc.), portées par les FDGDON ;
- la coordination des actions de lutte contre l'ambrosie visant à contenir cette plante invasive qui présente, entre autres, un impact important sur la santé humaine (allergies), réalisées dans le cadre du plan régional porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- la protection de l'environnement par des actions d'accompagnement technique permettant d'améliorer et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. La FREDON réalise particulièrement l'ensemble des actions du groupe Phyt'auvergne et anime le groupe de travail Ecophyto « Zone Non Agricole – Espaces Urbanisés ».

L'adhésion vaut pour une année civile. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts. Il adhère à la fédération présente sur le territoire de sa localité, soit pour la commune, la « FREDON Auvergne ». La cotisation est calculée à partir de la surface de la commune et de la population. Pour la Ville de COURNON-D'AUVERGNE, la cotisation s'élève à 360,00 euros.

Concernant en second lieu l'association « Plate-forme 21 pour le développement durable », le rapporteur précise que cette dernière, créée en 2007, est un réseau d'acteurs du Massif Central ayant la volonté d'améliorer la prise en compte du développement durable dans leurs analyses, leurs stratégies et leurs plans d'actions, en amont de la réalisation des projets. L'association promeut le développement durable afin que les acteurs puissent :

- se préoccuper de durabilité ;
- mettre en place une approche transversale du développement durable ;
- améliorer leurs pratiques ;
- mutualiser leurs expériences.

L'association, dans cette optique, remplit cinq missions, à savoir informer, mettre en relation les acteurs du développement durable, favoriser des échanges entre les acteurs, animer les projets collectifs et former. Cette association réunit plus de 100 acteurs répartis dans cinq collèges différents : collectivités/administration, associations, entreprises et organismes professionnels, enseignement supérieur/recherche, personnes physiques qualifiées.

L'adhésion est fixée pour la Ville de COURNON-D'AUVERGNE, compte tenu de sa population communale, à 538,00 euros par an.

Monsieur le Maire précise que la Ville n'était pas adhérente, donc il faut une délibération pour officialiser. Il faut le faire pour payer la cotisation. Elle est actuellement payée mais sans avoir adhéré.

Monsieur Olivier ARNAL fait observer que la cotisation est payée depuis longtemps.

Monsieur le Maire répond que la Ville s'est aperçue de l'absence de délibération. L'administration fait son travail et vérifie.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'adhésion de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE, aux associations suivantes, au titre de 2017 :
 - réseau « FREDON/FGDON »,
 - « Plate-forme 21 pour le développement durable » ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces adhésions ;
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer le règlement des cotisations annuelles correspondantes, à savoir pour « FREDON Auvergne » la somme de 360,00 € et pour « Plate-forme 21 pour le développement durable » la somme de 538,00 €.

- Rapport N° 36 -

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LEMPDES D'UNE PARTIE DE LA FACTURE RELATIVE AU RETRAIT DE DECHETS AMIANTES DEPOSES SAUVAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LEMPDES ET DE COURNON-D'Auvergne

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée délibérante que les services de la commune de LEMPDES ont contacté récemment le service Environnement de la commune de COURNON-D'Auvergne afin de l'informer qu'un dépôt sauvage de déchets amiantés a été trouvé en bordure de chemin, lieu-dit « Les Bartaux », en limite de territoire des deux communes.

Compte tenu du caractère dangereux que représentent ces déchets pour la population et notamment les promeneurs et sportifs qui empruntent très souvent ces chemins de randonnées, il a été décidé d'un commun accord entre les deux collectivités, de procéder très rapidement au retrait de ceux-ci en faisant appel à une entreprise spécialisée.

A ce titre, s'agissant d'une opération menée conjointement entre les deux communes et dans un souci de faciliter les démarches administratives et techniques, la Ville de LEMPDES se propose de prendre en charge ce dossier. Dans ces conditions, celle-ci s'engage à contacter l'entreprise, suivre la réalisation des travaux et régler à cette dernière la totalité de la facture correspondante qui s'élève au montant de 1 765,20 euros.

La commune de COURNON, quant à elle, s'engage à prendre à sa charge 50 % du coût de cette prestation, soit 882,60 euros et de reverser cette somme à la commune de LEMPDES.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette participation sont inscrits à l'article 6288-830 « prestations de services » du budget Ville « service Environnement ».

Monsieur le Maire explique qu'il y a des gens, comme d'habitude, qui ont déchargé des déchets amiantés entre COURNON et la commune de LEMPDES. Donc la commune de LEMPDES est intervenue et demande, puisque c'était à cheval, de payer une quote-part.

Monsieur Olivier ARNAL précise que personne ne sait d'où cela provient.

Monsieur le Maire répond que non et qu'il n'y avait pas d'indices.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** le remboursement à la Ville de LEMPDES de la somme de 882,60 euros représentant la moitié du coût de la facture correspondant au retrait des déchets amiantés situés lieu-dit « Les Bartaux » sur le territoire des communes de LEMPDES et de COURNON-D'Auvergne.

- Rapport N° 37 -

MARCHES PUBLICS : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, via notamment son article 28, offre la possibilité de constituer des groupements de commandes.

La commune de COURNON-D'Auvergne ayant des besoins similaires à ceux recensés par le CCAS de la Ville de COURNON-D'Auvergne en termes de maintenance des installations thermiques (chauffage, ventilation, climatisation), il semble opportun de constituer un groupement de commandes afin d'une part, de faciliter la gestion de la prestation et d'autre part, de réaliser des économies d'échelle.

Le rapporteur précise que ce groupement de commandes, au sein duquel la Ville de COURNON-D'Auvergne exercera le rôle de coordonnateur, permettra de créer des conditions d'achats intéressantes, tout en laissant une autonomie complète à chaque membre qui devra s'assurer de la bonne exécution du marché conclu au titre du groupement.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet d'acte constitutif joint à la présente délibération*.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la maintenance des installations thermiques (chauffage, ventilation et climatisation), qui interviendra avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de COURNON-D'Auvergne et au sein duquel la commune de COURNON-D'Auvergne exercera le rôle de coordonnateur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer ledit acte.

=====

-- INFORMATIONS MUNICIPALES --

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble des décisions prises depuis la dernière réunion.

- **POUR INFORMATION : DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014 MODIFIEE PAR DELIBERATION EN DATE DU 19 OCTOBRE 2016 DONNANT DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**N° 1. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
CONSENTIE A MR PHILIPPE BOST – COMMERCANT NON SEDENTAIRE**

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** l'article L 2122-22, 5^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2016 fixant les tarifs 2017 des emplacements occupés par les commerçants ambulants,

DECIDE

Article 1^{er} /

Monsieur Philippe BOST est autorisé pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017, à occuper à titre précaire et révoquant un emplacement sis rond-point du Centre de loisirs à l'intersection du boulevard Louis de Broglie et de l'avenue de l'Allier, lui permettant de stationner un véhicule et d'exploiter un commerce de vente de pizzas à emporter .

Article 2^{ème} /

En contrepartie de cette autorisation, Monsieur BOST versera une redevance mensuelle forfaitaire de deux cent quarante euros et quatre vingt treize centimes (240,93 €) en janvier et de deux cent quarante euros et quatre vingt sept centimes (240,87 €) les onze mois suivants, calculée sur la base du tarif journalier de l'emplacement fixé par délibération en date du 19 octobre 2016.

Article 3^{ème} /

Les modalités pratiques de l'occupation de cet emplacement sont précisées dans la convention annexée à la présente décision.

Article 4^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmise à Monsieur le Trésorier Principal,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la Commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 23 janvier 2017

N° 2. CESSION D'UN MATÉRIEL REFORME : BENNE AMPLIROLL AVEC GRUE AUXILIAIRE

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE

- **Vu** l'article L 2122-22, 10^{ème}, du Code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** que le Centre Technique Municipal dispose d'un matériel réformé dont il n'a plus l'utilité ;

DECIDE

Article 1^{er} /

La Ville de COURNON-D'AUVERGNE cède en l'état pour la somme de 4 600 € (quatre mille six cents euros), une benne ampliroll avec grue auxiliaire à la SARL ECOVERT BOILON sise domaine de la Tour à LEMPTY (63190).

Article 2^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 3^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 24 janvier 2017

N° 3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DU PUY-DE-DÔME DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE

- **Vu** l'article L 2122-22, 26^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'engager des travaux d'aménagement des anciens locaux de la caserne des pompiers, avenue de l'Allier, afin d'y accueillir les services techniques de la Ville et le futur pôle de proximité de Clermont Auvergne Métropole,
- **Considérant** que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

DECIDE

Article 1er /

Dans le cadre du projet visé ci-dessus, une demande de subvention est adressée aux Services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Article 2^{ème} /

La demande de subvention porte sur un montant de 74 599,17 euros pour un projet s'élevant à 248 663,90 euros HT, soit 30 % de la dépense totale du projet.

Article 3^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 4^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 24 janvier 2017

N° 4. RÉGIE DE RECETTES DE L'ANIMATION CULTURELLE : MODIFICATION DES MODES DE RÈGLEMENT

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE

- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- **Vu** le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, 7^{ème} et R.1617-1 à 1617-18 ;
- **Vu** la décision du 31 mars 1994 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à l'animation culturelle ;
- **Vu** l'avis conforme du Comptable de la commune de COURNON-D'AUVERGNE en date du 13 février 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} /

La décision du 31 mars 1994 susvisée est modifiée de la manière suivante en son article 9^{ème} :

Les modes de recouvrement des produits liés à l'animation culturelle autorisés sont :

- 1) Espèces
- 2) Chèques
- 3) Carte bancaire
- 4) Chèques Vacances
- 5) Virement bancaire
- 6) Paiement à distance sur la plate-forme de vente en ligne ORION via le site Internet PAYBOX Services

Article 2^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 3^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Trésorier Principal,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 16 février 2017

=====

- **POUR INFORMATION : DEFENSES ET ACTIONS EN JUSTICE – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22-16° DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*** Affaire opposant la commune de Cournon-d'Auvergne à un agent titulaire**

Monsieur le Maire explique que la Ville est toujours en justice sur une affaire. Elle a été en Conseil d'État suite à une décision contestée d'un personnel. La Ville a gagné en Conseil d'État. La commune s'était pourvue en cassation car il avait été reconnu un vice de procédure concernant l'arrêté de changement de temps. Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour d'Appel en ce qui concerne l'imputabilité au service et a renvoyé l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Maître DA SILVA est chargée de représenter la commune.

*** Sécheresse 2015 – Action en justice contre le refus de constatation de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Cournon-d'Auvergne**

Monsieur le Maire indique que la Ville a mené une action en justice contre le refus de constatation de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de COURNON. Il a écrit aux 61 maires et 25 ont répondu. Il vient d'apprendre que la commune de CLERMONT avait ester en justice aussi contre cet arrêté.

=====

-- INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES --
--

- **POUR INFORMATION : CLERMONT COMMUNAUTE – COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES MESURES ADOPTEES LORS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 20 JANVIER 2017 ET 10 FEVRIER 2017**

Documents joints dans le dossier remis sur table aux Conseillers Municipaux.

=====

Monsieur le Maire remercie les élus et sait que cela a été long. Il fallait donc avancer ce Conseil comme cela a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 15.

Diffusion /

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services et Chargés de missions / LG – CCH – CE – HD – OH – DV – FF – ST – LB – LS – AP – MJ – AB – FM – EG – DD – MPO – MBE – DOD – CP – SZ – CB – LD – LM – DM – AC
- Site Internet de la Ville de Cournon d'Auvergne